

Infirmiers sur le marché du travail

Rapport final sur le couplage des données PlanCad pour la profession infirmière

Publication de la Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé





Santé publique
Sécurité de la Chaîne alimentaire
Environnement

Infirmiers
sur le marché du travail, 2019-2021

Résultats du couplage des données PlanCad
SPF SPSCAE - Datawarehouse MT&PS - INAMI

un rapport de la

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

réalisé par

Veerle Vivet

avec

Christelle Durand, Peter Jouck, Dominiq Nkenné & Pascale Steinberg

accompagné par le

Groupe de travail Infirmiers
de la Commission de planification de l'offre médicale

Mars

Colophon

Rédaction du rapport:

Cellule Planification de l'offre des professions de soins de santé:

Chef de cellule: Pascale Steinberg

Collaborateurs: Veerle Vivet, Christelle Durand, Peter Jouck, Dominiq Nkenné, Timothée Mahieu et Olivier van Weyenbergh

Accompagnement: Groupe de travail Infirmiers de la Commission de planification de l'offre médicale

Président: Ellen De Wandeler

Membres: Kristel De Vlieghe, Pierre Drielsma, Sofie Goyvaerts, Jannie Hespel, Danny Mathysen, Jill Meirte, Yves Mengal, Edgard Peters, Thérèse Van Durme, Ann Van Hecke et Patrick Verliefde

Organisation :

Service professions des soins de santé et pratique professionnelle

Chef de service : Aurélia Somer

Direction générale Soins de santé

Directeur-général : Sabine Stordeur

SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Président du SPF SPSCAE : Dirk Ramaekers

Editeur responsable :

Dirk Ramaekers, Avenue Galilée, 5/2 - 1210 Bruxelles

Données de contact :

Direction générale Soins de santé

Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Service Center Santé

Avenue Galilée, 5/2 - 1210 Bruxelles

T. +32 (0)2 524 97 97

plan.team@health.fgov.be

www.health.belgium.be/hwf

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

Veillez citer le document avec cette référence :

PlanCad Infirmiers 2019-2021, Cellule Planification des professions de soins de santé, Service Professions des soins de santé et pratique professionnelle, DG Soins de santé, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, mars 2024.

© 2024, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Toute reproduction partielle de ce document est permise avec citation adéquate.

Ce document est également disponible sur le site internet du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement : www.health.belgium.be/hwf (=> Publications).

Dépôt légal: D/2024/2196/1

Table des matières

1. AVANT-PROPOS	1
2. SYNTHÈSE	2
3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE	3
4. APERÇU SCHÉMATIQUE.....	10
5. RÉSULTATS.....	11
SECTION I. COMPOSITION ET DESCRIPTION DES GROUPES D'ANALYSE;	11
Tableau 1. Présence et distribution des infirmiers dans les différentes banques de données, 31/12/2021	11
Tableau 2a. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2021	12
Tableau 2b. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2021	13
Tableau 2c. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2021.....	13
Tableau 3. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue du diplôme, 31/12/2021	15
Tableau 4. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2021	16
Tableau 5. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2021	16
Tableau 6a. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Belgique, 31/12/2021.....	18
Tableau 6b. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2021	19
Tableau 6c. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2021.....	20
Carte 1a. Nombre d'infirmiers frontaliers actifs aux Pays-Bas comme frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2021	22
Carte 1b. Nombre d'infirmiers frontaliers actifs en Allemagne comme frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2021	22
Carte 1c. Nombre d'infirmiers frontaliers actifs au Luxembourg comme frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2021	23
Carte 1d. Nombre d'infirmiers frontaliers actifs en France comme frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2021	23
Tableau 7. Répartition des infirmiers ayant un visa d'infirmier en Belgique (LTP) et un statut de travailleur frontalier selon le pays où l'activité frontalière s'effectue, 31/12/2021	25
SECTION II. STATUT PROFESSIONNEL	26
Tableau 8a. Statut d'activité des infirmiers en droit de prester (LTP) dérivé de la position socio-économique fournie par le Datawarehouse Marché du Travail et Protection Sociale, 31/12/2021	26
Tableau 8b. Position socio-économique des infirmiers en droit de prester (LTP) fournie par le Datawarehouse Marché du Travail et Protection Sociale, 31/12/2021	26
Tableau 9. Répartition des infirmiers professionnellement actifs (PA) selon le lieu d'activité et le statut professionnel, 31/12/2021	28
Tableau 10. Répartition du nombre d'infirmiers actifs (PA) selon le niveau du diplôme, le statut professionnel et par catégorie d'âge, 31/12/2021	30
SECTION III. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DES INFIRMIERS;	32
Tableau 11. Aperçu du nombre de prestations et des remboursements comptabilisés dans le cadre de l'INAMI pour les infirmiers professionnellement actifs (PA) selon le statut professionnel et l'âge, 2021	32
Tableau 12. Répartition des infirmiers professionnellement actifs (PA) selon le seuil d'activité INAMI, le statut professionnel et le sexe, 31/12/2021	34
Tableau 13. Caractéristiques des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2021.....	35
Tableau 14. Répartition des infirmiers actifs (PA) dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2021	36
Tableau 15. Répartition des infirmiers salariés actifs dans les soins de santé ou practising (PR) et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2021.....	38
Tableau 16. Répartition des infirmiers salariés, actifs dans les soins de santé (PR) par sexe et taux d'activité, selon la communauté et pour la Belgique, 31/12/2021	40
Tableau 17. Aperçu du nombre de prestations infirmiers dans le cadre de l'INAMI par lieu de prestation, pour les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) selon le statut professionnel et l'âge, 31/12/2021	42
Tableau 18. Répartition des prestations INAMI spécifiques aux activités infirmier pour les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR INAMI) selon le type de soins et le statut professionnel, 31/12/2021	44

Tableau 19. Volume ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans le soins de santé (PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2021	45
Tableau 20. Volume ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans le soins de santé (PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2021	45
Tableau 21a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la région d'activité, 31/12/2021	47
Tableau 21b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la communauté, 31/12/2021	49
Tableau 21c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, pour la Belgique, 31/12/2021	50
Tableau 22a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans le secteur de soins de santé (PR) par catégorie d'âge et secteur d'activité, selon la région d'activité, 31/12/2021	51
Tableau 22b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans le secteur de soins de santé (PR) par catégorie d'âge et secteur d'activité, selon la communauté, 31/12/2021	53
Tableau 22c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans le secteur de soins de santé (PR) par catégorie d'âge et secteur d'activité, pour la Belgique, 31/12/2021	54
SECTION IV. COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE	55
Tableau 23. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon leur statut professionnel, 31/12/2021	55
SECTION V. DISTRIBUTION TERRITORIALE ET DENSITES	56
Tableau 24. Répartition des infirmiers actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2021	56
Carte 2. Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par 10.000 habitants selon l'arrondissement d'activité, 31/12/2021	58
Carte 3. Nombre d'ETPs prestés par les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR), par 10.000 habitants selon l'arrondissement d'activité, 31/12/2021	58
Carte 4. ETP moyen des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR), selon l'arrondissement d'activité, 31/12/2021	59
SECTION VI. EVOLUTION DE LA FORCE DE TRAVAIL INFIRMIERS. 2019-2021	60
Figure 1a. Evolution du nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) selon la région d'activité, 2019-2021	60
Figure 1b. Evolution de l'ETP total des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) selon la région d'activité, 2019-2021	60
Tableau 25b. Evolution des caractéristiques des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par communauté, 2019-2021	63
Tableau 26a. Évolution des effectifs et des ETPs par secteur d'activité pour les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) selon la région d'activité, 2019-2021	65
Tableau 26b. Évolution des effectifs et des ETPs par secteur d'activité pour les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) selon la communauté, 2019-2021.....	66
Tableau 26c. Évolution des effectifs et des ETPs par secteur d'activité pour les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) pour la Belgique, 2019-2021	66
SECTION VII. MISE EN PERSPECTIVE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE PLANIFICATION	68
Figure 2. Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par statut professionnel de 2004 à 2021 et projections du nombre total d'ici 2046, selon la communauté et pour la Belgique.....	68
Figure 3. Nombre d'ETP des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par statut professionnel de 2004 à 2021 et projections du nombre total d'ici 2046, selon la communauté et pour la Belgique	71
Figure 4. Densité des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) en individus et en ETP de 2004 à 2021 et les projections d'ici 2046, selon la communauté et pour la Belgique.....	74
SECTION VIII. ANNEXE	77
Tableau 27. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, par lieu d'activité, 31/12/2021.....	77
Tableau 28. Caractéristiques des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par province d'activité, 31/12/2021	83
Tableau 29. Répartition des infirmiers salariés actifs dans les soins de santé (PR) et des équivalents temps-plein selon le lieu d'activité, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2021	85
Tableau 30 Evolution des caractéristiques des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, 2019-2021	88

1. AVANT-PROPOS

Ce rapport constitue la publication finale du projet PlanCad des infirmiers, le couplage des données provenant de plusieurs organismes gouvernementaux pour les années 2019, 2020 et 2021.

Nous souhaitons en préambule remercier les personnes de contact au sein de ces organismes qui nous ont aidé à mieux comprendre les données disponibles, ce qui a permis à la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) de nous transmettre une sélection adéquate des variables.

Les données ont été préparées par Timothée Mahieu du SPF SPSCAE, Dany Van Gucht de l'INAMI et Chris Brijs de la BCSS. Le processus de transfert des données et l'anonymisation ont été orchestrés par Chris Brijs de la BCSS. Nous les remercions tous les trois pour le temps précieux qu'ils ont consacré pour nous permettre d'obtenir les données pour le couplage.

Nous souhaitons également remercier le groupe de travail « Infirmiers » de la Commission de planification de l'Offre médicale et sa présidente Ellen De Wandeler, qui ont veillé à ce que nous prenions en compte les caractéristiques spécifiques de la profession d'infirmier.

Nous espérons que ce rapport contribuera à la discussion sur les développements futurs de la profession d'infirmier et ainsi à la réalisation de la planification des soins de santé en Belgique.

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

2. SYNTHÈSE

Méthodologie :

La banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique, appelée « cadastre », comprend les personnes qui peuvent exercer l'art infirmier en Belgique. Ce cadastre ne donne pas d'information sur l'activité effective, le taux d'activité et les secteurs d'activité de ces infirmiers. Afin de les définir, les données des infirmiers du Cadastre ont été couplées avec des données provenant de l'INAMI et du Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS). Ce rapport montre les résultats d'un couplage "approfondi" qui porte sur les années 2019, 2020 et 2021.

Trois **groupes d'analyse** ont été définis : les professionnels habilités à exercer la profession d'infirmiers ('Licensed To Practice' ou LTP), les professionnels ayant une activité au 31 décembre comme salarié ou indépendant ('Professionally Active' ou PA), et les professionnels actifs dans le secteur de santé comme infirmier ('Practising' ou PR). Est pris en compte dans le groupe d'analyse LTP tout individu disposant d'un visa d'infirmier. De cette population est défini comme actif (PA) tout infirmier inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31 décembre ou repris au 31 décembre dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP de l'année concernée. Est repris comme actif dans le secteur de santé (PR) tout infirmier actif indépendant ayant au moins 804 prestations INAMI de la nomenclature infirmier comptabilisées en 2021 ou, tout infirmier actif salarié avec au moins un employeur dans le secteur des soins de santé.

Outre le nombre d'infirmiers disponibles, le volume de travail ou l'**équivalent temps plein (ETP)** a été estimé selon le secteur professionnel (salarié ou indépendant) et selon le groupe d'analyse. L'ETP presté par les salariés est fourni par le DWH MT&PS via le taux d'activité annuel et le taux d'activité presté dans un secteur des soins de santé au cours du dernier trimestre. L'ETP pour les indépendants est basé sur le nombre de prestations INAMI de la nomenclature infirmier comptabilisées en 2021. Un emploi d'infirmier indépendant à temps plein est assimilé à 8.048 prestations INAMI sur base annuelle et à un montant remboursé de 86.753€. Ces chiffres correspondent aux médianes observées pour le groupe d'âge 45-54 ans des indépendants exclusifs. Ce montant reflète donc uniquement les prestations exécutées par les infirmiers rentrant dans le système de remboursement de l'assurance maladie-invalidité.

Résultats :

Professionnels en droit de prêter (Licensed to practice - LTP)

Le nombre de **professionnels habilités à exercer la profession d'infirmier (LTP) en 2021** est de **223.624**, dont respectivement 133.779 relèvent de la Communauté flamande et 89.845 de la Communauté française. 18% des professionnels LTP qui relèvent de la Communauté française possèdent une nationalité non belge (principalement la nationalité française). Pour le groupe LTP qui relève de la Communauté flamande ce pourcentage de non belge est très faible (3%). Le pourcentage de femmes en 2021 est de 86%. 1.340 infirmiers sont des travailleurs frontaliers, majoritairement vers le Luxembourg.

Professionnels actifs sur le marché du travail belge (Professionally active - PA)

Parmi ces infirmiers reconnus, **153.167** personnes sont **professionnellement actives (PA)** en Belgique au 31/12/2021 (soit 68% du groupe d'analyse LTP), respectivement 94.879 relevant de la Communauté flamande (71% du groupe LTP) et 58.288 relevant de la Communauté française (65% du groupe LTP). 78% des infirmiers actifs travaillent comme salarié exclusif, 12% travaillent sous statut d'indépendant exclusif et 9% combinent un emploi de salarié et d'indépendant.

Professionnels actifs dans le secteur des soins de santé belge (Practising - PR)

Le nombre d'**infirmiers actifs dans le secteur des soins de santé (PR)** en 2021 est de **134.413** (soit 60% du groupe d'analyse LTP), respectivement 82.177 en Communauté flamande (61% du groupe LTP) et 52.236 en Communauté française (58% du groupe LTP). La répartition de ceux-ci selon la région d'activité est la suivante : 81.956 en Région flamande (61%), 38.700 en Région wallonne (29%), 13.656 en Région Bruxelles-Capitale (10%) et 101 « exclusivement indépendants » domiciliés à l'étranger ou inconnus (<0,1%). La **densité**, c'est-à-dire le nombre d'infirmiers actifs qui exercent une activité dans un secteur de santé pour 10.000 habitants, est égale à 116,03 en Belgique. Cette densité varie fortement selon les régions : elle se situe à 122,34 en Région flamande, à 105,67 en Région wallonne et à 111,69 en Région de Bruxelles-Capitale. La densité varie entre 66,45 et 154,96 selon les provinces.

Le **nombre total d'ETP en 2021** pour les infirmiers actifs dans le secteur de santé (PR) est de **115.778** avec un ETP moyen de 0,86. Ce chiffre est relativement stable selon les régions et les communautés.

Les infirmiers indépendants exclusifs représentent 10,6% du volume ETP total (ETP moy. = 1,01), alors que les infirmiers sous statut salarié exclusif représentent 78,6% du volume ETP total (ETP moy. = 0,83). La répartition du volume ETP total ne diffère pas selon les communautés.

Mots-clés : PlanCad, couplage, force de travail, nombre d'infirmiers actifs, ETP

3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE

3.1. La Commission de planification de l'offre médicale

La Commission de planification de l'offre médicale a été créée en 1996 avec pour mission (conformément à la LEPS¹, article 91 § 2) :

- d'examiner les besoins en matière d'offre médicale en ce qui concerne les professions visées aux articles 3, § 1er, et 4 (médecins, dentistes, kinésithérapeutes, infirmiers, sage-femmes et logopèdes). Pour déterminer ces besoins, il sera tenu compte de l'évolution des besoins relatifs aux soins médicaux, de la qualité des prestations de soins et de l'évolution démographique et sociologique des professions concernées et de la population. Les avis visés portent sur les besoins du Royaume ;
- d'évaluer de manière continue l'incidence qu'a l'évaluation de ces besoins sur l'accès aux études pour les professions visées aux articles 3, § 1er, et 4² ;
- d'adresser annuellement aux ministres de la Santé publique et des Affaires sociales un rapport sur la relation entre les besoins, les études et le passage à l'accès aux stages requis afin d'obtenir les titres professionnels particuliers visés à l'article 85 et le titre professionnel visé à l'article 43, § 3.

Si l'autorité fédérale souhaite limiter l'accès à une profession des soins de santé du LES (contingentement), elle doit recueillir l'avis de la Commission de planification (article 92 §1, §3 et §4). Si une limitation est décidée, les chiffres, éventuellement ventilés par communauté, doivent alors être connus par les étudiants avant d'entamer leurs études (article 92 § 2).

La Commission de planification est constituée de représentants des universités, du Collège Intermutualiste, des professions des soins de santé, des ministres compétents, des communautés, de l'Institut d'assurance maladie invalidité (INAMI) et du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPF SPSCAE). La Commission comprend une assemblée plénière et des groupes de travail pour les différentes professions des soins de santé. Le soutien administratif et scientifique est assuré par la cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé au sein du SPF SPSCAE.

Afin d'accomplir sa mission d'évaluation des besoins en matière d'offre médicale, la Commission de planification se base sur les données des PlanCad qui décrivent la situation récente des différents groupes professionnels (répartition par sexe et âge des actifs ...) et élabore des scénarios d'avenir pour certaines professions des soins de santé à l'aide d'un modèle de planification.

3.2. Le « Cadastre » - fonction et limite

La banque de données fédérale des professions de santé, appelée « cadastre » (loi du 29/01/2003 ; Moniteur belge du 26/02/03) est la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique gérée par le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Les personnes qui veulent exercer une profession reconnue des soins de santé en Belgique doivent obtenir un visa auprès du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Les données d'identification des professionnels en droit de prêter sont enregistrées dans le « Cadastre ». Cette base de données fonctionne tel un mécanisme d'enregistrement, d'octroi de visa, d'agrément et de contrôle des différentes professions des soins de santé. Elle est partagée avec les entités fédérées, qui enregistrent les informations pour la partie du parcours du professionnel qui relève de leur compétence : diplôme, agrément, stage éventuel, ...

Ce Cadastre offre donc un récapitulatif de toutes les personnes ayant introduit une demande d'exercice d'une activité professionnelle agréée. Il stocke entre autres des informations sur la possession ou non d'un agrément ou d'un visa valable, les diplômes obtenus, les spécialisations éventuelles, les coordonnées et les données à caractère personnel.

¹ Loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé

² Médecins et dentistes

Toutefois, cette base de données ne permet pas de soutenir pleinement la mission de la Commission de planification - Offre médicale. Il manque des données cruciales. Ainsi, le Cadastre des professionnels en droit de prester ne permet pas de déterminer si les professionnels agréés sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité. Les personnes qui, par exemple, quittent la Belgique après leur inscription dans le Cadastre et ne font donc plus partie des effectifs d'une profession des soins de santé restent cependant présentes dans le Cadastre. En d'autres termes, le Cadastre permet d'avoir une vue des personnes qui *peuvent* exercer une profession des soins de santé, mais pas de celles qui *l'exercent* effectivement.

3.3. Qu'est-ce qu'un PlanCad ?

Afin de déterminer si les professionnels agréés qui sont enregistrés dans le Cadastre sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité, donc de connaître la position effective des praticiens agréés d'une profession des soins de santé sur le marché du travail, on procède à des couplages de données entre le Cadastre, le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) et les données disponibles provenant de l'INAMI.

Ces couplages ont reçu le nom de « PlanCad » et s'inscrivent dans le plan pluriannuel de la Commission de planification.

Il existe deux types de couplages de données :

- le « **couplage réduit** », portant sur l'année la plus récente disponible, permettant d'obtenir un aperçu synthétique de l'activité professionnelle (actifs, inactifs ou pensionnés, actifs à l'INAMI, statut salarié, indépendant ou mixte, etc...).

Ce type d'analyse permet de produire des « statistiques annuelles enrichies » et de répondre de manière plus souple aux priorités de santé publique. Ne reprenant pas les tendances historiques, puisqu'il se limite à une seule année, il ne permet pas de développer des scénarios d'évolution de la force de travail.

- le « **couplage approfondi** », portant sur plusieurs années, permettant d'analyser en détails l'activité actuelle et passée de la profession et de développer des scénarios d'évolution de la force de travail pour le futur en utilisant un modèle de planification.

Ce type d'analyse permet à la Commission de planification de remettre des avis motivés au Ministre concernant la politique à mener afin de disposer d'un nombre suffisant de professionnels pour répondre aux besoins de la population, sans verser dans la pléthore.

Le PlanCad dont les résultats figurent dans ce document appartient à cette seconde catégorie.

3.4. Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) vise l'agrégation de données socio-économiques provenant des institutions belges de sécurité sociale. Le but du Datawarehouse marché du travail et protection sociale est de pouvoir répondre de manière plus correcte, plus rapide et moins onéreuse aux demandes de données émanant d'instituts de recherche et des autorités. La gestion du DWH MT&PS a été confiée à la Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale enregistre les données administratives de plusieurs institutions de sécurité sociale, notamment l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), l'Office national de sécurité sociale (ONSS), l'Office national de l'emploi (ONEM), le SPF Sécurité sociale (SPF SS), le Fonds des accidents du travail et des maladies professionnelles (FEDRIS), le Collège intermutualiste national (CIN), le Service fédérale des Pensions, l'Office national des vacances annuelles (ONVA), les services régionaux de placement VDAB/ACTIRIS/Forem/ADG et le Registre national.

3.5. Les données de l'INAMI

Outre les données du marché du travail régulier, présentes dans le DWH MT&PS, il existe pour les personnes qui fournissent des prestations remboursées dans le cadre de l'assurance-maladie-invalidité une source importante d'informations complémentaires à l'INAMI : le nombre total d'actes et le montant total remboursé par l'INAMI pour les prestations de la nomenclature. Ces données permettent de disposer d'informations pertinentes dans le cadre d'une analyse des professionnels actifs dans le secteur des soins de santé.

3.6. L'obtention des données et la mise en œuvre du couplage

Une demande de « couplage périodique » de données pour les différentes professions des soins de santé, valable pour plusieurs années, a été introduite pour approbation auprès du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé au sein de la Commission de la protection de la vie privée, qui a remis un avis favorable.

Grâce à cette autorisation, lorsqu'un couplage est envisagé pour une profession, la demande de données est introduite directement à la Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Pour le groupe professionnel étudié, la BCSS rassemble les données des différentes sources et remplace les numéros de registre national par une clé codée anonyme qui empêche l'identification d'un individu, mais permet de relier entre elles les informations.

Après réception des différents fichiers sources, la cellule Planification de l'offre des professions de santé procède au couplage des données proprement dit, à l'analyse et à la rédaction du rapport.

3.7. Les données d'activité

Dans le couplage PlanCad, les données relatives à l'activité proviennent :

- de l'ONSS (cf. § 3.4) pour les salariés ;
- de l'INASTI pour les indépendants ;
- de l'INAMI pour les salariés ou indépendants actifs dans le système d'assurance maladie invalidité.

Pour les professionnels sous statut salarié dans le cadre de l'ONSS, le DWH MT&PS fournit les équivalents-temps pleins individuels réalisés (ETP) pour le dernier trimestre de l'année, en lien avec chaque employeur et le secteur d'activité de ce dernier, conformément à la nomenclature NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne). À cela s'ajoute le total des ETP calculés dans le DWH MT&PS par an, sur la base des ETP par trimestre.

Les données de l'INASTI permettent uniquement de savoir si le professionnel exerce une activité sous le statut d'indépendant. Elles ne permettent pas de déterminer le temps de travail ou le niveau d'activité dans ce secteur.

Les données de l'INAMI fournissent le nombre total de prestations de la nomenclature et les montants remboursés tous codes confondus. Ces données sont donc les seules dont nous disposons pour estimer l'activité des indépendants. L'activité des professionnels indépendants exercée en dehors du système de remboursement des soins de l'INAMI échappe à notre analyse car elle n'est répertoriée dans aucune base de données.

3.8. La communauté et la région d'activité

Un individu appartient à la **Communauté flamande ou française** sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible (diplômes étrangers par exemple), sur base de la langue de contact (NL, FR, DE). Si la langue de contact est l'allemand, ce professionnel est attribué à la Communauté française.

Pour la **Communauté germanophone**, l'extension de l'allemand comme langue de contact dans la banque de données des professionnels des soins de santé est récente. Il n'est donc pas possible d'identifier les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. A défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une des neuf communes relevant de la Communauté germanophone.

Afin de déterminer la **région où l'activité est pratiquée** pour les salariés, nous disposons du lieu d'établissement de chaque employeur, au niveau de l'arrondissement. La région d'activité pour les professionnels sous statut salarié ou mixte est la région du siège local ou, à défaut, du siège principal de l'employeur chez qui le professionnel preste le plus de temps de travail.

Etant donné qu'aucune information n'est disponible concernant le lieu d'établissement des indépendants, on utilise l'arrondissement du domicile. La région d'activité des personnes sous statut d'indépendant est par conséquent la région du domicile.

3.9. Les groupes d'analyse

Toutes les personnes habilitées à exercer la profession d'infirmier constituent un premier groupe d'analyse (**'Licensed To Practice' ou LTP**). Cela signifie qu'elles doivent être en possession d'un visa d'infirmier. Il s'agit d'un changement de méthodologie par rapport au rapport précédent. Dans le rapport PlanCad précédent (Infirmiers sur le marché du travail 2004-2019), non seulement les infirmiers titulaires d'un visa étaient inclus dans le groupe d'analyse LTP, mais également les personnes titulaires d'un diplôme d'infirmier. Il est à noter que les personnes titulaires à la fois d'un diplôme d'infirmier et d'un diplôme complémentaire de master de médecin, dentiste ou pharmacien, ne font pas partie de ce groupe d'analyse étant donné que l'on part du principe qu'elles exercent une profession liée à leur diplôme de master.

Les deuxième et troisième groupes d'analyse portent sur les personnes qui ont une activité professionnelle :

Le groupe d'analyse **'Professionally Active' (PA)** inclut les infirmiers actifs dans le groupe LTP. Un infirmier est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31 décembre ou repris dans la banque de données de l'ONSS à raison d'au moins 0,1 équivalent temps plein (ETP) par an.

Le groupe d'analyse **'Practising' (PR)** (actif en tant qu'infirmier) se compose d'infirmiers actifs du groupe PA qui exercent une activité dans le secteur des soins de santé. Une personne est affectée à ce groupe lorsqu'elle est inscrite à l'INASTI au 31 décembre et a accompli un nombre minimal de prestations de l'article 8 de la nomenclature INAMI, comptabilisées durant l'année en question, ou est reprise au 31 décembre dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP/an et travaille pour un employeur actif dans un secteur des soins de santé.

Pour identifier correctement les individus actifs dans le **secteur de soins de santé** et dans chaque **secteur d'activité**, nous utilisons *le code NACE du lieu d'établissement local de l'employeur*, c'est-à-dire l'endroit où l'employé exerce ses activités. De nombreuses entreprises ont leur siège social, par exemple, à Bruxelles, mais elles peuvent avoir des lieux d'établissement locaux dispersés dans tout le pays, avec des activités différentes de celles du siège social. Prenons par exemple le secteur du CPAS. À l'intérieur du secteur du CPAS, diverses activités ont lieu, notamment dans les hôpitaux, les maisons de repos et de soins, les services de soins infirmiers à domicile et les services d'aide à domicile. En utilisant le code du lieu d'établissement local, nous pouvons déterminer avec plus de précision ce secteur. Un hôpital géré par un CPAS, par exemple, aura le code principal du CPAS mais le code local d'un hôpital. Cela nous permet d'attribuer correctement les infirmiers travaillant dans un hôpital du CPAS au secteur hospitalier. Il en va de même pour les secteurs des maisons de repos et de soins, ainsi que des soins infirmiers à domicile. Ces informations détaillées n'étaient pas disponibles dans le rapport précédent, ce qui conduisait à attribuer à tort tous les infirmiers des hôpitaux du CPAS, et similaires, au secteur du CPAS.

Pour l'année 2021, le nombre de prestations INAMI minimal requis pour être inclus en tant qu'infirmier indépendant dans le groupe d'analyse Practising est de 804. Ce chiffre correspond à 10% de la médiane du nombre de prestations INAMI comptabilisées au sein d'un groupe de référence, les infirmiers indépendants âgés de 45-54 ans, sans activité salariée (= groupe d'âge pour lequel l'activité indépendante atteint un niveau maximal).

Le groupe d'analyse Practising représente la force de travail du système de santé. Même si exercer comme enseignant infirmier est conceptuellement une forme d'exercice de l'art infirmier, il a été choisi de ne pas inclure les infirmiers salariés dans le secteur de l'enseignement dans ce groupe d'analyse.

3.10. Le calcul des équivalents temps plein (ETP)

3.10.1. Le concept ‘équivalent temps plein’

L'**équivalent temps plein (ETP)** exprime la quantité de travail accomplie par une personne proportionnellement au volume de travail d'un emploi normal à temps plein.

Cet équivalent est présenté par rapport à un travailleur de référence fictif, à savoir un individu accomplissant une prestation de travail complète dans la même fonction pendant un an. Une personne qui accomplit exactement la moitié de ce volume de travail équivaut à 0,5 ETP.

L'analyse basée sur les ETP a cet avantage qu'elle permet de mesurer et de comparer le volume de travail fourni et pas seulement le nombre de personnes disponibles dans un secteur donné. Ainsi, il est possible notamment de mesurer l'impact du travail à temps partiel sur les volumes de travail prestés.

3.10.2. L'ETP pour les salariés

Le total des ETP prestés durant une année par chaque individu qui compose la population analysée est calculé dans le DWH MT&PS sur la base des ETP par trimestre fournis par l'ONSS. Cet indicateur ETP correspond au volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres, c'est-à-dire sans les périodes d'absence pour lesquelles aucun salaire n'est perçu, comme les congés thématiques ou les congés maladies de longue durée par exemple.

Le mode de calcul de l'ETP diffère selon le groupe analysé.

Pour les infirmiers salariés qui exercent une activité (PA), le taux d'activité annuel fourni par le DWH MT&PS sert d'ETP. Indépendamment du secteur où l'activité est pratiquée, cet ETP représente le volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres.

L'ETP des infirmiers salariés actifs dans un secteur des soins de santé (PR) correspond au taux d'activité presté dans les secteurs des soins de santé au cours du dernier trimestre de l'année. Cet ETP représente donc le volume de travail réellement fourni au cours du dernier trimestre, spécifiquement pour les secteurs des soins de santé.

Étant donné que le groupe d'analyse PR est un sous-groupe du groupe d'analyse PA et qu'une autre méthode de calcul de l'ETP est utilisée, les comparaisons doivent être interprétées avec prudence.

3.10.3. L'ETP pour les infirmiers indépendants

Il n'est pas évident de calculer l'équivalent temps plein des personnes qui accomplissent des prestations de soins en tant qu'indépendants. Contrairement aux salariés, il n'existe pas pour les indépendants d'indicateur univoque du volume de travail fourni. Nous nous basons dès lors sur les prestations de la nomenclature de l'INAMI et devons tenir compte des limites suivantes. Il faut tout d'abord garder à l'esprit que les montants de remboursement par l'INAMI des prestations qui contribuent à définir l'ETP ne correspondent pas à la rémunération annuelle des prestataires de soins. De plus, les prestations INAMI « comptabilisées » au cours d'une année peuvent avoir été accomplies durant l'année concernée ou au cours des deux années antérieures (en raison du délai dont disposent les patients pour remettre leurs attestations de soins à l'organisme assureur).

En raison de ces limites méthodologiques, la valeur de l'ETP reprise dans les rapports PlanCad ne peut pas être utilisée de manière normative. Elle sert uniquement à informer sur l'ordre de grandeur relatif des prestations fournies dans le cadre de l'assurance maladie-invalidité, par rapport à l'ETP de référence, défini selon le mode de calcul qui suit.

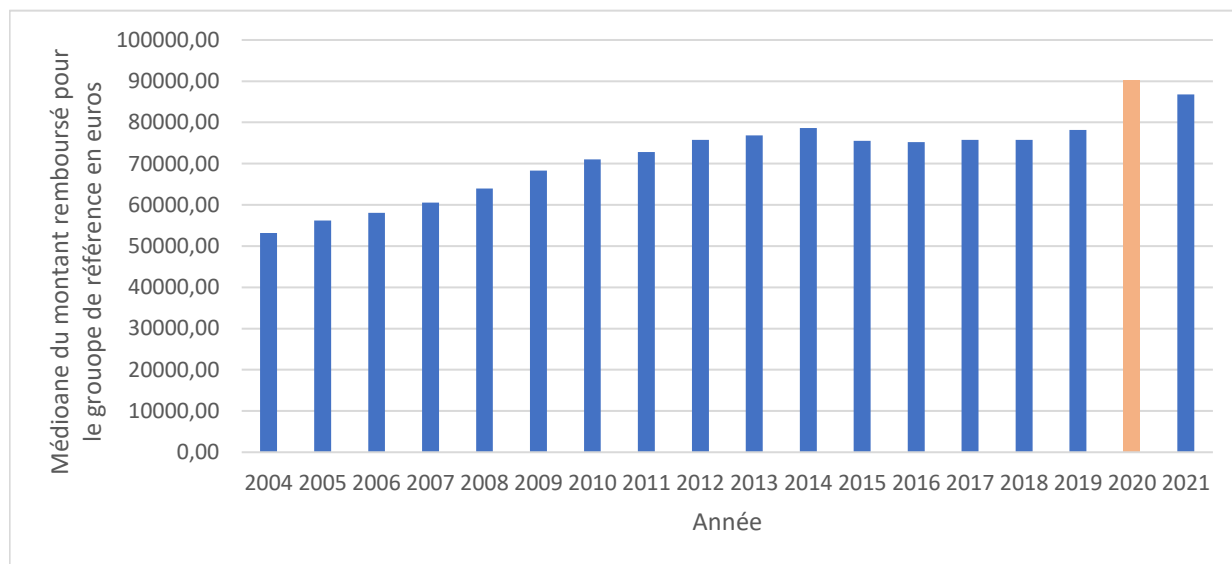
L'ETP indépendant pour chaque infirmier est égal à la moyenne entre d'une part l'ETP estimé sur base du nombre total de prestations sur l'année et d'autre part l'ETP estimé sur base du montant brut remboursé sur l'année de l'article 8 de la nomenclature INAMI.

Pour 2019, un emploi d'indépendant, à temps plein, est assimilé à 7.993 prestations par an, et à un montant brut remboursé de 78.205€.

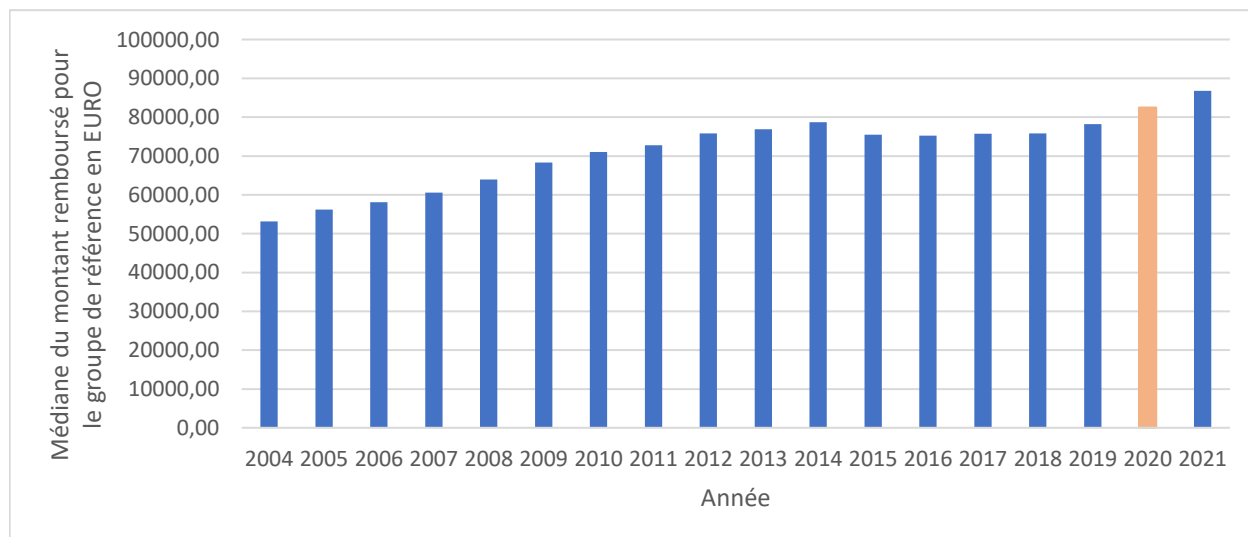
L'année 2020, marquée par la pandémie de COVID-19, a eu un impact important sur la main-d'œuvre infirmière. En 2020, un emploi d'indépendant à temps plein serait théoriquement assimilé à 10.228 prestations par an et un montant brut remboursé de 90.209€ si l'on appliquait la méthode standard. Dans le but de refléter l'impact de la crise COVID-19, il a été décidé de prendre la moyenne des chiffres de 2019 et 2021 pour l'année 2020. Ainsi, un emploi d'indépendant à temps plein est équivalent à 8.020 prestations par an et un montant brut remboursé de 82.479€ par an.

Pour 2021, un emploi d'indépendant, à temps plein, est assimilé à 8.048 prestations par an, et à un montant brut remboursé de 86.753€.

Graphique: Médiane du montant remboursé pour le groupe de référence (infirmiers exclusivement indépendants dans la catégorie d'âge 45-54 ans) avec les chiffres initiaux pour 2020



Graphique: Médiane du montant remboursé pour le groupe de référence (infirmiers exclusivement indépendants dans la catégorie d'âge 45-54 ans) avec les chiffres adaptés pour 2020

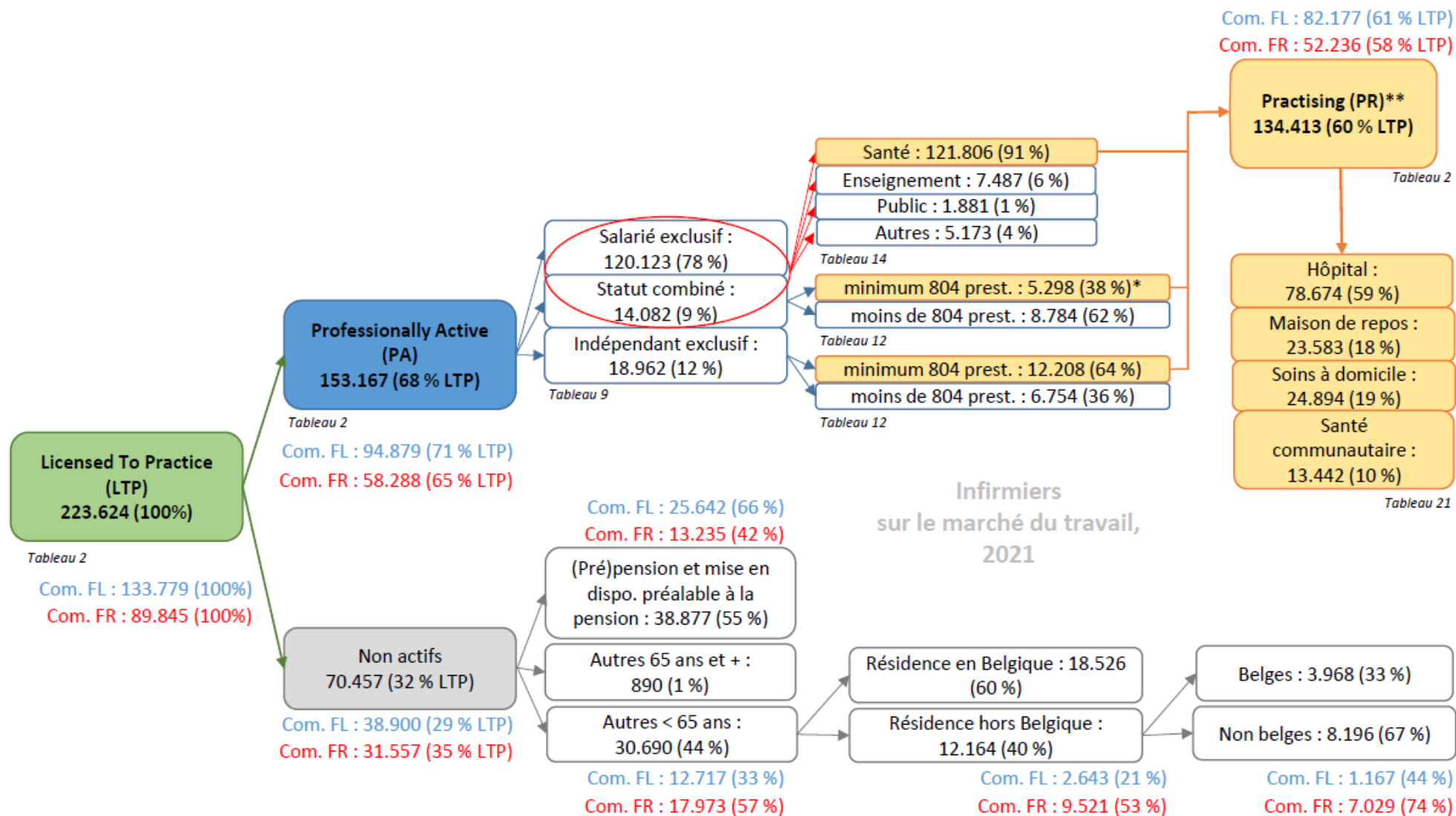


Excepté pour 2020, ces chiffres correspondent à la médiane du nombre de prestations INAMI comptabilisées et au montant médian de remboursements observé au sein d'un groupe de référence, les infirmiers indépendants exclusifs âgés de 45-54 ans, sans activité salariée (= groupe d'âge pour lequel l'activité indépendante atteint un niveau maximal). Un infirmier qui a comptabilisé un chiffre plus élevé de prestations INAMI, ou qui a un montant remboursé plus élevé aura un ETP plus grand, et vice versa.

Les prestations INAMI des infirmiers peuvent être surévaluées, dans la mesure où il est possible que certains actes attestés par un infirmier soit réalisés partiellement par un aide-soignant. Il n'est toutefois pas possible de quantifier ces activités.

Il est important de signaler que tous les actes effectués en dehors du cadre de l'INAMI, à défaut d'être enregistrés dans une base de données, ne sont pas reflétés dans le calcul de cet ETP. Il en est de même pour les tâches administratives. Cet ETP reflète donc uniquement les prestations exécutées par les infirmiers rentrant dans le système de remboursement de l'assurance maladie-invalidité.

4. APERCU SCHÉMATIQUE



*92,5% de ces infirmiers (N = 4.899) sont aussi comptabilisés dans le secteur santé en tant que salarié

**Certains infirmiers peuvent être actifs dans plusieurs secteurs. Ils sont repris dans chacun des secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois dans PR.

5. RÉSULTATS

SECTION I. COMPOSITION ET DESCRIPTION DES GROUPES D'ANALYSE;

Tableau 1. Présence et distribution des infirmiers dans les différentes banques de données, 31/12/2021

	SPF	INAMI	ONSS	INASTI
Domicile				
Région flamande	95.651	42.916	95.651	8.608
Région wallonne	41.511	24.256	41.511	6.050
Région Bruxelles-Capitale	7.369	3.423	7.369	799
Etranger & inconnu	3.264	1.201	3.264	134
Communauté				
Communauté flamande	141.251	62.975	91.456	20.277
Communauté française	96.420	49.301	56.339	14.667
Total	237.671	112.276	147.795	34.944

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 1

Ce tableau indique la présence des personnes dans les différentes sources du couplage au 31/12/2021. Tous les individus du groupe d'analyse 'infirmiers' sont présents dans la banque de données des professionnels des soins de santé (SPF/colonne 2), dans la mesure où cette source est à l'origine du couplage. En outre, un même professionnel peut être repris dans plusieurs colonnes (3 à 5) en fonction des statuts et/ou activités qu'il combine ou exerce de manière successive sur une année civile.

Ce tableau comprend toutes les personnes enregistrées dans le cadastre avec un diplôme ou un visa d'infirmier. Ce groupe comprend 13.888 personnes sans avoir de visa infirmier. Ces personnes ne sont pas prises en compte dans les prochaines étapes d'analyse et ne font donc pas partie du groupe « Licensed to practice ». Il en va de même pour toutes les personnes (n = 159) qui ont obtenu un autre diplôme de niveau plus élevé dans le domaine des soins de santé (médecin, dentiste ou pharmacien). En effet, nous supposons que si ces personnes sont actives, elles exercent une profession liée à leur diplôme de plus haut niveau. Cela explique la différence entre le nombre de personnes présentes dans le cadastre (237.671) et le groupe d'analyse LTP (223.624) (voir tableau suivant).

La somme du nombre d'infirmiers en Région flamande, en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et dans la catégorie étrangère et inconnue est égale à la somme du nombre d'infirmiers relevant de la Communauté flamande et de la Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total observé d'infirmiers présents dans la banque de données fédérale.

Explication

Colonne 1 : Domicile ou communauté :

- La catégorie de domicile 'Etranger & inconnu' comprend les professionnels dont le domicile se situe hors Belgique, ou n'est pas connu.

- Un individu appartient à la Communauté flamande ou française sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible, sur base de la langue de contact (NL, FR ou DE). L'allemand a été ajouté comme langue de contact possible uniquement à partir de 2014 par l'administration. Etant peu nombreux et non représentatif de la situation réelle, les professionnels ayant comme langue de contact l'allemand sont intégrés dans la catégorie 'Communauté française' dans ce tableau.

Colonnes 2 à 5 : Il s'agit du nombre de personnes présentes dans les différentes bases de données, même si leur activité y est minimale ou inexistante. Il suffit d'être présent dans une base de données pour être repris dans la colonne correspondante.

Tableau 2a. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2021

Région flamande												
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges			
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP			
<25	4.356	3.780	3.692		551	459	3.805	3.233				
25<30	11.537	10.962	10.375		1.653	1.490	9.884	8.885				
30<35	11.843	11.154	10.209		1.723	1.484	10.120	8.725				
35<40	10.857	10.263	9.136		1.503	1.290	9.354	7.846				
40<45	12.728	11.939	10.321		1.734	1.397	10.994	8.924				
45<50	12.826	11.879	10.146		1.724	1.361	11.102	8.785				
50<55	13.113	11.801	10.077		1.771	1.341	11.342	8.736				
55<60	15.561	13.193	11.176		2.164	1.651	13.397	9.525				
60<65	14.627	8.011	6.466		2.204	1.105	12.423	5.361				
65+	23.033	1.165	358		2.678	86	20.355	272	15	10	05	
Total	130.481	94.147	81.956		17.705	11.664	112.776	70.292				

Région wallonne												
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges			
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP			
<25	1.493	1.081	1.066		158	111	1.335	955				
25<30	5.256	4.695	4.566		755	662	4.501	3.904				
30<35	6.042	5.447	5.217		1.028	902	5.014	4.315				
35<40	5.818	5.355	5.005		929	835	4.889	4.170				
40<45	6.563	5.989	5.464		1.015	880	5.548	4.584				
45<50	6.615	5.932	5.305		1.044	862	5.571	4.443				
50<55	5.791	5.052	4.395		654	516	5.137	3.879				
55<60	6.346	5.142	4.438		621	466	5.725	3.972				
60<65	6.303	3.557	2.999		638	359	5.665	2.640				
65+	10.059	635	245		521	30	9.538	215	15	10	05	
Total	60.286	42.885	38.700		7.363	5.623	52.923	33.077				

Région Bruxelles-Capitale												
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges			
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP			
<25	439	337	321		59	48	380	273				
25<30	2.071	1.843	1.673		330	277	1.741	1.396				
30<35	2.175	2.008	1.779		438	363	1.737	1.416				
35<40	2.123	1.999	1.765		482	421	1.641	1.344				
40<45	2.147	2.036	1.699		408	342	1.739	1.357				
45<50	2.146	2.027	1.721		347	287	1.799	1.434				
50<55	1.999	1.874	1.594		331	270	1.668	1.324				
55<60	2.227	2.048	1.676		333	254	1.894	1.422				
60<65	1.936	1.605	1.326		300	228	1.636	1.098				
65+	1.741	166	102		100	31	1.641	71	15	10	05	
Total	19.004	15.943	13.656		3.128	2.521	15.876	11.135				

Tableau 2b. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2021

Communauté flamande										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	4.495	3.891	3.799		571	477	3.924	3.322		
25<30	12.167	11.356	10.705		1.750	1.555	10.417	9.150		
30<35	12.159	11.141	10.165		1.857	1.526	10.302	8.639		
35<40	9.996	9.187	8.105		1.500	1.219	8.496	6.886		
40<45	12.718	11.801	10.115		1.767	1.388	10.951	8.727		
45<50	13.262	12.044	10.222		1.847	1.402	11.415	8.820		
50<55	13.615	12.063	10.244		1.896	1.397	11.719	8.847		
55<60	16.422	13.687	11.560		2.376	1.753	14.046	9.807		
60<65	15.429	8.499	6.868		2.448	1.230	12.981	5.638		
65+	23.516	1.210	394		2.787	104	20.729	290		
Total	133.779	94.879	82.177		18.799	12.051	114.980	70.126		

Communauté française										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	2.127	1.311	1.283		244	141	1.883	1.142		
25<30	8.653	6.170	5.931		1.315	878	7.338	5.053		
30<35	10.311	7.503	7.061		1.838	1.226	8.473	5.835		
35<40	10.517	8.458	7.818		1.795	1.330	8.722	6.488		
40<45	9.996	8.185	7.383		1.659	1.237	8.337	6.146		
45<50	9.560	7.817	6.963		1.484	1.109	8.076	5.854		
50<55	8.299	6.683	5.828		1.030	731	7.269	5.097		
55<60	8.937	6.712	5.735		908	618	8.029	5.117		
60<65	8.591	4.683	3.923		831	462	7.760	3.461		
65+	12.854	766	311		648	43	12.206	268		
Total	89.845	58.288	52.236		11.752	7.775	78.093	44.461		

Tableau 2c. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2021

Belgique										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	6.622	5.202	5.082		815	618	5.807	4.464		
25<30	20.820	17.526	16.636		3.065	2.433	17.755	14.203		
30<35	22.470	18.644	17.226		3.695	2.752	18.775	14.474		
35<40	20.513	17.645	15.923		3.295	2.549	17.218	13.374		
40<45	22.714	19.986	17.498		3.426	2.625	19.288	14.873		
45<50	22.822	19.861	17.185		3.331	2.511	19.491	14.674		
50<55	21.914	18.746	16.072		2.926	2.128	18.988	13.944		
55<60	25.359	20.399	17.295		3.284	2.371	22.075	14.924		
60<65	24.020	13.182	10.791		3.279	1.692	20.741	9.099		
65+	36.370	1.976	705		3.435	147	32.935	558		
Total	223.624	153.167	134.413		30.551	19.826	193.073	114.587		

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 2a, 2b et 2c

Les tableaux 2a, 2b et 2c donnent la répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour chaque région d'activité (a), chaque communauté (b) et pour la Belgique (c) (au 31/12/2021). Pour une répartition par **province**, voir la section **VII. Annexe**.

Le graphique à gauche, avec les bâtonnets verts indique le pourcentage d'individus par groupe d'analyse (LTP, PA ou PR) par rapport au nombre total d'individus en droit de prêter (Total LTP) et ce dans chaque catégorie d'âge. En d'autres termes, au sein du groupe LTP ('Licensed To practice'), la proportion de PA ('Professionally Active') est donnée, et au sein du groupe PA, la proportion de PR ('Practising') est donnée. Les divers groupes d'analyse sont décrits en détail ci-dessous.

Dans le graphique de droite, ces populations sont réparties par âge et par sexe : la couleur bleue indique la partie des hommes par catégorie d'âge et la couleur rouge représente la partie des femmes par catégorie d'âge.

Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et groupes d'analyses.

La région d'activité pour les infirmiers sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2021 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier prête le plus de temps de travail. La région d'activité pour les infirmiers sous statut d'indépendant exclusif ou pour les infirmiers inactifs en droit de prêter est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonnes 2, 6 et 8 : LTP (= Licensed to practice): Nombre de personnes disposant d'un visa en tant qu'infirmiers et sont donc autorisées à exercer la profession d'infirmiers selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 2), pour les hommes (colonne 6), pour les femmes (colonne 8). Tous les individus de la base de données du SPF SPSCAE qui sont titulaires d'un visa d'infirmiers sont repris dans le groupe d'analyse LTP. Il est à noter que les personnes titulaires à la fois d'un diplôme d'infirmier et d'un diplôme complémentaire de master de médecin, dentiste ou pharmacien, ne font pas partie de ce groupe d'analyse étant donné que l'on part du principe qu'elles exercent une profession liée à leur diplôme de master. .

Colonne 3 : PA (= Professionally active): Nombre d'infirmiers professionnellement actifs selon leur catégorie d'âge. Un infirmier en droit de prêter (LTP) est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31 décembre 2021 ou repris au 31 décembre 2021 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2021.

Colonnes 4, 7 et 9 : PR (= Practising): Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 4), pour les hommes (colonne 7) et pour les femmes (colonne 9). Font partis de ce groupe d'analyse les infirmiers actifs du groupe d'analyse PA exerçant une activité dans les soins de santé. Une personne est affectée au groupe d'analyse PR lorsqu'elle est inscrite à l'INASTI au 31/12/2021 et a atteint un niveau d'activité global d'au moins 10% d'un emploi d'indépendant à temps plein, OU est reprise au 31/12/2021 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2021 et dont au moins un employeur est dans le secteur des soins de santé.

Tableau 3. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue du diplôme, 31/12/2021

Domicile	Langue du diplôme	LTP		PA		PR	
		N	% N	N	% N	N	% N
Région flamande	Français	8.517	6,27	6.925	6,96	6.234	7,21
	Néerlandais	127.260	93,73	92.518	93,04	80.187	92,79
		135.777	100,00	99.443	100,00	86.421	100,00
Région wallonne	Français	59.074	96,82	42.312	97,01	37.703	97,18
	Néerlandais	1.941	3,18	1.302	2,99	1.093	2,82
		61.015	100,00	43.614	100,00	38.796	100,00
Région Bruxelles-Capitale	Français	8.997	89,62	6.287	90,10	5.641	90,71
	Néerlandais	1.042	10,38	691	9,90	578	9,29
		10.039	100,00	6.978	100,00	6.219	100,00
Etranger & inconnu	Français	13.257	78,94	2.764	88,25	2.658	89,28
	Néerlandais	3.536	21,06	368	11,75	319	10,72
		16.793	100,00	3.132	100,00	2.977	100,00
Total	Français	89.845	40,18	58.288	38,06	52.236	38,86
	Néerlandais	133.779	59,82	94.879	61,94	82.177	61,14
		223.624	100,00	153.167	100,00	134.413	100,00

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 3

Le tableau 3 affiche la répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) en fonction du domicile et de la langue du diplôme (approximation pour la communauté).

Une distinction est établie entre les infirmiers autorisés à exercer (LTP), les infirmiers professionnellement actifs (PA) et les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR).

Explication

Colonne 1 : Domicile : La catégorie de domicile 'Étranger & inconnu' comprend les praticiens professionnels dont le domicile est situé en dehors de la Belgique ou est inconnu.

Colonne 2 : Langue du diplôme : Il s'agit de la langue du diplôme ou à défaut la langue dans laquelle la correspondance entre le professionnel et l'administration s'effectue (= 'langue de contact').

Jusqu'en 2014, l'allemand n'était pas disponible comme langue de contact dans l'application du cadastre. Étant peu nombreux et les données disponibles non représentatives de la situation réelle, les professionnels ayant comme langue de contact l'allemand sont intégrés dans le groupe avec la langue du diplôme 'française' dans ce rapport. Un tableau spécifique pour le groupe restreint de professionnels en Communauté germanophone est repris plus loin dans ce rapport. La méthodologie utilisée pour identifier ce groupe est présentée en légende du tableau en question.

Colonnes 3 et 4 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers en droit de prêter (LTP = Licensed To Practice).

Colonnes 5 et 6 : PA N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers professionnellement actifs (PA = Professionally Active).

Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR = Practising).

Les pourcentages sont calculés par colonne et par domicile et expriment la fraction que chaque langue du diplôme représente au sein des domiciles respectifs.

Tableau 4. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2021

Communauté	Sexe	LTP		PA		PR	
		N	% N	N	% N	N	% N
Communauté flamande	Homme	18.799	14,05	14.400	15,18	12.051	14,66
	Femme	114.980	85,95	80.479	84,82	70.126	85,34
		<u>133.779</u>	<u>100,00</u>	<u>94.879</u>	<u>100,00</u>	<u>82.177</u>	<u>100,00</u>
Communauté française	Homme	11.752	13,08	8.512	14,60	7.775	14,88
	Femme	78.093	86,92	49.776	85,40	44.461	85,12
		<u>89.845</u>	<u>100,00</u>	<u>58.288</u>	<u>100,00</u>	<u>52.236</u>	<u>100,00</u>
Total	Homme	30.551	13,66	22.912	14,96	19.826	14,75
	Femme	193.073	86,34	130.255	85,04	114.587	85,25
		<u>223.624</u>	<u>100,00</u>	<u>153.167</u>	<u>100,00</u>	<u>134.413</u>	<u>100,00</u>

Tableau 5. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2021

Communauté	Nationalité + origine du diplôme	LTP		PA		PR	
		N	% N	N	% N	N	% N
Communauté flamande	nat BE + dip BE	129.182	96,56	92.259	97,24	79.778	97,08
	nat BE + dip N-BE	1.002	0,75	729	0,77	650	0,79
	nat N-BE + dip BE	1.701	1,27	1.039	1,10	975	1,19
	nat N-BE + dip N-BE	1.894	1,42	852	0,90	774	0,94
		<u>133.779</u>	<u>100,00</u>	<u>94.879</u>	<u>100,00</u>	<u>82.177</u>	<u>100,00</u>
Communauté française	nat BE + dip BE	72.258	80,43	49.891	85,59	44.275	84,76
	nat BE + dip N-BE	1.480	1,65	1.117	1,92	1.067	2,04
	nat N-BE + dip BE	10.632	11,83	4.834	8,29	4.589	8,79
	nat N-BE + dip N-BE	5.475	6,09	2.446	4,20	2.305	4,41
		<u>89.845</u>	<u>100,00</u>	<u>58.288</u>	<u>100,00</u>	<u>52.236</u>	<u>100,00</u>
Total	nat BE + dip BE	201.440	90,08	142.150	92,81	124.053	92,29
	nat BE + dip N-BE	2.482	1,11	1.846	1,21	1.717	1,28
	nat N-BE + dip BE	12.333	5,52	5.873	3,83	5.564	4,14
	nat N-BE + dip N-BE	7.369	3,30	3.298	2,15	3.079	2,29
		<u>223.624</u>	<u>100,00</u>	<u>153.167</u>	<u>100,00</u>	<u>134.413</u>	<u>100,00</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 4 et 5

Les tableaux 4 et 5 montrent la répartition des infirmiers (LTP = Licensed To Practice ; PA = Professionally Active ; PR = Practising) selon la communauté (au 31/12/2021). Des sous-totaux sont indiqués par communauté afin de permettre une comparaison au sein de chaque communauté.

Le tableau 4 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 5 le réalise selon la combinaison de la nationalité de l'individu et le pays où le diplôme a été obtenu.

Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Colonne 2 : Sexe ou Nationalité + origine du diplôme: Combinaison de la nationalité (nat BE = belge, nat N-BE = non belge) et du pays d'origine du diplôme (dip BE = diplôme belge, dip N-BE = diplôme non belge) de l'individu.

Colonnes 3 et 4 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers en droit de prêter (Licensed to Practice).

Colonnes 5 et 6 : PA N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers professionnellement actifs (Professionally Active).

Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé (Practising).

Les pourcentages sont calculés par colonne et par communauté et expriment la fraction, que chaque sexe ou combinaison de la nationalité de l'individu et le pays où le diplôme a été obtenu, représente au sein de la communauté.

Tableau 6a. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Belgique, 31/12/2021

Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	203.922	91,19	132.908	57.290	7.941	5.783	97,16	143.996	94,01	125.770	93,57
France	10.503	4,70	226	1.838	854	7.585	27,78	4.355	2,84	4.145	3,08
Pays-Bas	1.699	0,76	903	40	28	728	57,15	771	0,50	689	0,51
Roumanie	1.327	0,59	418	297	257	355	73,25	791	0,52	731	0,54
Italie	1.032	0,46	76	697	94	165	84,01	686	0,45	635	0,47
Portugal	941	0,42	194	163	198	386	58,98	506	0,33	485	0,36
Espagne	780	0,35	121	138	157	364	53,33	324	0,21	292	0,22
Allemagne	332	0,15	77	72	12	171	48,49	116	0,08	104	0,08
Luxembourg	124	0,06	7	16	14	87	29,84	16	0,01	12	<0,01
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe de l'est	458	0,20	247	19	48	144	68,56	267	0,17	252	0,19
Europe de l'ouest	90	0,04	21	11	11	47	47,78	30	0,02	23	0,02
Europe du nord	89	0,04	27	3	9	50	43,82	30	0,02	29	0,02
Europe du sud	48	0,02	9	15	12	12	75,00	27	0,02	25	0,02
Total Union europ. *	17.423	7,79	2.326	3.309	1.694	10.094	42,07	7.919	5,17	7.422	5,52
Asie	676	0,30	270	73	147	186	72,49	450	0,29	442	0,33
Afrique	553	0,25	115	109	149	180	67,45	344	0,22	334	0,25
Cameroun	451	0,20	65	186	80	120	73,39	293	0,19	292	0,22
Amérique	121	0,05	23	12	12	74	38,84	34	0,02	31	0,02
Royaume-Uni	76	0,03	24	4	1	47	38,16	23	0,02	18	0,01
Europe - non UE	54	0,02	31	9	4	10	81,48	35	0,02	34	0,03
Océanie	15	<0,01	5	1	0	9	40,00	5	<0,01	4	<0,01
Inconnu	333	0,15	10	22	11	290	12,91	68	0,04	66	0,05
Total général	223.624	100,00	135.777	61.015	10.039	16.793	92,49	153.167	100,00	134.413	100,00

Tableau 6b. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2021

Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	130.184	97,31	125.224	1.845	940	2.175	98,33	92.988	98,01	80.428	97,87
Pays-Bas	1.581	1,18	865	14	21	681	56,93	722	0,76	648	0,79
Roumanie	364	0,27	257	4	16	87	76,10	231	0,24	214	0,26
Espagne	225	0,17	72	4	11	138	38,67	70	0,07	66	0,08
France	126	0,09	28	26	7	65	48,41	71	0,07	62	0,08
Portugal	118	0,09	74	1	5	38	67,80	76	0,08	76	0,09
Allemagne	113	0,08	64	2	2	45	60,18	46	0,05	40	0,05
Italie	64	0,05	40	5	2	17	73,44	38	0,04	36	0,04
Luxembourg	7	<0,01	2	0	1	4	42,86	2	<0,01	2	<0,01
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe de l'est	337	0,25	210	3	13	111	67,06	199	0,21	189	0,23
Europe du nord	44	0,03	21	0	0	23	47,73	19	0,02	19	0,02
Europe de l'ouest	35	0,03	16	0	2	17	51,43	14	0,01	10	0,01
Europe du sud	9	<0,01	5	0	0	4	55,56	5	<0,01	5	<0,01
Total Union europ. *	3.023	2,26	1.654	59	80	1.230	59,31	1.493	1,57	1.367	1,66
Asie	336	0,25	256	31	6	43	87,20	279	0,29	273	0,33
Afrique	59	0,04	36	3	8	12	79,66	45	0,05	43	0,05
Amérique	40	0,03	19	1	2	18	55,00	17	0,02	14	0,02
Europe - non UE	36	0,03	30	0	2	4	88,89	24	0,03	24	0,03
Royaume-Uni	33	0,02	18	0	1	14	57,58	15	0,02	11	0,01
Cameroun	14	0,01	10	1	2	1	92,86	12	0,01	12	0,01
Océanie	11	<0,01	5	0	0	6	45,45	4	<0,01	3	<0,01
Inconnu	43	0,03	8	1	1	33	23,26	2	<0,01	2	<0,01
Total général	133.779	100,00	127.260	1.941	1.042	3.536	97,36	94.879	100,00	82.177	100,00

Tableau 6c. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2021

Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	73.738	82,07	7.684	55.445	7.001	3.608	95,11	51.008	87,51	45.342	86,80
France	10.377	11,55	198	1.812	847	7.520	27,53	4.284	7,35	4.083	7,82
Italie	968	1,08	36	692	92	148	84,71	648	1,11	599	1,15
Roumanie	963	1,07	161	293	241	268	72,17	560	0,96	517	0,99
Portugal	823	0,92	120	162	193	348	57,72	430	0,74	409	0,78
Espagne	555	0,62	49	134	146	226	59,28	254	0,44	226	0,43
Allemagne	219	0,24	13	70	10	126	42,47	70	0,12	64	0,12
Pays-Bas	118	0,13	38	26	7	47	60,17	49	0,08	41	0,08
Luxembourg	117	0,13	5	16	13	83	29,06	14	0,02	10	0,02
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe de l'est	121	0,13	37	16	35	33	72,73	68	0,12	63	0,12
Europe de l'ouest	55	0,06	5	11	9	30	45,45	16	0,03	13	0,02
Europe du nord	45	0,05	6	3	9	27	40,00	11	0,02	10	0,02
Europe du sud	39	0,04	4	15	12	8	79,49	22	0,04	20	0,04
Total Union europ. *	14.400	16,03	672	3.250	1.614	8.864	38,44	6.426	11,02	6.055	11,59
Afrique	494	0,55	79	106	141	168	65,99	299	0,51	291	0,56
Cameroun	437	0,49	55	185	78	119	72,77	281	0,48	280	0,54
Asie	340	0,38	14	42	141	143	57,94	171	0,29	169	0,32
Amérique	81	0,09	4	11	10	56	30,86	17	0,03	17	0,03
Royaume-Uni	43	0,05	6	4	0	33	23,26	8	0,01	7	0,01
Europe - non UE	18	0,02	1	9	2	6	66,67	11	0,02	10	0,02
Océanie	4	<0,01	0	1	0	3	25,00	1	<0,01	1	<0,01
Inconnu	290	0,32	2	21	10	257	11,38	66	0,11	64	0,12
Total général	89.845	100,00	8.517	59.074	8.997	13.257	85,24	58.288	100,00	52.236	100,00

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 6a, 6b et 6c

Les tableaux 6a, 6b et 6c présentent la répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile (au 31/12/2021), pour la Belgique (a), pour la Communauté flamande (b) et pour la Communauté française (c).

Explication

Colonne 1 : Pour des raisons liées au respect de la vie privée, les nationalités ont été regroupées en grandes catégories lorsqu'un nombre réduit d'individus d'un pays spécifique est présent. Quand un pays n'est pas spécifiquement indiqué, la catégorisation suivante est utilisée :

- Europe de l'Est : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovénie, République tchèque et Slovaquie ;

- Europe du Sud : Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Portugal ;

- Europe de l'Ouest : Allemagne, Autriche, France, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse ;

- Europe du Nord : Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède ;

* Total Union européenne : Ce groupe se compose des pays de l'Union européenne, exception faite de la Belgique. Outre les pays membres de l'UE, les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) sont également inclus.

Colonnes 2 et 3 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers en droit d'exercer.

Colonnes 4 à 7 : Domicile : Nombre d'infirmiers autorisés à exercer la profession d'infirmier par région de domicile (RF = Région flamande, RW = Région wallonne, RBC = Région de Bruxelles-Capitale, N-BE = domicile hors Belgique).

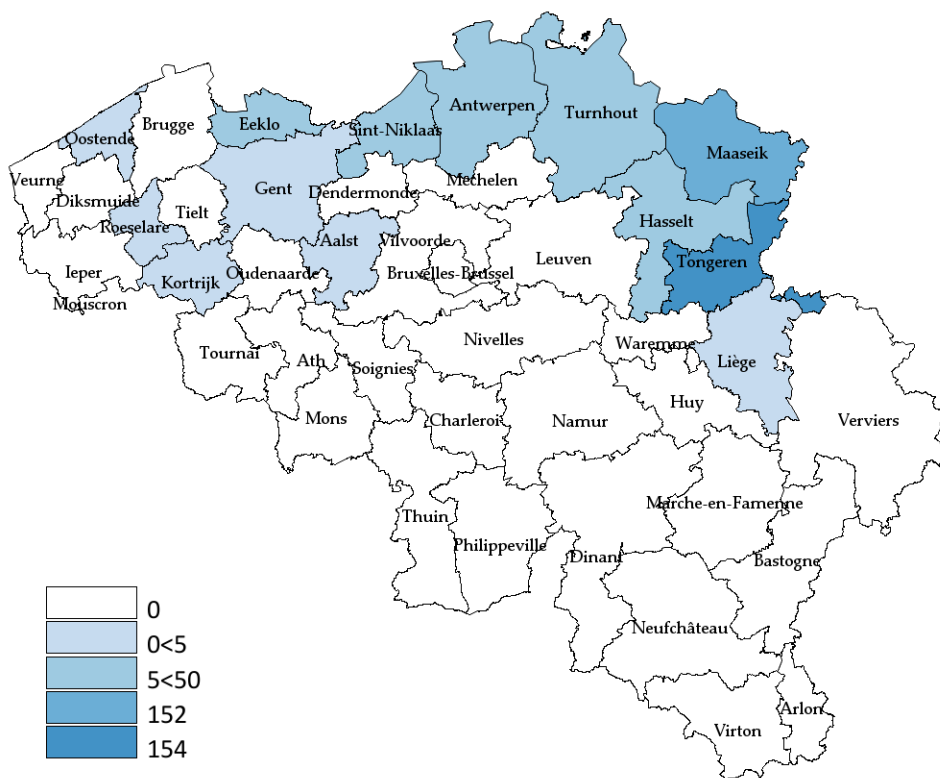
Colonne 8 : % Dom. Belg. : Pourcentage d'infirmiers (LTP) domiciliés en Belgique (somme des colonnes 4 à 6 sur la colonne 2).

Colonnes 9 et 10 : PA N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers professionnellement actifs.

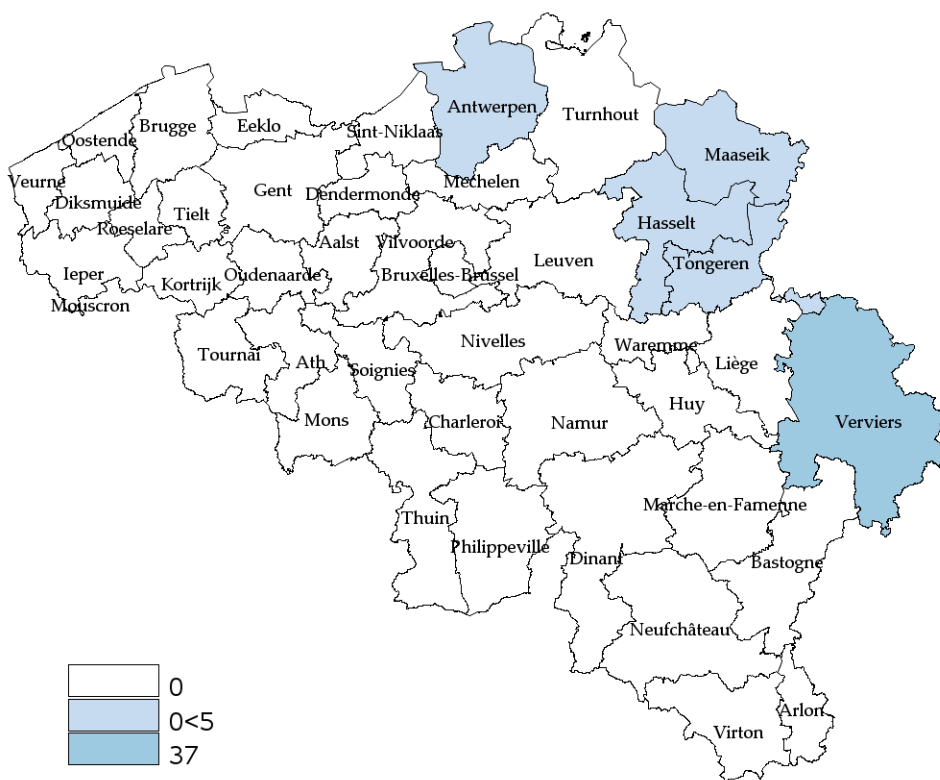
Colonnes 11 et 12 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé.

Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque nationalité représente au sein du groupe d'analyse.

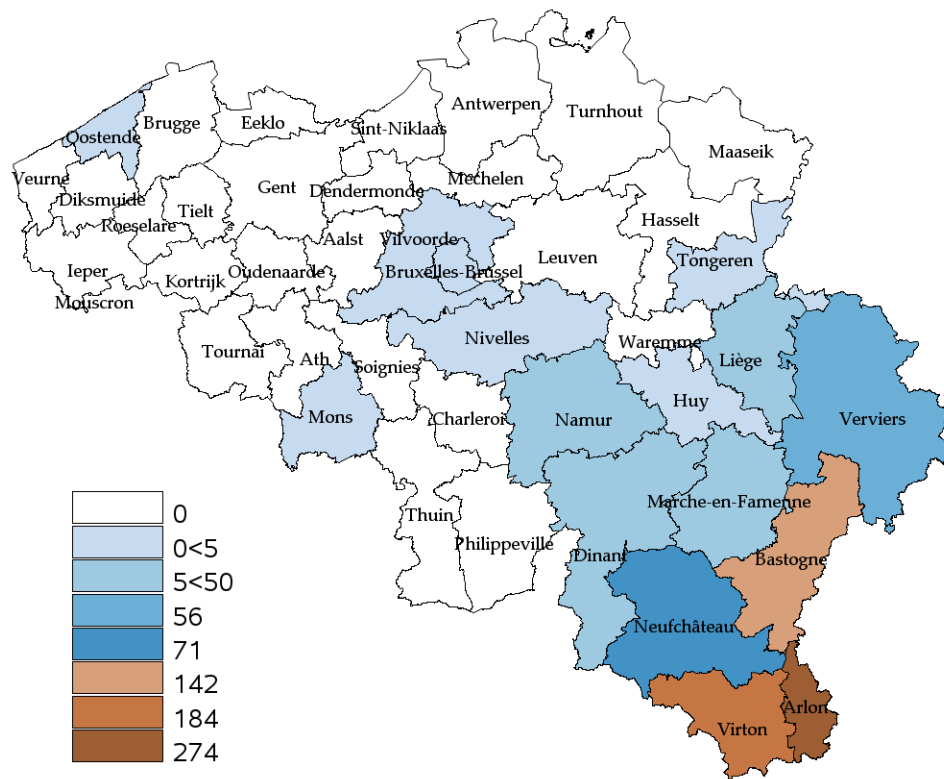
Carte 1a. Nombre d'infirmiers frontaliers actifs aux Pays-Bas comme frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2021



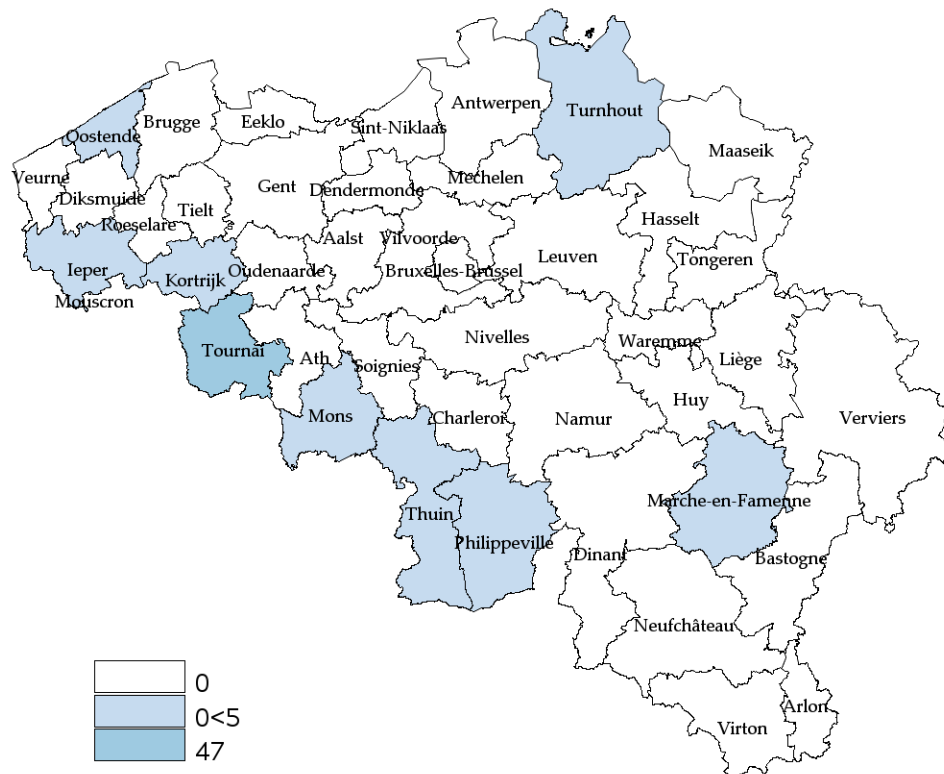
Carte 1b. Nombre d'infirmiers frontaliers actifs en Allemagne comme frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2021



Carte 1c. Nombre d'infirmiers frontaliers actifs au Luxembourg comme frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2021



Carte 1d. Nombre d'infirmiers frontaliers actifs en France comme frontalier selon l'arrondissement du domicile, 31/12/2021



Lignes directrices pour l'interprétation -

Les cartes 1a, 1b, 1c en 6d montrent le nombre d'infirmiers titulaires d'un visa infirmier en Belgique travaillant en tant que travailleurs frontaliers, selon l'arrondissement du domicile en Belgique. Par travailleur frontalier, on entend toute personne résidant en Belgique, quelle que soit sa nationalité, et exerçant une activité professionnelle dans l'un des pays voisins. Chaque carte décline les résultats pour un des 4 pays voisins.

Tableau 7. Répartition des infirmiers ayant un visa d'infirmier en Belgique (LTP) et un statut de travailleur frontalier selon le pays où l'activité frontalière s'effectue, 31/12/2021

Pays voisin de l'activité	Frontalier inactif en Belgique		Frontalier partiellement actif en Belgique		Total	
	N	% N	N	% N	N TOT	% N TOT
Luxembourg	780	97,87	17	2,13	797	59,48
Pays-Bas	418	95,22	21	4,78	439	32,76
Allemagne	40	95,24	2	4,76	42	3,13
France	58	93,55	4	6,45	62	4,63
	1.296	96,72	44	3,28	1.340	100,00

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 7

Cette table donne un aperçu du nombre total d'infirmiers titulaires d'un visa d'infirmier en Belgique et travaillant dans l'un des pays voisins en tant que travailleurs frontaliers. Par travailleur frontalier, on entend toute personne résidant en Belgique, quelle que soit sa nationalité, et exerçant une activité professionnelle dans un pays voisin.

Explication

Colonne 1 : Pays voisin où l'activité professionnelle est exercée : Pays-Bas, Allemagne, Luxembourg et France.

Colonnes 2 et 3 : N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers employés comme travailleurs frontaliers qui n'exercent aucune activité professionnelle en Belgique.

Colonnes 4 et 5 : N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers employés comme travailleurs frontaliers qui exercent également une activité professionnelle en Belgique.

Colonne 6 : N TOT : Nombre total d'infirmiers employés comme travailleurs frontaliers.

Colonne 7 : % N TOT : Pourcentage total d'infirmiers employés comme travailleurs frontaliers par pays voisin.

Les pourcentages % N sont calculés par ligne et par pays voisin et expriment la fraction que chaque type d'activité représente au sein du pays voisin.

Les pourcentages % N TOT sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque pays voisin représente au total.

SECTION II. STATUT PROFESSIONNEL

Tableau 8a. Statut d'activité des infirmiers en droit de prester (LTP) dérivé de la position socio-économique fournie par le Datawarehouse Marché du Travail et Protection Sociale, 31/12/2021

Statut d'activité	LTP		Sexe		Age			Nationalité		Domicile			
	N	% N	F	H	<35	35<50	50+	BE	N-BE	RF	RW	RBC	N-BE
Actif	159.200	71,19	135.873	23.327	42.041	58.887	58.272	149.670	9.530	102.872	45.717	7.325	3.286
Demandeur d'emploi	807	0,36	702	105	109	218	480	751	56	434	263	109	1
Inactif	43.616	19,50	39.553	4.063	1.416	1.192	41.008	42.791	825	28.113	12.159	1.920	1.424
Autre	20.001	8,94	16.945	3.056	6.346	5.752	7.903	10.710	9.291	4.358	2.876	685	12.082
	<u>223.624</u>	<u>100,00</u>	<u>193.073</u>	<u>30.551</u>	<u>49.912</u>	<u>66.049</u>	<u>107.663</u>	<u>203.922</u>	<u>19.702</u>	<u>135.777</u>	<u>61.015</u>	<u>10.039</u>	<u>16.793</u>

Tableau 8b. Position socio-économique des infirmiers en droit de prester (LTP) fournie par le Datawarehouse Marché du Travail et Protection Sociale, 31/12/2021

Position socio-économique	LTP		Sexe		Age			Nationalité		Domicile			
	N	% N	F	H	<35	35<50	50+	BE	N-BE	RF	RW	RBC	N-BE
Travailleur salarié	140.039	62,62	119.697	20.342	38.271	51.593	50.175	131.239	8.800	90.263	39.802	6.877	3.097
Travailleur comme (aidant d'un) indépendant (à titre principal ou complémentaire)	19.161	8,57	16.176	2.985	3.770	7.294	8.097	18.431	730	12.609	5.915	448	189
Demandeur d'emploi	807	0,36	702	105	109	218	480	751	56	434	263	109	1
Interruption de carrière complète / crédit-temps complet	593	0,27	578	15	304	191	98	518	75	390	121	42	40
Dispensé d'inscription comme demandeur d'emploi	107	0,05	89	18	28	56	23	98	9	68	32	7	0
Revenu d'intégration / Aide financière	102	0,05	89	13	47	22	33	85	17	24	47	27	4
(Pré)pension et mise en disponibilité préalable à la pension	38.877	17,38	35.241	3.636	1	69	38.807	38.289	588	25.305	10.668	1.628	1.276
Enfants bénéficiaires d'allocations familiales	851	0,38	742	109	848	0	3	835	16	498	302	51	0
Incapacité de travail	3.025	1,35	2.758	267	181	840	2.004	2.905	120	1.790	971	160	104
Personne avec une allocation aux personnes handicapées (ARR)	61	0,03	56	5	7	14	40	61	0	38	18	5	0
Autre (pas dans les données d'activité)	20.001	8,94	16.945	3.056	6.346	5.752	7.903	10.710	9.291	4.358	2.876	685	12.082
	<u>223.624</u>	<u>100,00</u>	<u>193.073</u>	<u>30.551</u>	<u>49.912</u>	<u>66.049</u>	<u>107.663</u>	<u>203.922</u>	<u>19.702</u>	<u>135.777</u>	<u>61.015</u>	<u>10.039</u>	<u>16.793</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 8a et 8b

Le tableau 8a offre une vision globale du statut d'activité des infirmiers en droit de prester (LTP = Licensed To Practice) au 31/12/2021, sur la base d'un regroupement des codes de nomenclature socio-économiques fournis par le Datawarehouse marché du travail et protection sociale.

Le tableau 8b donne un aperçu plus détaillé de la position socio-économique des infirmiers (LTP = Licensed To Practice) au 31/12/2021, telle que définie par le Datawarehouse marché du travail et protection sociale.

Il est important de noter que le statut d'activité définissant le groupe d'analyse « Professionally active » dans ce rapport est indépendant de la position socio-économique fournis par le Datawarehouse marché du travail et protection sociale.

Pour chaque statut d'activité (actif, demandeur d'emploi, inactif, autre), un code de couleur spécifique est appliqué dans les deux tableaux.

Explication

Colonne 1 : Le statut d'activité sur base de la position de nomenclature est présenté ci-dessous :

- **Actif** : en tant que salarié, indépendant ou aidant auprès d'un employeur ayant le statut d'indépendant.

- **Demandeur d'emploi**: demandeur d'emploi avec allocation de chômage, d'attente, de transition, d'insertion ou bien d'accompagnement.

- **Inactif** : interruption de carrière complète, crédit-temps complet, dispense d'inscription comme demandeur d'emploi, revenu d'intégration, bénéficiaire d'une pension sans emploi, prépensionné complet, enfants bénéficiaires d'allocations familiales, incapacité de travail ou allocation aux personnes handicapées.

- **Autre** : la catégorie restante concerne des personnes où les caractéristiques personnelles (sexe, date de naissance et domicile) sont connues mais pas les données d'activité. Dans ce groupe, nous retrouvons notamment : les travailleurs frontaliers, les femmes et les hommes au foyer, les demandeurs d'emploi suspendus, les personnes travaillant en Belgique pour une organisation non assujettie à la sécurité sociale belge, les personnes qui sont connues au cours du trimestre auprès d'une des institutions de sécurité sociale impliquées mais pas le dernier jour du trimestre, les personnes qui ne sont connues que via le Registre national dans le Datawarehouse mais pas par le biais de l'une des institutions de sécurité sociale impliquées, etc...

Colonnes 2 et 3 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers en droit de prester (LTP).

Colonnes 4 et 5 : Sexe : Nombres par sexe.

Colonnes 6 à 8 : Age : Nombres par catégorie d'âge.

Colonnes 9 et 10 : Nationalité : Nombres par nationalité (BE = belge, N-BE = non belge).

Colonnes 11 à 14 : Domicile : Nombres par région du domicile (RF = Région flamande, RW = Région wallonne, RBC = Région de Bruxelles-Capitale, N-BE = domicile hors Belgique).

Tableau 9. Répartition des infirmiers professionnellement actifs (PA) selon le lieu d'activité et le statut professionnel, 31/12/2021

Lieu d'activité	Statut professionnel	PA		Age			Communauté		Domicile			
		N	% N	<35	35<50	50+	FL	FR	RF	RW	RBC	N-BE
Région flamande	Salarié exclusif	74.698	79,34	21.501	26.629	26.568	71.684	3.014	73.719	498	184	297
	Statut combiné	7.030	7,47	1.903	2.845	2.282	6.725	305	6.930	71	17	12
	Indépendant exclusif	12.419	13,19	2.492	4.607	5.320	11.478	941	12.419	0	0	0
		<u>94.147</u>	<u>100,00</u>	<u>25.896</u>	<u>34.081</u>	<u>34.170</u>	<u>89.887</u>	<u>4.260</u>	<u>93.068</u>	<u>569</u>	<u>201</u>	<u>309</u>
Région wallonne	Salarié exclusif	31.829	74,22	8.661	12.667	10.501	814	31.015	454	28.798	114	2.463
	Statut combiné	5.140	11,99	1.447	2.271	1.422	125	5.015	61	4.948	27	104
	Indépendant exclusif	5.916	13,80	1.115	2.338	2.463	184	5.732	0	5.916	0	0
		<u>42.885</u>	<u>100,00</u>	<u>11.223</u>	<u>17.276</u>	<u>14.386</u>	<u>1.123</u>	<u>41.762</u>	<u>515</u>	<u>39.662</u>	<u>141</u>	<u>2.567</u>
Région Bruxelles-Capitale	Salarié exclusif	13.595	85,27	3.691	5.053	4.851	3.336	10.259	5.095	2.892	5.547	61
	Statut combiné	1.912	11,99	430	863	619	435	1.477	765	491	653	3
	Indépendant exclusif	436	2,73	67	146	223	58	378	0	0	436	0
		<u>15.943</u>	<u>100,00</u>	<u>4.188</u>	<u>6.062</u>	<u>5.693</u>	<u>3.829</u>	<u>12.114</u>	<u>5.860</u>	<u>3.383</u>	<u>6.636</u>	<u>64</u>
Etranger & inconnu	Salarié exclusif	1	0,52	0	1	0	0	1	0	0	0	1
	Indépendant exclusif	191	99,48	65	72	54	40	151	0	0	0	191
		<u>192</u>	<u>100,00</u>	<u>65</u>	<u>73</u>	<u>54</u>	<u>40</u>	<u>152</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>192</u>
Total	Salarié exclusif	120.123	78,43	33.853	44.350	41.920	75.834	44.289	79.268	32.188	5.845	2.822
	Statut combiné	14.082	9,19	3.780	5.979	4.323	7.285	6.797	7.756	5.510	697	119
	Indépendant exclusif	18.962	12,38	3.739	7.163	8.060	11.760	7.202	12.419	5.916	436	191
		<u>153.167</u>	<u>100,00</u>	<u>41.372</u>	<u>57.492</u>	<u>54.303</u>	<u>94.879</u>	<u>58.288</u>	<u>99.443</u>	<u>43.614</u>	<u>6.978</u>	<u>3.132</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 9

Le tableau 9 montre la répartition des infirmiers professionnellement actifs (PA = Professionally Active) selon la région du lieu de travail et le statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné ou indépendant exclusif). Des sous-totaux sont indiqués par région afin de permettre une comparaison au sein de chaque région et entre les régions. Ces infirmiers actifs sont également répartis selon l'âge, la communauté et le domicile.

La région d'activité pour les infirmiers salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2021 est la région de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les infirmiers sous statut d'indépendant exclusif est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonne 1 : Lieu d'activité d'infirmier.

Colonne 2 : Statut professionnel de l'infirmier (indépendant exclusif, statut combiné ou salarié exclusif).

Colonnes 3 et 4 : PA : N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers professionnellement actifs (PA). Le pourcentage est calculé par colonne et par région et exprime la fraction que chaque statut professionnel représente au sein de la région.

Colonnes 5 à 7 : Age : Nombres par catégorie d'âge.

Colonnes 8 et 9 : Communauté : Nombres par communauté (FL = Communauté flamande ; FR = Communauté française).

Colonnes 10 à 13 : Domicile : Nombres par région du domicile (RF = Région flamande; RW = Région wallonne; RBC = Région de Bruxelles-Capitale; N-BE = domicile hors Belgique).

Tableau 10. Répartition du nombre d'infirmiers actifs (PA) selon le niveau du diplôme, le statut professionnel et par catégorie d'âge, 31/12/2021

Les infirmiers bacheliers et assimilés										
			Catégorie d'âge							
PA			<30		30<45		45<60		60+	
Statut professionnel	N	% N	N	%	N	%	N	%	N	%
Salarié exclusif	69.774	80,38	12.215	17,51	24.095	34,53	27.177	38,95	6.287	9,01
Statut combiné	8.725	10,05	1.322	15,15	3.287	37,67	3.609	41,36	507	5,81
Indépendant exclusif	8.311	9,57	820	9,87	2.630	31,64	3.108	37,40	1.753	21,09
Total	86.810	100,00	14.357	16,54	30.012	34,57	33.894	39,04	8.547	9,85

Les infirmiers brevetés et assimilés										
			Catégorie d'âge							
PA			<30		30<45		45<60		60+	
Statut professionnel	N	% N	N	%	N	%	N	%	N	%
Salarié exclusif	41.030	74,86	6.283	15,31	14.430	35,17	16.401	39,97	3.916	9,54
Statut combiné	4.438	8,10	596	13,43	1.793	40,40	1.774	39,97	275	6,20
Indépendant exclusif	9.342	17,04	895	9,58	3.563	38,14	3.575	38,27	1.309	14,01
Total	54.810	100,00	7.774	14,18	19.786	36,10	21.750	39,68	5.500	10,03

Les assistants en soins hospitaliers										
			Catégorie d'âge							
PA			<30		30<45		45<60		60+	
Statut professionnel	N	% N	N	%	N	%	N	%	N	%
Salarié exclusif	1.550	70,36	0	0,00	2	0,13	999	64,45	549	35,42
Statut combiné	96	4,36	0	0,00	0	0,00	72	75,00	24	25,00
Indépendant exclusif	557	25,28	0	0,00	0	0,00	229	41,11	328	58,89
Total	2.203	100,00	0	0,00	2	0,09	1.300	59,01	901	40,90

Diplôme étranger ou inconnu										
			Catégorie d'âge							
PA			<30		30<45		45<60		60+	
Statut professionnel	N	% N	N	%	N	%	N	%	N	%
Salarié exclusif	7.769	83,14	569	7,32	5.368	69,10	1.675	21,56	157	2,02
Statut combiné	823	8,81	15	1,82	601	73,03	197	23,94	10	1,22
Indépendant exclusif	752	8,05	13	1,73	506	67,29	190	25,27	43	5,72
Total	9.344	100,00	597	6,39	6.475	69,30	2.062	22,07	210	2,25

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 10

Le tableau 10 présente la répartition des infirmiers actifs (PA) au 31/12/2021 selon le statut professionnel et la catégorie d'âge pour chaque niveau de diplôme d'infirmier obtenu.

On distingue 3 niveaux du diplôme d'infirmier :

- les infirmiers bacheliers (et formation assimilée, à savoir les gradués - A1);*
- les infirmiers brevetés (et formation assimilée, à savoir l'ancienne formation A2);*
- les assistants en soins hospitaliers (formation suspendue en 1996).*

Explication

Colonnes 2 : PA N : Il s'agit du nombre d'infirmiers professionnellement actifs pour chaque statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné, indépendant exclusif).

Colonne 3 : PA %N : Il s'agit de la proportion d'infirmiers professionnellement actifs pour chaque statut professionnel, par rapport au total.

Colonnes 4, 6, 8 et 10 : Catégorie d'âge N : Le nombre d'infirmiers professionnellement actifs pour chaque catégorie d'âge.

Colonnes 5, 7, 9 et 11 : Catégorie d'âge % : La proportion d'infirmiers professionnellement actifs dans chaque catégorie d'âge, calculé pour chaque statut professionnel. Ces pourcentages sont calculés par ligne et expriment la fraction que chaque catégorie d'âge représente au sein du statut professionnel considéré.

SECTION III. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DES INFIRMIERS;

Tableau 11. Aperçu du nombre de prestations et des remboursements comptabilisés dans le cadre de l'INAMI pour les infirmiers professionnellement actifs (PA) selon le statut professionnel et l'âge, 2021

Statut professionnel	Âge	PA	INAMI	Nombre de prestations			Remboursements (EUR)		
		N	N	Tot.	Moy.	Méd.	Tot.	Moy.	Méd.
Indépendant exclusif	<35	3.739	3.279	22.544.698	6.875	6.615	244.619.329	74.602	72.802
	35<45	4.688	3.732	29.986.036	8.035	7.346	333.288.327	89.306	82.970
	45<55	4.614	3.114	27.315.535	8.772	8.048	294.697.487	94.636	86.753
	55<65	4.537	2.178	17.809.117	8.177	7.239	178.250.328	81.841	75.171
	65+	1.384	315	1.429.806	4.539	3.124	15.169.940	48.159	38.660
	Tot	18.962	12.618	99.085.192	7.853	7.221	1.066.025.410	84.484	79.153
Statut combiné	<35	3.780	2.236	5.211.996	2.331	1.616	59.145.679	26.452	18.583
	35<45	3.834	2.014	5.926.224	2.943	2.157	73.167.188	36.329	25.737
	45<55	4.063	1.722	5.428.830	3.153	2.393	66.324.378	38.516	27.409
	55<65	2.356	803	2.646.259	3.295	2.535	31.753.023	39.543	31.281
	65+	49	10	47.369	4.737	1.585	358.346	35.835	9.209
	Tot	14.082	6.785	19.260.678	2.839	2.061	230.748.615	34.009	24.434
Salarié exclusif	<35	33.853	3.594	13.041.734	3.629	3.118	152.207.679	42.350	37.835
	35<45	29.109	2.702	9.163.858	3.392	3.151	113.381.045	41.962	41.741
	45<55	29.930	2.537	8.585.691	3.384	3.138	106.164.414	41.846	43.264
	55<65	26.688	2.242	6.656.167	2.969	2.813	87.386.347	38.977	39.787
	65+	543	19	51.460	2.708	2.470	713.944	37.576	45.774
	Tot	120.123	11.094	37.498.910	3.380	3.039	459.853.428	41.451	40.345
Total	<35	41.372	9.109	40.798.428	4.479	3.795	455.972.687	50.057	45.845
	35<45	37.631	8.448	45.076.118	5.336	4.553	519.836.560	61.534	58.186
	45<55	38.607	7.373	41.330.056	5.606	4.694	467.186.279	63.364	59.115
	55<65	33.581	5.223	27.111.543	5.191	4.091	297.389.698	56.938	52.426
	65+	1.976	344	1.528.635	4.444	2.999	16.242.230	47.216	38.603
	Tot	153.167	30.497	155.844.780	5.110	4.270	1.756.627.454	57.600	53.826

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 11

Le tableau 11 affiche le nombre de prestations et les remboursements comptabilisés en 2021 dans le cadre de l'INAMI pour les infirmiers professionnellement actifs (PA = Professionally Active) en fonction du statut professionnel et de l'âge.

Note : le groupe de référence pour le calcul d'un ETP indépendant est la ligne indépendant exclusif & 45<55 ans.

Explication

Colonne 3 : PA N : Nombre d'infirmiers professionnellement actifs (PA).

Colonne 4 : INAMI N : Nombre d'infirmiers professionnellement actifs (PA) avec au moins une prestation INAMI en 2021.

Colonnes 5 à 7 : Nombre de prestations : Nombre total, moyenne et médiane des prestations INAMI en 2021.

Colonnes 8 à 10 : Remboursements (EUR) : Montants totaux, moyens et médians des remboursements des prestations comptabilisées par l'INAMI en 2021.

Tableau 12. Répartition des infirmiers professionnellement actifs (PA) selon le seuil d'activité INAMI, le statut professionnel et le sexe, 31/12/2021

Statut professionnel	Sous le seuil d'activité INAMI			Seuil d'activité INAMI atteint			Total
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	
Indépendant exclusif	1.103	5.651	6.754	1.828	10.380	12.208	18.962
Statut combiné	2.041	6.743	8.784	998	4.300	5.298	14.082
Salarié exclusif	16.290	95.742	112.032	652	7.439	8.091	120.123
	19.434	108.136	127.570	3.478	22.119	25.597	153.167

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 12

Le but de ce tableau est de distinguer les infirmiers indépendants qui font partie du groupe d'analyse 'Practising' (PR) au sein du groupe des professionnellement actifs (PA). Le tableau présente la répartition des infirmiers actifs (PA = Professionally Active) selon le dépassement ou non du seuil d'activité INAMI, par statut professionnel et par sexe.

Le seuil visant à délimiter l'activité dans le cadre du système d'assurance-maladie-invalidité correspond à 10% du nombre de prestations médian INAMI au sein du groupe de référence, les infirmiers indépendants exclusifs âgés de 45-54 ans, sans activité salariée (= groupe d'âge pour lequel l'activité indépendante atteint un niveau maximal).

Les infirmiers salariés sont repris dans le groupe d'analyse 'Practising' sur base de leurs activités salariées chez un employeur dans le secteur des soins de santé.

Explication

Sous le seuil d'activité INAMI :

Les infirmiers professionnellement actifs ayant moins de 804 prestations INAMI comptabilisées en 2021 de l'article 8 de la nomenclature INAMI.

Seuil d'activité INAMI atteint :

Les infirmiers professionnellement actifs ayant au moins 804 prestations INAMI comptabilisées en 2021 dans la nomenclature des soins de santé.

Tableau 13. Caractéristiques des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2021

	PR N	Statut prof.			Nationalité		Genre		INAMI % au moins 804 prest.
		% Sal.	% Comb.	% Ind.	% Belge	% diplôme belge	% homme	% femme	
Région d'activité									
Région flamande	81.956	83,0	7,7	9,3	97,8	98,2	14,2	85,8	19,8
Région wallonne	38.700	76,6	12,4	10,9	88,1	95,7	14,5	85,5	21,1
Région Bruxelles-Capitale	13.656	85,7	12,6	1,7	83,9	88,0	18,5	81,5	7,6
Etranger & inconnu	101	.	.	100,0	35,6	89,1	17,8	82,2	100,0
Communauté									
Communauté flamande	82.177	83,5	7,9	8,6	97,9	98,3	14,7	85,3	18,8
Communauté française	52.236	78,1	12,1	9,8	86,8	93,5	14,9	85,1	19,3
Total									
Belgique	134.413	81,4	9,5	9,1	93,6	96,4	14,8	85,2	19,0

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 13

Ce tableau décrit les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR = Practising) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique (au 31/12/2021). Pour une répartition par **province**, voir la section **VIII. Annexe**.

La région d'activité pour les infirmiers salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2021 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les infirmiers sous statut d'indépendant exclusif est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

La somme du nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé en Région flamande, en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et dans la catégorie étranger & inconnu est égale à la somme du nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé en Communauté flamande et en Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total d'infirmiers actifs dans les soins de santé en Belgique.

Explication

Colonne 2 : PR N : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 3 : % Sal. : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé avec un statut de salarié exclusif au 31/12/2021.

Colonne 4 : % Comb. : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé combinant au moins une activité comme salarié et une activité comme indépendant au 31/12/2021.

Colonne 5 : % Ind. : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé ayant un statut professionnel indépendant exclusif au 31/12/2021.

Colonne 6 : % Belge : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé avec la nationalité belge.

Colonne 7 : % diplôme belge : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé disposant d'un diplôme d'origine belge.

Colonne 8 : % homme : Pourcentage d'hommes dans la population active dans les soins de santé.

Colonne 9 : % femme : Pourcentage de femmes dans la population active dans les soins de santé.

Colonne 10 : INAMI % au moins 804 prest. : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé ayant au minimum 804 prestations de l'article 8 de la nomenclature INAMI comptabilisées en 2021.

Les pourcentages sont calculés par ligne et expriment la fraction que chaque caractéristique représente au sein d'une région d'activité, d'une communauté ou de la Belgique.

Tableau 14. Répartition des infirmiers actifs (PA) dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2021

		ONSS									
		Santé		Enseign.		Public		Autres secteurs		Total	
	Age	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Région d'activité											
Région flamande	<30	12.993	0,92	309	0,68	54	0,92	489	0,61	13.543	0,92
	30<45	26.270	0,82	1.622	0,79	295	0,84	1.311	0,76	29.050	0,82
	45<60	28.648	0,79	2.026	0,81	314	0,81	1.601	0,77	32.129	0,80
	60+	6.196	0,71	313	0,74	102	0,79	456	0,65	7.006	0,72
	Tot	74.107	0,82	4.270	0,79	765	0,83	3.857	0,73	81.728	0,82
Région wallonne	<30	5.217	0,92	74	0,56	14	0,87	52	0,68	5.301	0,92
	30<45	13.777	0,85	791	0,76	101	0,86	212	0,75	14.626	0,86
	45<60	12.525	0,83	1.272	0,84	109	0,89	293	0,80	13.975	0,85
	60+	2.790	0,75	187	0,74	37	0,88	88	0,65	3.067	0,76
	Tot	34.309	0,85	2.324	0,80	261	0,88	645	0,75	36.969	0,85
Région Bruxelles-Capitale	<30	1.973	0,91	68	0,67	74	0,95	77	0,88	2.156	0,91
	30<45	5.135	0,87	334	0,74	309	0,90	240	0,85	5.899	0,88
	45<60	4.896	0,86	410	0,77	364	0,87	262	0,87	5.800	0,88
	60+	1.386	0,78	81	0,71	108	0,80	91	0,82	1.652	0,78
	Tot	13.390	0,86	893	0,75	855	0,88	670	0,86	15.507	0,87
Etranger & inconnu	30<45	0	0	0	0	0	0	1	1,00	1	1,00
	Tot	0	0	0	0	0	0	1	1,00	1	1,00
Communauté											
Communauté flamande	<30	13.422	0,92	336	0,69	73	0,93	518	0,63	14.038	0,92
	30<45	25.401	0,82	1.711	0,79	397	0,85	1.295	0,77	28.323	0,83
	45<60	29.420	0,79	2.117	0,81	453	0,84	1.714	0,78	33.214	0,81
	60+	6.634	0,71	333	0,73	139	0,80	504	0,68	7.544	0,72
	Tot	74.877	0,82	4.497	0,78	1.062	0,85	4.031	0,75	83.119	0,83
Communauté française	<30	6.761	0,92	115	0,55	69	0,93	100	0,77	6.962	0,92
	30<45	19.781	0,85	1.036	0,76	308	0,89	469	0,77	21.253	0,86
	45<60	16.649	0,84	1.591	0,83	334	0,86	442	0,80	18.690	0,85
	60+	3.738	0,76	248	0,74	108	0,82	131	0,68	4.181	0,77
	Tot	46.929	0,85	2.990	0,79	819	0,87	1.142	0,77	51.086	0,86
Total											
Belgique	<30	20.183	0,92	451	0,66	142	0,93	618	0,65	21.000	0,92
	30<45	45.182	0,83	2.747	0,78	705	0,87	1.764	0,77	49.576	0,84
	45<60	46.069	0,81	3.708	0,81	787	0,85	2.156	0,79	51.904	0,82
	60+	10.372	0,73	581	0,74	247	0,81	635	0,68	11.725	0,74
	Tot	121.806	0,83	7.487	0,79	1.881	0,86	5.173	0,75	134.205	0,84

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 14

Ce tableau présente le nombre total d'infirmiers professionnellement actifs (PA) et l'ETP moyen par secteur d'activité, selon la région d'activité, la communauté, ou pour la Belgique et la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS.

Le secteur de la santé, indiqué en bleu/vert, est présenté plus en détail dans le tableau suivant.

Attention ! Certains infirmiers peuvent être actifs dans plusieurs secteurs. Ils sont repris dans chacun des secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur de santé avec une activité dans le secteur de l'enseignement sera comptée une fois dans la colonne 'Santé' et une fois à la colonne 'Enseignement'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total'. Par conséquent, la somme des secteurs peut être supérieure au N du total.

La région d'activité pour les infirmiers salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2021 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail.

La somme du nombre d'infirmiers salariés actifs en Région flamande, en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale est égale à la somme du nombre d'infirmiers salariés en Communauté flamande et en Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total d'infirmiers salariés actifs en Belgique.

Explication

ONSS : Information sur le nombre total d'infirmiers actifs et l'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Regardons la composition des différents secteurs ONSS ('salariés'), dont la délimitation est basée sur le code NACE de l'employeur.

Pour chaque secteur délimité, on reprend les principales composantes :

Santé : Hôpitaux, maisons de repos, soins à domicile, services sociaux, CPAS, services de prérogative public (défense, services du feu, police,...), activités des agences de travail..

Enseign. : Enseignement : les différents niveaux de l'enseignement

Public : Secteur public : services fédéraux et régionaux, administration générale

Autre : Catégories restantes (activités industrielles variées, secteur transport,...)

N : nombre d'infirmiers actifs ayant une activité professionnelle dans un secteur.

ETP Moy. : L'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS

Tableau 15. Répartition des infirmiers salariés actifs dans les soins de santé ou practising (PR) et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2021

		ONSS													
		Secteur de soins de santé													
		Santé communautaire													
		Hôpital		MRS		Soins à domicile		CPAS		Aide		Autre santé		Total santé	
	Age	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Région d'activité															
Région flamande	<30	9.174	0,93	1.640	0,88	1.168	0,84	10	0,91	334	0,87	762	0,82	12.993	0,92
	30<45	16.340	0,82	5.122	0,82	2.235	0,74	92	0,81	1.138	0,77	1.565	0,73	26.270	0,82
	45<60	16.296	0,80	6.965	0,80	2.501	0,71	209	0,82	1.459	0,76	1.536	0,66	28.648	0,79
	60+	3.503	0,74	1.431	0,72	440	0,63	50	0,77	452	0,67	370	0,52	6.196	0,71
	Tot	45.313	0,83	15.158	0,81	6.344	0,74	361	0,81	3.383	0,76	4.233	0,70	74.107	0,82
Région wallonne	<30	4.064	0,93	569	0,89	236	0,80	6	0,93	207	0,86	228	0,58	5.217	0,92
	30<45	9.319	0,85	2.725	0,85	516	0,79	50	0,86	614	0,80	805	0,64	13.777	0,85
	45<60	8.144	0,83	2.887	0,85	435	0,72	56	0,90	520	0,78	705	0,65	12.525	0,83
	60+	1.888	0,77	490	0,76	92	0,61	25	0,75	128	0,70	202	0,53	2.790	0,75
	Tot	23.415	0,85	6.671	0,85	1.279	0,75	137	0,86	1.469	0,79	1.940	0,63	34.309	0,85
Région Bruxelles-Capitale	<30	1.599	0,91	84	0,88	29	0,93	0	0	59	0,90	241	0,75	1.973	0,91
	30<45	3.789	0,85	696	0,88	96	0,76	13	0,89	218	0,79	561	0,71	5.135	0,87
	45<60	3.572	0,83	792	0,90	59	0,72	15	0,97	192	0,80	451	0,71	4.896	0,86
	60+	986	0,78	182	0,87	15	0,79	3	1,00	61	0,78	158	0,56	1.386	0,78
	Tot	9.946	0,85	1.754	0,88	199	0,77	31	0,94	530	0,80	1.411	0,70	13.390	0,86
Communauté															
Communauté flamande	<30	9.507	0,94	1.647	0,88	1.164	0,84	10	0,91	342	0,88	857	0,82	13.422	0,92
	30<45	16.144	0,83	4.670	0,83	1.993	0,74	89	0,81	1.111	0,77	1.620	0,74	25.401	0,82
	45<60	16.993	0,81	6.899	0,79	2.463	0,71	214	0,83	1.508	0,76	1.675	0,67	29.420	0,79
	60+	3.832	0,74	1.445	0,72	440	0,63	52	0,78	470	0,67	447	0,51	6.634	0,71
	Tot	46.476	0,83	14.661	0,81	6.060	0,74	365	0,82	3.431	0,76	4.599	0,71	74.877	0,82
Communauté française	<30	5.330	0,93	646	0,89	269	0,81	6	0,93	258	0,87	374	0,62	6.761	0,92
	30<45	13.304	0,84	3.873	0,85	854	0,76	66	0,87	859	0,79	1.311	0,66	19.781	0,85
	45<60	11.019	0,83	3.745	0,86	532	0,73	66	0,91	663	0,79	1.017	0,66	16.649	0,84
	60+	2.545	0,77	658	0,79	107	0,64	26	0,76	171	0,71	283	0,57	3.738	0,76
	Tot	32.198	0,85	8.922	0,85	1.762	0,75	164	0,87	1.951	0,79	2.985	0,64	46.929	0,85
Total															
Belgique	<30	14.837	0,93	2.293	0,88	1.433	0,83	16	0,92	600	0,87	1.231	0,76	20.183	0,92
	30<45	29.448	0,83	8.543	0,84	2.847	0,75	155	0,83	1.970	0,78	2.931	0,70	45.182	0,83
	45<60	28.012	0,81	10.644	0,82	2.995	0,71	280	0,85	2.171	0,77	2.692	0,67	46.069	0,81
	60+	6.377	0,75	2.103	0,74	547	0,63	78	0,78	641	0,68	730	0,53	10.372	0,73
	Tot	78.674	0,84	23.583	0,82	7.822	0,74	529	0,83	5.382	0,78	7.584	0,68	121.806	0,83

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 15

Ce tableau présente le nombre total d'infirmiers actifs (PA) dans le secteur des soins de santé ou practising (PR) et l'ETP moyen, selon la région d'activité, la communauté ou pour la Belgique (pour une répartition par **province**, voir la section **VII. Annexe**) et la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS.

Ce tableau donne un aperçu des différents sous-secteurs des soins de santé. Il offre une vue détaillée de la colonne 'Santé' du tableau précédent.

Le groupe d'analyse 'Practising' représente la force de travail du système de santé. Même si exercer comme enseignant infirmier est conceptuellement une forme d'exercice de l'art infirmier, il a été choisi de ne pas inclure les infirmiers salariés dans le secteur de l'enseignement dans ce groupe d'analyse.

Attention ! Certains infirmiers peuvent être actifs dans plusieurs sous-secteurs. Ils sont repris dans chacun des sous-secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur 'Hôpital' avec une activité dans le secteur 'Soins à domicile' sera comptée une fois dans la colonne 'Hôpital' et une fois à la colonne 'Soins à domicile'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total santé'. Par conséquent, la somme des sous-secteurs peut être supérieure au N du total santé.

La région d'activité pour les infirmiers salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2021 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail.

La somme du nombre d'infirmiers salariés actifs en Région flamande, en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale est égale à la somme du nombre d'infirmiers salariés en Communauté flamande et en Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total d'infirmiers salariés actifs en Belgique.

Explication

ONSS : Information sur le nombre total d'infirmiers actifs et l'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Regardons la composition des différents sous-secteurs des soins de santé ONSS ('salariés'), dont la délimitation est basée sur le code NACE du siège local de l'employeur. Pour chaque sous-secteur délimité, on reprend les principales composantes :

Hôpital : Hôpitaux généraux, gériatriques, spécialisés, psychiatriques et autres services hospitaliers y compris les hôpitaux du CPAS.

MRS : Maisons de repos et de soins, y compris les maisons de repos et de soins du CPAS.

Soins à domicile : Activités infirmiers y compris les soins à domicile du CPAS.

CPAS : Centres publics d'action sociale à l'exclusion des hôpitaux, des centres de soins résidentiels et des services de soins à domicile du CPAS.

Aide : Aide sociale: aide à la personne, institutions pour personnes handicapées (adultes ou mineures) avec ou sans logement, autres formes d'assistance sociale sans logement,...

Autre santé : Pratiques des dentistes ou spécialistes, activités laboratoires, activités sages-femmes,...

N : nombre d'infirmiers actifs ayant une activité professionnelle dans un sous-secteur.

ETP Moy. : L'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

! Les résultats de ce tableau diffèrent de ceux du même tableau du rapport PlanCad 'Infirmiers sur le marché du travail 2004-2018'. Dans ce précédent rapport, nous ne disposions pas d'informations sur le code NACE de l'unité locale de l'employeur, ce qui signifie que nous ne pouvions pas diviser correctement le secteur CPAS. Le secteur CPAS comprenait donc également les hôpitaux, les maisons de repos et de soins et les services de soins à domicile du CPAS. Ceci n'est pas le cas dans le rapport actuel : un infirmier qui est actif dans un hôpital du CPAS se trouve désormais dans le secteur 'Hôpital'.

Tableau 16. Répartition des infirmiers salariés, actifs dans les soins de santé (PR) par sexe et taux d'activité, selon la communauté et pour la Belgique, 31/12/2021

Femmes							
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	1.669	2,6	1.071	2,7	2.740	2,6	
0,2<0,4	1.611	2,5	779	1,9	2.390	2,3	
0,4<0,6	9.400	14,7	5.070	12,7	14.470	13,9	
0,6<0,8	13.675	21,4	6.089	15,2	19.764	19,0	
0,8<1,0	12.360	19,3	7.111	17,8	19.471	18,7	
1,0+	25.196	39,4	19.834	49,6	45.030	43,4	
	63.911	100,0	39.954	100,0	103.865	100,0	

Hommes							
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	109	1,0	66	0,9	175	1,0	
0,2<0,4	120	1,1	71	1,0	191	1,1	
0,4<0,6	447	4,1	408	5,8	855	4,8	
0,6<0,8	914	8,3	479	6,9	1.393	7,8	
0,8<1,0	1.461	13,3	832	11,9	2.293	12,8	
1,0+	7.915	72,2	5.119	73,4	13.034	72,6	
	10.966	100,0	6.975	100,0	17.941	100,0	

Total							
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	1.778	2,4	1.137	2,4	2.915	2,4	
0,2<0,4	1.731	2,3	850	1,8	2.581	2,1	
0,4<0,6	9.847	13,2	5.478	11,7	15.325	12,6	
0,6<0,8	14.589	19,5	6.568	14,0	21.157	17,4	
0,8<1,0	13.821	18,5	7.943	16,9	21.764	17,9	
1,0+	33.111	44,2	24.953	53,2	58.064	47,7	
	74.877	100,0	46.929	100,0	121.806	100,0	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 16

Le tableau 16 montre la répartition des infirmiers salariés actifs dans les soins de santé (PR) selon le sexe et le taux d'activité salarial, pour chaque communauté et pour la Belgique (au 31/12/2021).

Le graphique en bâtonnet vert indique le pourcentage d'infirmiers salariés actifs en Belgique par classe du taux d'activité par rapport au nombre total d'infirmiers salariés en Belgique, selon le sexe (femmes et hommes) et pour l'ensemble de la population. Dans les tableaux, la couleur verte des graphiques correspond aux chiffres indiqués en vert.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

L'ETP des personnes salariées correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs dans un secteur de soins de santé. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par la datawarehouse MT&PS.

Explication

Colonne 1 : ETP Sal. : Taux d'activité en tant que salarié regroupé par classe.

Colonnes 2, 4 et 6 : N : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé sous statut professionnel salarié exclusif ou combiné pour chaque communauté et pour la Belgique.

Colonnes 3, 5 et 7 : % N : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé sous statut professionnel salarié exclusif ou combiné pour chaque communauté et pour la Belgique.

Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque classe d'ETP représente au sein des infirmiers salariés, actifs dans les soins de santé.

Tableau 17. Aperçu du nombre de prestations infirmiers dans le cadre de l'INAMI par lieu de prestation, pour les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) selon le statut professionnel et l'âge, 31/12/2021

		PR		INAMI			Au domicile ou à la résidence du bénéficiaire			Au domicile ou à la résidence communautaire, momentanée ou définitive, de personnes handicapées			Au cabinet du praticien de l'art infirmier ou dans une maison de convalescence			Dans un centre de jour pour personnes âgées		
Statut professionnel	Âge	N	N	Tot.	N	Tot.	Moy.	N	Tot.	Moy.	N	Tot.	Moy.	N	Tot.	Moy.		
Indépendant exclusif	<35	3.161	3.161	22.503.381	3.161	21.347.237	6.753	533	409.007	767	106	9.844	93	5	17	3		
	35<50	5.364	5.364	45.412.019	5.355	43.094.409	8.048	718	757.846	1.055	141	43.674	310	7	132	19		
	50+	3.683	3.683	31.027.715	3.669	29.351.918	8.000	334	392.487	1.175	87	41.863	481	3	21	7		
Statut combiné	<35	3.621	2.231	5.198.803	2.183	4.838.958	2.217	309	102.915	333	99	19.818	200	0	0	0		
	35<50	5.405	2.942	8.836.494	2.865	8.270.674	2.887	358	236.204	660	176	40.554	230	2	10	5		
	50+	3.810	1.570	5.183.797	1.509	4.862.625	3.222	190	139.840	736	106	16.408	155	0	0	0		
Salarié exclusif	<35	32.162	3.518	12.901.204	8.569	38.014.042	4.436	1.926	1.047.312	544	739	195.669	265	11	55	5		
	35<50	39.837	3.930	13.496.709	11.549	63.565.172	5.504	2.082	1.594.626	766	1.223	351.993	288	22	242	11		
	50+	37.370	3.445	10.760.813	8.005	44.058.235	5.504	1.304	930.179	713	1.058	266.618	252	10	97	10		
Total	<35	38.944	9.109	40.599.967	8.573	38.014.062	4.434	1.928	1.047.339	543	740	195.704	264	11	55	5		
	35<50	50.606	12.342	67.743.512	11.552	63.565.239	5.503	2.083	1.594.633	766	1.224	352.003	288	22	242	11		
	50+	44.863	8.743	46.971.196	8.007	44.058.240	5.502	1.304	930.179	713	1.058	266.618	252	10	97	10		

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 17

Le tableau 17 présente le nombre de prestations des soins infirmiers comptabilisées dans le cadre de l'INAMI pour l'année 2021 par lieu de prestation, pour les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR = Practising) selon le statut professionnel et l'âge.

Les chiffres à partir de la deuxième colonne sont limités aux infirmiers actifs dans les soins de santé totalisant au moins 816 prestations INAMI de la nomenclature infirmière .

Explication

Colonne 3 : PR N : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 4 : N : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) avec au moins 804 prestations dans la nomenclature INAMI en 2021.

Colonne 5 : INAMI Tot : Nombre total de prestations des soins infirmiers dans le cadre de l'INAMI en 2021.

Colonnes 6, 9, 12 et 15 : N: Nombre total d'infirmiers avec au moins une prestation dans le lieu de prestation considéré, en 2021.

Colonnes 7, 10, 13 et 16 : Tot. Nombre total de prestations des soins infirmiers prestées dans le lieu considéré en 2021.

Colonnes 8, 11, 14 et 17 : Moy. Nombre moyen de prestations des soins infirmiers prestées dans le lieu de prestation considéré en 2021 (Tot. / N).

Tableau 18. Répartition des prestations INAMI spécifiques aux activités infirmier pour les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR INAMI) selon le type de soins et le statut professionnel, 31/12/2021

Type de soins	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif		
	N Prest.	% Prest	N Pers.	N Prest.	% Prest	N Pers.	N Prest.	% Prest	N Pers.
Forfait A	4.097.358	25,53	7.815	1.846.683	30,15	5.138	9.463.502	32,91	12.069
Forfait B	4.745.707	29,57	7.820	1.796.398	29,33	5.152	7.948.273	27,64	12.091
Forfait C	868.410	5,41	7.086	545.442	8,90	4.358	2.232.225	7,76	10.643
Soins palliatifs	734.768	4,58	6.920	410.827	6,71	4.258	2.114.453	7,35	10.568
Soins de plaies complexes	1.993.792	12,42	7.579	894.993	14,61	4.984	4.517.890	15,71	11.839
Éducation au diabète	350.962	2,19	4.448	137.396	2,24	1.687	596.200	2,07	3.698
Aide-soignant	3.257.774	20,30	5.479	493.897	8,06	860	1.881.055	6,54	1.710
Total	16.048.771	100,00	7.959	6.125.636	100,00	5.288	28.753.598	100,00	12.201

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 18

Tableau 18 présente la répartition des prestations INAMI spécifiques aux activités infirmiers regroupées par type de soins pour les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR = Practising), en fonction du statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné ou indépendant exclusif).

L'analyse est limitée aux infirmiers actifs dans les soins de santé totalisant au moins 804 prestations INAMI de la nomenclature infirmière. Le nombre total de ces prestations de la nomenclature infirmière est ajouté à la fin du tableau.

Explication

Colonnes 2, 5 et 8: N Prest.: Nombre de prestations INAMI comptabilisées sur l'année.

Colonnes 3, 6 et 9: % Prest.: Pourcentage de prestations INAMI par rapport au nombre total des prestations.

Les pourcentages sont calculés en colonne et expriment la fraction que chaque type de soins représente au sein du statut professionnel considéré.

Colonnes 4, 7 et 10: N Pers.: Nombre d'infirmiers ayant au moins une prestation INAMI du type de soins considéré comptabilisée sur l'année.

Tableau 19. Volume ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans le soins de santé (PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2021

		PR		
Communauté	Genre	N	ETP Tot.	ETP Moy.
Communauté flamande	Homme	12.051	11.561	0,96
	Femme	70.126	57.776	0,82
Communauté française	Homme	7.775	7.753	1,00
	Femme	44.461	38.687	0,87
Total	Homme	19.826	19.314	0,97
	Femme	114.587	96.464	0,84

Tableau 20. Volume ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans le soins de santé (PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2021

		PR		
Communauté	Nationalité + origine du diplôme	N	ETP Tot.	ETP Moy.
Communauté flamande	nat BE + dip BE	79.778	67.225	0,84
	nat BE + dip N-BE	650	574	0,88
	nat N-BE + dip BE	975	861	0,88
	nat N-BE + dip N-BE	774	677	0,87
Communauté française	nat BE + dip BE	44.275	39.029	0,88
	nat BE + dip N-BE	1.067	1.066	1,00
	nat N-BE + dip BE	4.589	4.209	0,92
	nat N-BE + dip N-BE	2.305	2.135	0,93
Total	nat BE + dip BE	124.053	106.254	0,86
	nat BE + dip N-BE	1.717	1.641	0,96
	nat N-BE + dip BE	5.564	5.071	0,91
	nat N-BE + dip N-BE	3.079	2.813	0,91

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 19 et 20

Les tableaux 19 et 20 présentent la distribution des infirmiers selon leur participation sur le marché du travail, dans chaque communauté. Les ETPs (en volume et moyenne) sont également repris.

Le tableau 19 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 20 le réalise selon la combinaison de la nationalité de l'individu et le pays où le diplôme a été obtenu.

ETP presté par les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) :

- L'ETP des personnes salariées dans le secteur des soins de santé correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE dans le secteur de la santé. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par le datawarehouse MT&PS.

- L'ETP des personnes exerçant une activité d'indépendant(e) dans les soins de santé est basé sur le volume des prestations remboursées INAMI réalisées au cours de l'année. Pour les médecins généralistes, un emploi d'indépendant, à temps plein, est assimilé à la médiane observée du montant total comptabilisé pour le groupe de référence (86.753 €) et à 8.048 prestations pour l'année 2021. La méthodologie est détaillée dans le chapitre introductif.

Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Colonne 2 : Sexe ou Nationalité + origine du diplôme : Combinaison de la nationalité (nat BE = belge, nat N-BE = non belge) et du pays d'origine du diplôme (dip BE = diplôme belge, dip N-BE = diplôme non belge).

Colonne 3 : PA : N : Nombre d'infirmiers professionnellement actifs (PA = Professionally Active) au 31/12/2021.

Colonne 4 : PA : ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS+ ou INAMI par les infirmiers professionnellement actifs (PA).

Colonne 5 : PA : ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés par les infirmiers professionnellement actifs (PA) (PA ETP Tot. / N).

Colonne 6 : PR : N : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR = Practising) au 31/12/2021.


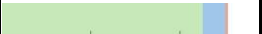
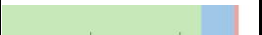

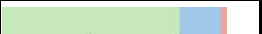


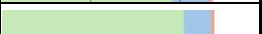
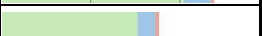


Colonne 7 : PR : ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS+ ou INAMI par les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 8 : PR : ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés par les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) (PR ETP Tot. / N).

Tableau 21a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la région d'activité, 31/12/2021


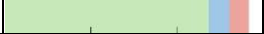



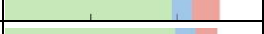




Région flamande										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	3.295	3.126,3	0,95	179	181,1	1,01	218	169,7	0,78	
25<30	8.729	7.977,2	0,91	808	798,7	0,99	838	751,9	0,90	
30<35	8.341	7.062,2	0,85	803	745,9	0,93	1.065	941,1	0,88	
35<40	7.337	5.943,1	0,81	756	685,6	0,91	1.043	1.062,7	1,02	
40<45	8.256	6.631,3	0,80	868	797,5	0,92	1.197	1.250,4	1,04	
45<50	8.198	6.657,4	0,81	894	798,7	0,89	1.054	1.137,6	1,08	
50<55	8.386	6.728,3	0,80	869	809,7	0,93	822	900,0	1,09	
55<60	9.594	7.412,7	0,77	792	713,5	0,90	790	833,5	1,06	
60<65	5.656	4.075,7	0,72	310	273,3	0,88	500	459,5	0,92	
65+	218	100,3	0,46	18	10,1	0,56	122	77,0	0,63	
	68.010	55.714,5	0,82	6.297	5.814,2	0,92	7.649	7.583,3	0,99	

Région wallonne										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	927	872,4	0,94	87	87,1	1,00	52	37,8	0,73	
25<30	3.586	3.320,3	0,93	624	653,2	1,05	356	325,1	0,91	
30<35	3.958	3.479,6	0,88	713	712,6	1,00	546	506,5	0,93	
35<40	3.758	3.177,8	0,85	654	650,5	0,99	593	614,7	1,04	
40<45	4.035	3.432,5	0,85	736	735,3	1,00	693	759,1	1,10	
45<50	3.932	3.353,2	0,85	733	731,7	1,00	640	755,3	1,18	
50<55	3.365	2.849,6	0,85	575	575,0	1,00	455	525,1	1,15	
55<60	3.538	2.864,0	0,81	449	443,4	0,99	451	488,9	1,08	
60<65	2.452	1.853,0	0,76	235	224,8	0,96	312	303,3	0,97	
65+	103	51,7	0,50	9	8,2	0,91	133	89,5	0,67	
	29.654	25.254,2	0,85	4.815	4.821,7	1,00	4.231	4.405,3	1,04	

Région Bruxelles-Capitale										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	304	270,3	0,89	16	16,1	1,01	1	0,4	0,41	
25<30	1.499	1.368,7	0,91	157	152,6	0,97	17	12,5	0,73	
30<35	1.523	1.357,0	0,89	234	226,7	0,97	22	24,6	1,12	
35<40	1.497	1.298,7	0,87	240	252,5	1,05	28	26,9	0,96	
40<45	1.386	1.209,5	0,87	274	282,1	1,03	39	39,0	1,00	
45<50	1.438	1.272,1	0,88	250	264,4	1,06	33	32,1	0,97	
50<55	1.338	1.165,1	0,87	232	239,5	1,03	24	26,0	1,08	
55<60	1.466	1.238,5	0,84	185	183,9	0,99	25	17,2	0,69	
60<65	1.174	927,8	0,79	125	115,8	0,93	27	23,1	0,86	
65+	80	42,2	0,53	11	10,2	0,92	11	6,5	0,59	
	11.705	10.149,8	0,87	1.724	1.743,7	1,01	227	208,4	0,92	

Etranger ou inconnu										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	0	0,0	0	0	0,0	0	3	2,4	0,81	
25<30	0	0,0	0	0	0,0	0	22	14,8	0,67	
30<35	0	0,0	0	0	0,0	0	21	18,1	0,86	
35<40	0	0,0	0	0	0,0	0	17	14,4	0,85	
40<45	0	0,0	0	0	0,0	0	14	11,6	0,83	
45<50	0	0,0	0	0	0,0	0	13	9,4	0,73	
50<55	0	0,0	0	0	0,0	0	6	6,7	1,12	
55<60	0	0,0	0	0	0,0	0	5	4,9	0,98	
60<65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	0	0,0	0	0	0,0	0	101	82,4	0,82	

Tableau 21b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la communauté, 31/12/2021

Communauté flamande										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	3.396	3.221,0	0,95	184	185,9	1,01	219	170,2	0,78	
25<30	9.010	8.245,5	0,92	853	845,1	0,99	842	756,5	0,90	
30<35	8.322	7.077,0	0,85	821	758,1	0,92	1.022	901,8	0,88	
35<40	6.616	5.415,9	0,82	727	665,9	0,92	762	760,1	1,00	
40<45	8.134	6.545,0	0,80	875	803,0	0,92	1.106	1.156,5	1,05	
45<50	8.302	6.757,0	0,81	923	826,0	0,89	997	1.081,5	1,08	
50<55	8.570	6.885,5	0,80	909	848,7	0,93	765	837,3	1,09	
55<60	9.955	7.718,0	0,78	846	754,5	0,89	759	802,2	1,06	
60<65	6.024	4.361,2	0,72	345	299,5	0,87	499	458,8	0,92	
65+	255	111,6	0,44	20	12,7	0,64	119	75,2	0,63	
	68.584	56.337,7	0,82	6.503	5.999,5	0,92	7.090	7.000,2	0,99	


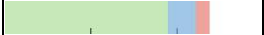







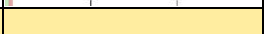











Communauté française										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	1.130	1.048,0	0,93	98	98,5	1,00	55	40,1	0,73	
25<30	4.804	4.420,7	0,92	736	759,4	1,03	391	347,7	0,89	
30<35	5.500	4.821,8	0,88	929	927,1	1,00	632	588,4	0,93	
35<40	5.976	5.003,7	0,84	923	922,8	1,00	919	958,7	1,04	
40<45	5.543	4.728,4	0,85	1.003	1.011,9	1,01	837	903,6	1,08	
45<50	5.266	4.525,7	0,86	954	968,8	1,02	743	853,0	1,15	
50<55	4.519	3.857,4	0,85	767	775,4	1,01	542	620,5	1,14	
55<60	4.643	3.797,2	0,82	580	586,3	1,01	512	542,2	1,06	
60<65	3.258	2.495,3	0,77	325	314,4	0,97	340	327,3	0,96	
65+	146	82,7	0,57	18	15,7	0,87	147	97,7	0,66	
	40.785	34.780,8	0,85	6.333	6.380,2	1,01	5.118	5.279,2	1,03	

Tableau 21c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, pour la Belgique, 31/12/2021

Belgique										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	4.526	4.269,0	0,94	282	284,3	1,01	274	210,3	0,77	
25<30	13.814	12.666,2	0,92	1.589	1.604,5	1,01	1.233	1.104,2	0,90	
30<35	13.822	11.898,8	0,86	1.750	1.685,2	0,96	1.654	1.490,3	0,90	
35<40	12.592	10.419,6	0,83	1.650	1.588,6	0,96	1.681	1.718,8	1,02	
40<45	13.677	11.273,3	0,82	1.878	1.814,8	0,97	1.943	2.060,1	1,06	
45<50	13.568	11.282,7	0,83	1.877	1.794,8	0,96	1.740	1.934,5	1,11	
50<55	13.089	10.743,0	0,82	1.676	1.624,2	0,97	1.307	1.457,8	1,12	
55<60	14.598	11.515,1	0,79	1.426	1.340,8	0,94	1.271	1.344,5	1,06	
60<65	9.282	6.856,4	0,74	670	613,9	0,92	839	786,0	0,94	
65+	401	194,2	0,48	38	28,5	0,75	266	172,9	0,65	
	109.369	91.118,5	0,83	12.836	12.379,7	0,96	12.208	12.279,4	1,01	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 21a, 21b et 21c

Les tableaux 21a, 21b et 21c donnent une image de l'activité des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR = Practising) selon l'âge et le statut professionnel, pour chaque région d'activité (a), chaque communauté (b) et pour la Belgique (c) (au 31/12/2021).

Le graphique en bâtonnet indique le pourcentage du nombre total des ETPs prestés que représente chaque catégorie d'âge. La couleur verte indique la partie prestée par les salariés exclusifs dans le cadre ONSS du secteur de la santé, la couleur bleue la partie prestée par les infirmiers combinant un statut salarié et indépendant respectivement dans le cadre ONSS du secteur de la santé et de la nomenclature INAMI des soins médicaux, et la couleur rose indique la partie prestée par les infirmiers avec un statut exclusif d'indépendant dans le cadre de la nomenclature INAMI des soins médicaux. Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et chiffres.

La région d'activité pour les infirmiers sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2021 est la région de l'implantation locale (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les infirmiers sous statut d'indépendant exclusif est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonnes 2, 5 et 8 : N Pers. : Il s'agit du nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé pour chaque statut professionnel (salarié exclusif, salarié et indépendant - combiné -, et indépendant exclusif).

Colonnes 3, 6 et 9 : ETP tot. : Il s'agit du volume d'ETPs total presté au sein de chaque statut professionnel.

Colonnes 4, 7 et 10 : ETP moy. : Il s'agit de la moyenne des ETPs prestés par les personnes actives dans les soins de santé au sein de chaque statut professionnel.

Tableau 22a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans le secteur de soins de santé (PR) par catégorie d'âge et secteur d'activité, selon la région d'activité, 31/12/2021

Région flamande												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	2.598	2.481,0	0,95	329	302,5	0,92	608	472,1	0,78	255	221,4	0,87
25<30	6.576	6.095,1	0,93	1.311	1.143,2	0,87	2.026	1.583,9	0,78	849	705,6	0,83
30<35	5.901	5.045,1	0,85	1.646	1.382,6	0,84	2.121	1.648,9	0,78	878	672,7	0,77
35<40	5.048	4.092,4	0,81	1.580	1.289,9	0,82	1.999	1.690,5	0,85	817	618,6	0,76
40<45	5.391	4.321,1	0,80	1.896	1.541,4	0,81	2.312	2.009,6	0,87	1.092	807,1	0,74
45<50	5.148	4.169,3	0,81	2.184	1.789,7	0,82	2.088	1.841,6	0,88	1.072	793,2	0,74
50<55	5.516	4.451,2	0,81	2.077	1.686,7	0,81	1.831	1.570,6	0,86	1.008	729,5	0,72
55<60	5.632	4.466,1	0,79	2.704	2.063,2	0,76	2.004	1.654,6	0,83	1.112	775,9	0,70
60<65	3.444	2.541,5	0,74	1.369	1.001,4	0,73	992	768,9	0,78	763	496,7	0,65
65+	59	35,6	0,60	62	32,9	0,53	134	83,3	0,62	108	35,6	0,33
	45.313	37.698,5	0,83	15.158	12.233,3	0,81	16.115	13.324,0	0,83	7.954	5.856,2	0,74

Région wallonne												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	844	794,9	0,94	78	66,6	0,85	129	87,2	0,68	64	48,6	0,76
25<30	3.220	3.001,4	0,93	491	437,9	0,89	840	593,3	0,71	375	266,1	0,71
30<35	3.367	2.946,7	0,88	725	615,2	0,85	1.079	809,1	0,75	437	327,6	0,75
35<40	2.892	2.408,9	0,83	912	777,5	0,85	1.080	911,5	0,84	487	345,1	0,71
40<45	3.060	2.551,6	0,83	1.088	932,8	0,86	1.200	1.061,8	0,88	536	380,7	0,71
45<50	2.877	2.424,8	0,84	1.154	983,1	0,85	1.133	1.034,8	0,91	542	397,5	0,73
50<55	2.568	2.134,7	0,83	920	798,4	0,87	831	756,5	0,91	365	260,1	0,71
55<60	2.699	2.183,8	0,81	813	686,0	0,84	762	669,7	0,88	368	256,7	0,70
60<65	1.866	1.433,4	0,77	464	355,5	0,77	484	401,4	0,83	292	190,9	0,65
65+	22	15,7	0,71	26	17,0	0,65	138	92,1	0,67	62	24,6	0,40
	23.415	19.895,9	0,85	6.671	5.670,0	0,85	7.676	6.417,3	0,84	3.528	2.497,8	0,71

Région Bruxelles-Capitale												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	271	243,6	0,90	8	6,7	0,84	9	6,0	0,66	39	30,6	0,78
25<30	1.328	1.210,3	0,91	76	67,1	0,88	79	52,6	0,67	261	203,8	0,78
30<35	1.324	1.152,7	0,87	190	168,7	0,89	133	90,3	0,68	256	196,5	0,77
35<40	1.252	1.045,2	0,83	262	231,0	0,88	152	102,6	0,68	271	199,4	0,74
40<45	1.213	1.009,3	0,83	244	210,6	0,86	173	126,4	0,73	263	184,3	0,70
45<50	1.201	1.006,8	0,84	293	266,8	0,91	154	111,0	0,72	233	184,0	0,79
50<55	1.125	945,4	0,84	277	240,1	0,87	122	85,7	0,70	214	159,4	0,74
55<60	1.246	1.028,3	0,83	222	202,7	0,91	94	63,0	0,67	202	145,6	0,72
60<65	962	749,3	0,78	167	145,7	0,87	73	51,4	0,70	170	120,3	0,71
65+	24	18,6	0,78	15	11,7	0,78	13	9,4	0,72	51	19,1	0,37
	9.946	8.409,5	0,85	1.754	1.551,2	0,88	1.002	698,5	0,70	1.960	1.442,8	0,74

Tableau 22b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans le secteur de soins de santé (PR) par catégorie d'âge et secteur d'activité, selon la communauté, 31/12/2021

Communauté flamande												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	2.690	2.567,6	0,95	330	303,5	0,92	611	473,9	0,78	268	232,1	0,87
25<30	6.817	6.325,1	0,93	1.317	1.148,1	0,87	2.039	1.592,1	0,78	939	781,8	0,83
30<35	5.954	5.111,2	0,86	1.590	1.339,4	0,84	2.045	1.579,6	0,77	919	706,7	0,77
35<40	4.790	3.902,5	0,81	1.302	1.084,2	0,83	1.537	1.263,5	0,82	775	591,7	0,76
40<45	5.400	4.336,6	0,80	1.778	1.444,4	0,81	2.190	1.891,6	0,86	1.119	831,8	0,74
45<50	5.307	4.310,7	0,81	2.135	1.748,4	0,82	2.010	1.767,9	0,88	1.122	837,5	0,75
50<55	5.721	4.632,0	0,81	2.050	1.656,8	0,81	1.768	1.499,8	0,85	1.074	783,0	0,73
55<60	5.965	4.749,3	0,80	2.714	2.073,9	0,76	1.981	1.620,9	0,82	1.188	830,7	0,70
60<65	3.765	2.790,0	0,74	1.386	1.016,4	0,73	998	772,5	0,77	827	540,5	0,65
65+	67	40,5	0,61	59	30,7	0,52	131	83,6	0,64	141	44,6	0,32
	46.476	38.765,6	0,83	14.661	11.845,8	0,81	15.310	12.545,4	0,82	8.372	6.180,5	0,74

Communauté française												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	1.023	951,9	0,93	85	72,3	0,85	138	93,9	0,68	90	68,4	0,76
25<30	4.307	3.981,6	0,92	561	500,1	0,89	928	652,4	0,70	546	393,6	0,72
30<35	4.638	4.033,3	0,87	971	827,2	0,85	1.309	986,8	0,75	652	490,0	0,75
35<40	4.402	3.644,0	0,83	1.452	1.214,2	0,84	1.711	1.455,5	0,85	800	571,5	0,71
40<45	4.264	3.545,4	0,83	1.450	1.240,3	0,86	1.509	1.317,9	0,87	772	540,2	0,70
45<50	3.919	3.290,2	0,84	1.496	1.291,1	0,86	1.378	1.229,0	0,89	725	537,2	0,74
50<55	3.488	2.899,4	0,83	1.224	1.068,4	0,87	1.022	919,7	0,90	513	365,9	0,71
55<60	3.612	2.929,0	0,81	1.025	878,0	0,86	884	771,2	0,87	494	347,5	0,70
60<65	2.507	1.934,2	0,77	614	486,2	0,79	551	449,1	0,82	398	267,3	0,67
65+	38	29,4	0,77	44	30,9	0,70	154	101,2	0,66	80	34,7	0,43
	32.198	27.238,4	0,85	8.922	7.608,7	0,85	9.584	7.976,7	0,83	5.070	3.616,4	0,71

Tableau 22c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans le secteur de soins de santé (PR) par catégorie d'âge et secteur d'activité, pour la Belgique, 31/12/2021

	Belgique											
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	3.713	3.519,5	0,95	415	375,8	0,91	749	567,8	0,76	358	300,6	0,84
25<30	11.124	10.306,8	0,93	1.878	1.648,2	0,88	2.967	2.244,6	0,76	1.485	1.175,4	0,79
30<35	10.592	9.144,5	0,86	2.561	2.166,6	0,85	3.354	2.566,4	0,77	1.571	1.196,7	0,76
35<40	9.192	7.546,5	0,82	2.754	2.298,4	0,83	3.248	2.719,0	0,84	1.575	1.163,1	0,74
40<45	9.664	7.882,1	0,82	3.228	2.684,7	0,83	3.699	3.209,5	0,87	1.891	1.372,0	0,73
45<50	9.226	7.600,9	0,82	3.631	3.039,5	0,84	3.388	2.996,9	0,88	1.847	1.374,7	0,74
50<55	9.209	7.531,4	0,82	3.274	2.725,2	0,83	2.790	2.419,5	0,87	1.587	1.148,9	0,72
55<60	9.577	7.678,2	0,80	3.739	2.951,8	0,79	2.865	2.392,2	0,83	1.682	1.178,2	0,70
60<65	6.272	4.724,2	0,75	2.000	1.502,6	0,75	1.549	1.221,7	0,79	1.225	807,8	0,66
65+	105	69,9	0,67	103	61,6	0,60	285	184,8	0,65	221	79,3	0,36
	78.674	66.004,0	0,84	23.583	19.454,5	0,82	24.894	20.522,2	0,82	13.442	9.796,8	0,73

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 22a, 22b et 22c

Les tableaux 22a, 22b et 22c donnent une image de l'activité des infirmiers actifs dans chaque secteur des soins de santé (PR = Practising) selon l'âge et le secteur d'activité, pour chaque région d'activité (a), chaque communauté (b) et pour la Belgique (c) (au 31/12/2021).

Attention ! Certains infirmiers peuvent être actifs dans plusieurs secteurs d'activité. Ils sont repris dans chacun des secteurs à la hauteur de l'ETP presté dans le secteur concerné. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur 'Hôpital' avec une activité dans le secteur 'Soins à domicile' sera comptée une fois dans la colonne 'Hôpital N pers.' et une fois à la colonne 'Soins à domicile N pers.'. Par conséquent, la somme des quatre colonnes 'N Pers.' est supérieure au nombre total d'infirmiers actifs dans les soins de santé.

Pour ce qui est des ETP, l'ETP spécifique à chaque secteur est repris. Dans notre exemple, l'infirmier actif dans le secteur hospitalier et dans le secteur des soins à domicile pour un total de 0,8 ETP sera repris dans le secteur 'Hôpital' à hauteur de 0,5 ETP et dans le secteur 'Soins à domicile' à hauteur de 0,3 ETP. Par conséquent, la somme des quatre colonnes 'ETP tot.' est égale au nombre total d'ETP infirmiers actifs dans les soins de santé.

La région d'activité pour les infirmiers sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2021 est la région de l'implantation locale (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les infirmiers sous statut d'indépendant exclusif est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonnes 2, 5, 8 et 11 : N Pers. : Il s'agit du nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé pour chaque secteur (Hôpital, Maison de repos et de soins, Soins à domicile et Santé communautaire).

Colonnes 3, 6, 9 et 12 : ETP tot. : Il s'agit du volume d'ETPs total presté au sein de chaque secteur.

Colonnes 4, 7, 10 et 13 : ETP moy. : Il s'agit de la moyenne des ETPs prestés par les personnes actives dans les soins de santé au sein de chaque secteur.

SECTION IV. COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Tableau 23. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon leur statut professionnel, 31/12/2021

Statut professionnel	LTP	PA		PR		Âge			Sexe		Nationalité	
	N	N	ETP Tot.	N	ETP Tot.	<35	35<50	50+	H	F	BE	N-BE
Salarié exclusif	513	513	362	454	347	141	309	4	55	399	411	43
Statut combiné	43	43	34	32	25	8	24	0	6	26	32	0
Indépendant exclusif	62	62	22	32	21	8	23	1	2	30	31	1
Inactif	394	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	1.012	618	417	518	394	157	356	5	63	455	474	44

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 23

Le tableau 23 affiche la répartition des infirmiers (LTP = Licensed To Practice ; PA = Professionally Active ; PR = Practising) de la Communauté germanophone en fonction de leur statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné, indépendant exclusif ou inactif) au 31/12/2021.

L'extension de l'allemand comme langue de contact dans le cadastre est récente. Il n'est donc pas possible d'identifier correctement les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. A défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une commune relevant de la Communauté germanophone.

Explication

Colonne 1 : Statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné, indépendant exclusif ou inactif).

Colonne 2 : LTP : N : Nombre de personnes en droit de prester (LTP).

Colonnes 3 et 4 : PA : N et ETP Tot. : Nombre d'infirmiers professionnellement actifs (PA) avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés sur l'année calendrier.

Colonnes 5 et 6 : PR : N et ETP Tot. : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés sur l'année calendrier.

Colonnes 7 à 9 : Âge : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge.

Colonnes 10 et 11 : Sexe : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) selon le sexe (H = homme ; F = femme).

Colonnes 12 et 13 : Nationalité : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) selon la nationalité (BE = Belge ; N-BE = non Belge).

SECTION V. DISTRIBUTION TERRITORIALE ET DENSITES

Tableau 24. Répartition des infirmiers actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2021

Lieu d'activité ou communauté	PA		PR					Age			Sexe
	N ¹	Dens. N ¹	N ²	Dens. N ²	ETP Tot.	Dens. ETP	ETP Moy.	% N ² <35	% N ² 35<50	% N ² 50+	% N ² Fem.
Province d'activité											
Bruxelles	15.943	130,40	13.656	111,69	12.102	98,98	0,89	27,63	37,97	34,40	81,54
Flandre occidentale	21.487	177,72	18.735	154,96	15.641	129,37	0,83	31,00	37,33	31,67	86,50
Flandre orientale	22.950	148,65	20.345	131,78	17.366	112,48	0,85	30,47	35,66	33,86	85,85
Brabant flamand	12.381	105,51	10.462	89,16	8.974	76,48	0,86	27,76	33,63	38,62	84,14
Anvers	23.954	126,97	20.704	109,74	17.398	92,22	0,84	28,44	34,58	36,98	86,05
Limbourg	13.375	150,97	11.710	132,17	9.733	109,86	0,83	29,68	39,93	30,38	85,41
Hainaut	17.619	130,40	16.099	119,15	14.871	110,07	0,92	29,24	40,87	29,90	85,04
Brabant wallon	3.189	77,82	2.723	66,45	2.385	58,20	0,88	23,76	39,55	36,69	86,27
Namur	5.907	118,27	5.256	105,23	4.595	92,00	0,87	28,35	39,19	32,46	85,45
Liège	13.533	121,81	12.279	110,52	10.616	95,55	0,86	27,38	41,78	30,84	85,38
Luxembourg	2.637	90,57	2.343	80,48	2.014	69,19	0,86	27,44	39,61	32,95	88,05
Etranger & Inconnu	192	0	101	0	82	0	0,82	45,54	43,56	10,89	82,18
Région d'activité											
Région flamande	94.147	140,54	81.956	122,34	69.112	103,17	0,84	29,62	36,12	34,26	85,77
Région wallonne	42.885	117,09	38.700	105,67	34.481	94,15	0,89	28,03	40,76	31,21	85,47
Rég. Bruxelles-Cap.	15.943	130,40	13.656	111,69	12.102	98,98	0,89	27,63	37,97	34,40	81,54
Étranger & Inconnu	192	0	101	0	82	0	0,82	45,54	43,56	10,89	82,18
Communauté											
Communauté flamande	94.879	136,65	82.177	118,35	69.337	99,86	0,84	30,02	34,61	35,37	85,34
Communauté française	58.288	125,60	52.236	112,56	46.440	100,07	0,89	27,33	42,43	30,24	85,12
Total											
Belgique	153.167	132,22	134.413	116,03	115.778	99,95	0,86	28,97	37,65	33,38	85,25

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 24

Le tableau 24 présente la distribution géographique des infirmiers sur le territoire belge, par lieu d'activité (province et région) et par communauté.

Les différentes densités (par 10.000 habitants) de professionnels sont reprises, ainsi que les ETPs (en volume totale et moyenne), pour les différents niveaux administratifs (province, région et pays) du lieu d'activité et par communauté.

Le lieu d'activité (région ou province) pour les infirmiers salariés ou sous statut combiné est la région de l'implantation locale (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les infirmiers sous statut d'indépendant exclusif est le lieu du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Pour le calcul des densités, la répartition de la population belge entre communautés utilisée pour la région Bruxelles-Capitale est de 20% pour la Communauté flamande et 80% pour la Communauté française. Dans ce tableau, la population de référence est la population entière belge.

Explication

Colonne 2 : PA N¹ : Nombre d'infirmiers professionnellement actifs.

Colonne 3 : PA Dens. N¹ : Densité : (PA N¹ / population 01/01/2022) x 10.000.

Colonne 4 : PR N² : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession.

Colonne 5 : PR Dens. N² : Densité : (PR N² / population 01/01/2022) x 10.000.

Colonne 6 : PR ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés par les infirmiers actifs dans les soins de santé.

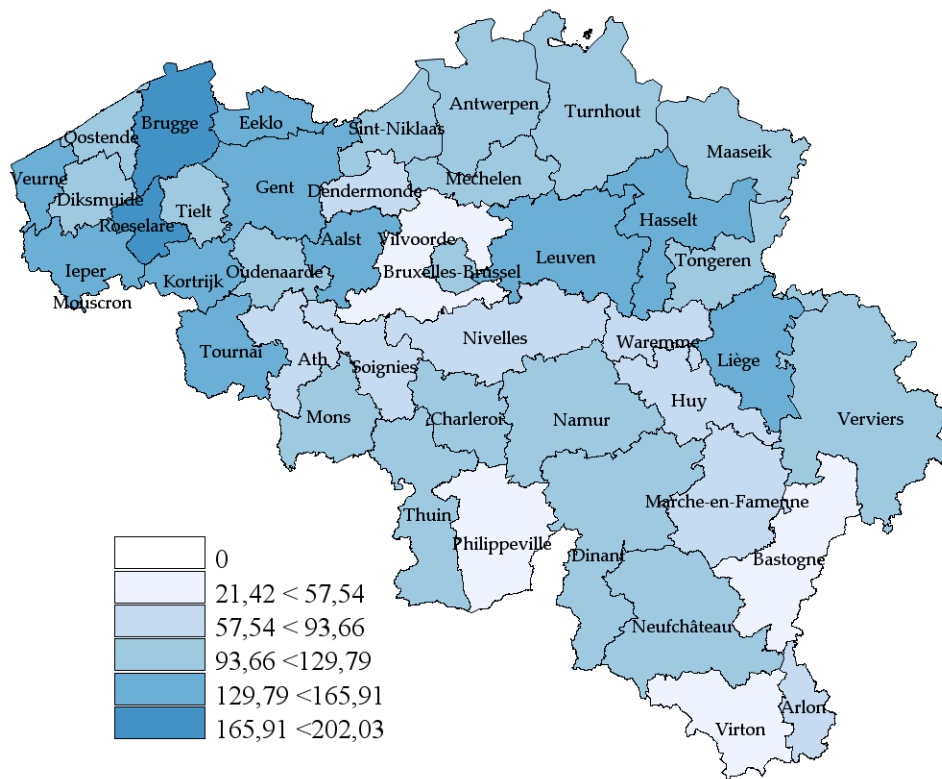
Colonne 7 : PR Dens ETP. : Densité : (PR ETP Tot. / population 01/01/2022) x 10.000.

Colonne 8 : PR ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés par les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR ETP Tot. / PR N²).

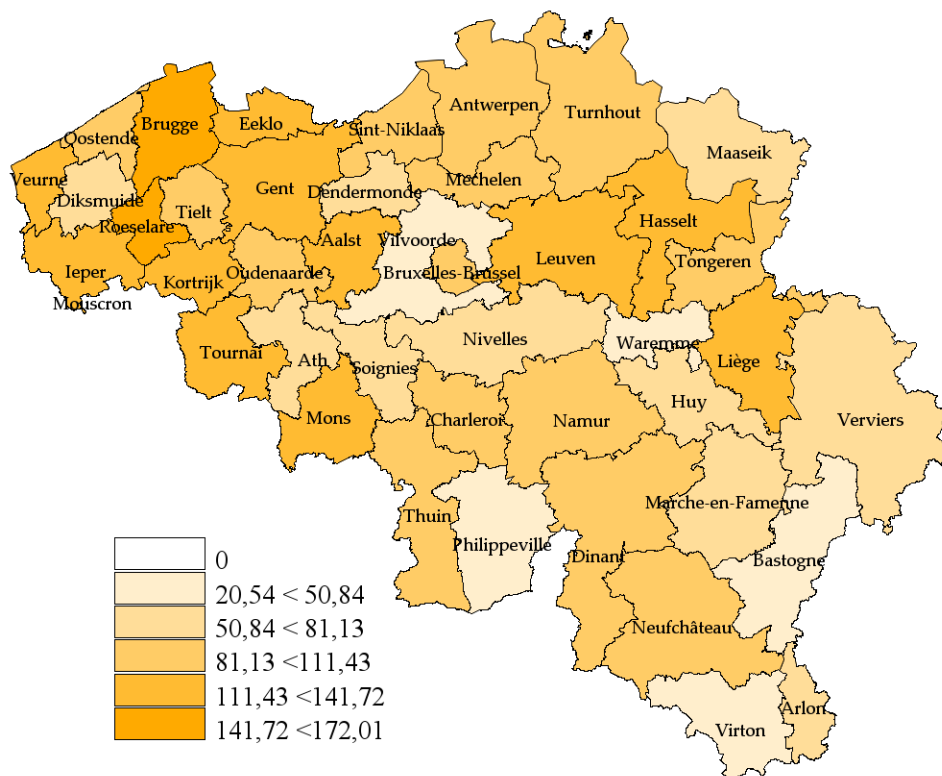
Colonnes 9, 10 & 11 : Age : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR N²) selon la catégorie d'âge (<35; 35<50; 50+).

Colonne 12 : Sexe : % N² Fem. : Pourcentage de femmes parmi les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR N²).

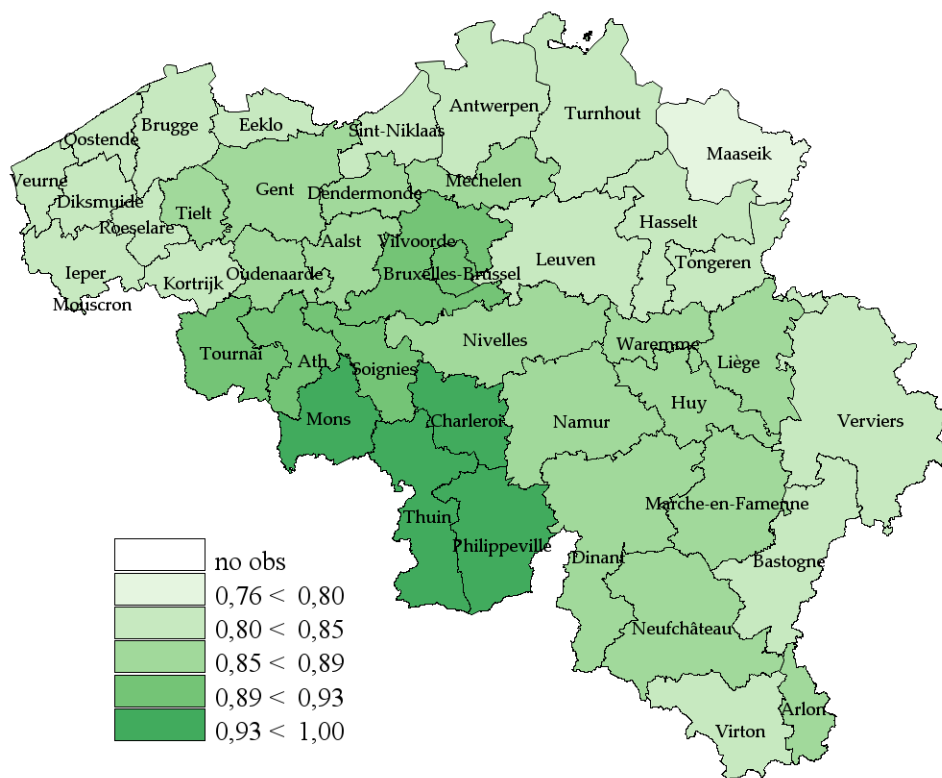
Carte 2. Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par 10.000 habitants selon l'arrondissement d'activité, 31/12/2021



Carte 3. Nombre d'ETPs prestés par les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR), par 10.000 habitants selon l'arrondissement d'activité, 31/12/2021



Carte 4. ETP moyen des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR), selon l'arrondissement d'activité, 31/12/2021



Lignes directrices pour l'interprétation - Cartes 2, 3 et 4

Les deux premières cartes présentent différentes densités de professionnels pour 10.000 habitants selon l'arrondissement de travail.

Carte 1 : Le nombre de professionnels actifs dans les soins de santé (PR) pour 10.000 habitants.

Carte 2 : Le nombre d'ETPs prestés par les professionnels actifs dans les soins de santé (PR) pour 10.000 habitants.

La Carte 3 ne donne pas la densité mais l'ETP moyen presté par les professionnels actifs dans les soins de santé (PR).

L'arrondissement de travail pour les professionnels salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2021 est l'arrondissement du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le professionnel preste le plus de temps de travail. L'arrondissement de travail pour les professionnels sous statut exclusif d'indépendant est l'arrondissement du domicile.

Code de couleurs : Découpage en classe des densités ou de l'ETP moyen : le milieu de la classe pour la couleur centrale est la moyenne en Belgique. L'amplitude de chaque classe correspond à l'écart-type. La borne minimale et la borne maximale peuvent être remplacées, si nécessaire, par la valeur minimale et la valeur maximale de la densité ou de l'ETP moyen observé.

- Les couleurs claires indiquent que le nombre d'infirmiers observé dans l'arrondissement est inférieur à la valeur moyenne de la Belgique.

- Les couleurs foncées indiquent que le nombre d'infirmiers observé dans l'arrondissement est supérieur à la valeur moyenne de la Belgique.

SECTION VI. EVOLUTION DE LA FORCE DE TRAVAIL INFIRMIERS. 2019-2021

Figure 1a. Evolution du nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) selon la région d'activité, 2019-2021

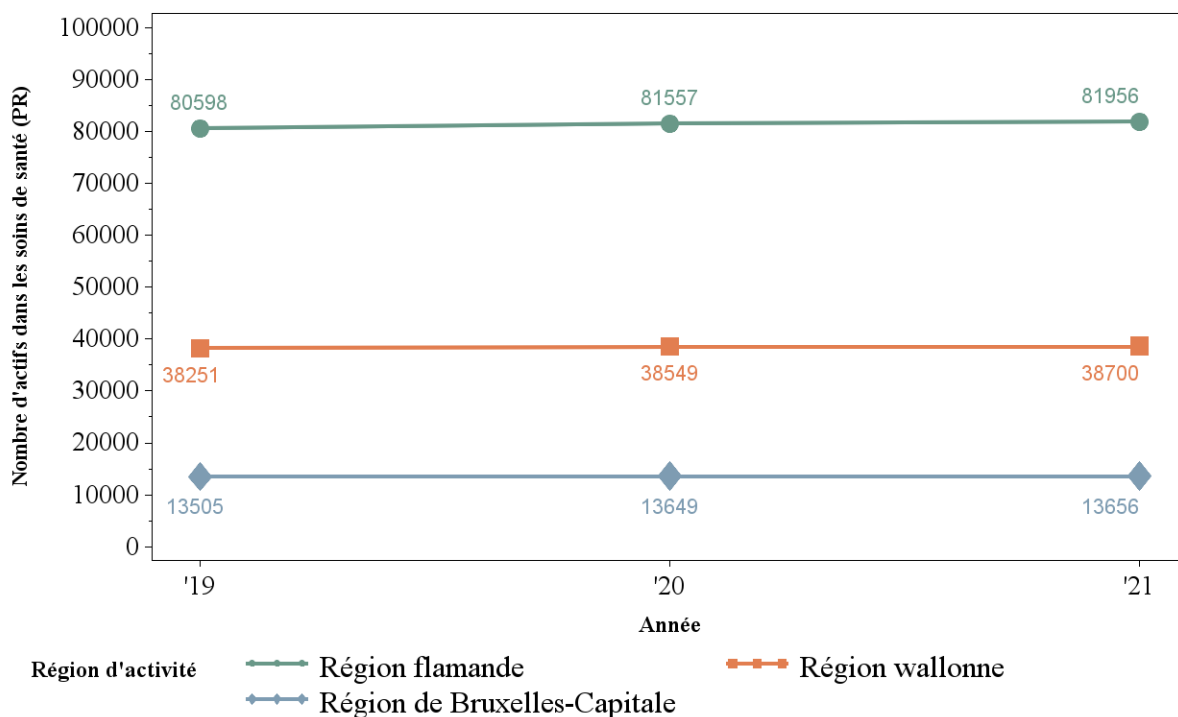
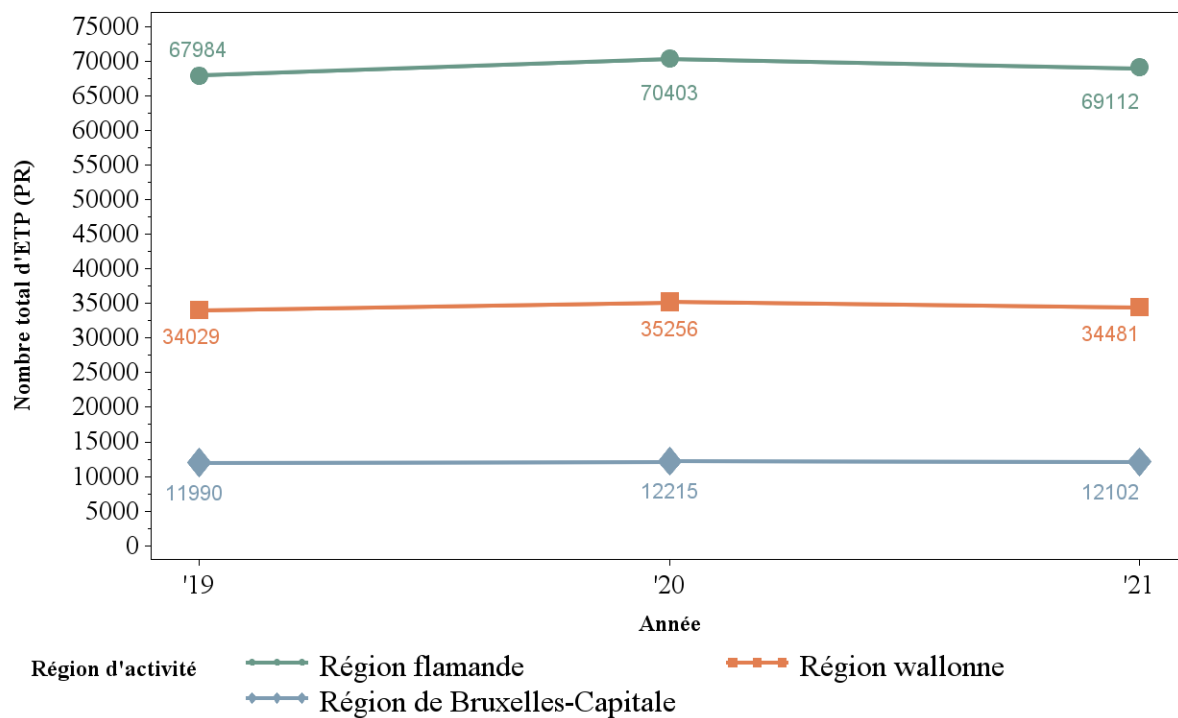


Figure 1b. Evolution de l'ETP total des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) selon la région d'activité, 2019-2021



Lignes directrices pour l'interprétation - Figures 1a et 1b

Les figures 1a et 1b représentent l'évolution de l'activité des infirmiers.

La figure 1a présente l'évolution du nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR = Practising) selon la région d'activité, de 2019 à 2021.

La figure 1b permet de voir l'évolution du nombre total d'équivalents temps plein (ETP) des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR = Practising) selon la région d'activité, de 2019 à 2021.

Dans chaque figure, les nombres observés sont indiqués par région d'activité. Afin de distinguer les trois régions d'activité, on utilise des codes de couleur qui sont expliqués dans la légende.

La région d'activité pour les infirmiers salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 20XX est la région de l'établissement local ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les infirmiers sous statut d'indépendant exclusif est la région du domicile.

! Notons que dans la figure 1b, il s'agit du volume total d'ETP et non d'une moyenne ETP. Ces totaux dépendent de l'activité d'une part, et du nombre total d'actifs d'autre part.

Explication

Font partie des infirmiers **actifs dans les soins de santé** (PR), les infirmiers professionnellement actifs (PA) qui sont inscrits à l'INASTI au 31/12/20xx et ont atteint le seuil d'activité minimal INAMI dans la nomenclature des soins médicaux pour l'année 20xxou qui sont repris au 31/12/20xx dans la banque de données de l'ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP/an et exercent une activité dans un secteur des soins de santé.

Volume total d'ETP presté par les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) :

L'ETP des personnes exerçant une activité d'**indépendant(e)** dans les soins de santé est basé sur le volume des prestations INAMI remboursées réalisé et le nombre total de prestations au cours de l'année. Un emploi d'indépendant, à temps plein, est assimilé à la médiane observée du montant total et du nombre total de prestations comptabilisées pour le groupe de référence durant cette année-là. Dans le but de refléter l'impact de la crise COVID-19, il a été décidé de prendre la moyenne des chiffres de 2019 et 2021 pour l'année 2020. La méthodologie est détaillée dans le chapitre introductif.

L'ETP des personnes **salariées** dans le secteur des soins de santé correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE dans le secteur des soins de santé. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par le datawarehouse MT&PS.

Tableau 25a. Evolution des caractéristiques des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, 2019-2021

VG	PR	Geslacht	Diploma	VTE	Leeftijd					Nationaliteit	
					N	% vrouw	% Bachelor	% Voltijds werkenden	% <35	% 35<50	% 50+
'19	80.598	85,65	52,39	46,48	29,68	36,62	33,69	20,42	6,51	1,79	1,82
'20	81.557	85,63	52,45	47,86	29,79	36,16	34,05	21,37	7,47	1,97	1,84
'21	81.956	85,77	52,24	45,72	29,62	36,12	34,26	21,96	8,33	2,16	1,83

WG	PR	Geslacht	Diploma	VTE	Leeftijd					Nationaliteit	
					N	% vrouw	% Bachelor	% Voltijds werkenden	% <35	% 35<50	% 50+
'19	38.251	85,78	57,38	56,35	28,97	40,26	30,77	18,98	6,93	10,93	3,99
'20	38.549	85,55	57,47	58,15	28,61	40,46	30,94	19,53	7,74	11,42	4,16
'21	38.700	85,47	57,46	56,09	28,03	40,76	31,21	19,85	8,38	11,92	4,26

BHG	PR	Geslacht	Diploma	VTE	Leeftijd					Nationaliteit	
					N	% vrouw	% Bachelor	% Voltijds werkenden	% <35	% 35<50	% 50+
'19	13.505	81,74	67,25	58,25	28,63	37,72	33,65	21,62	8,77	14,21	10,97
'20	13.649	81,91	67,49	58,55	28,38	37,69	33,93	22,15	9,52	15,05	11,37
'21	13.656	81,54	67,09	57,48	27,63	37,97	34,40	22,73	10,46	16,06	11,95

Tableau 25b. Evolution des caractéristiques des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par communauté, 2019-2021

VL	PR	Geslacht	Diploma	VTE	Leeftijd					Nationaliteit	
					N	% vrouw	% Bachelor	% Voltijds werkenden	% <35	% 35<50	% 50+
'19	80.708	85,16	55,47	47,10	29,40	35,63	34,97	21,41	6,95	1,72	1,71
'20	81.729	85,20	55,46	48,42	29,87	34,91	35,22	22,32	7,93	1,92	1,74
'21	82.177	85,34	55,19	46,34	30,02	34,61	35,37	22,90	8,84	2,13	1,73

FR	PR	Geslacht	Diploma	VTE	Leeftijd					Nationaliteit	
					N	% vrouw	% Bachelor	% Voltijds werkenden	% <35	% 35<50	% 50+
'19	51.741	85,48	55,10	55,86	29,35	41,15	29,50	18,10	6,72	12,00	6,00
'20	52.128	85,26	55,32	57,40	28,45	41,71	29,84	18,70	7,48	12,59	6,23
'21	52.236	85,12	55,27	55,48	27,33	42,43	30,24	19,08	8,11	13,20	6,46

Tableau 25c. Evolution des caractéristiques des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) pour la Belgique, 2019-2021

BEL	PR	Geslacht	Diploma	VTE	Leeftijd					Nationaliteit	
					N	% vrouw	% Bachelor	% Voltijds werkenden	% <35	% 35<50	% 50+
'19	132.449	85,28	55,33	50,52	29,38	37,79	32,83	20,12	6,86	5,74	3,39
'20	133.857	85,22	55,40	51,92	29,32	37,56	33,13	20,91	7,75	6,08	3,49
'21	134.413	85,25	55,22	49,89	28,97	37,65	33,38	21,42	8,55	6,43	3,57

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 25a, 25b et 25c

Les tableaux 25a, 25b et 25c présentent l'évolution pour la période 2019-2021 des effectifs et de certaines caractéristiques de la population des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR = Practising), pour chaque région d'activité (a), chaque communauté (b) et pour la Belgique (c).

Les 3 régions d'activité sont présentées dans le tableau 25a avec les abréviations suivantes :

- Région flamande (RF)
- Région wallonne (RW)
- Région de Bruxelles-Capitale (RBC)

La région d'activité pour les infirmiers salariés ou sous statut combiné au 31 décembre est la région de l'implantation locale (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les infirmiers sous statut d'indépendant exclusif est la région du domicile.

Les 2 communautés sont présentées dans le tableau 25b avec les abréviations suivantes :

- Communauté flamande (FL)
- Communauté française (FR)

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Nombre :

Colonne 2 : PR N : Le nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR = Practising)

Caractéristiques de la population :

Colonne 3 : Sexe : % femme : Le pourcentage de femmes dans le groupe d'analyse PR.

Colonne 4 : Diplôme : % Bachelier : Le pourcentage d'infirmiers avec un diplôme de Bachelier dans le groupe d'analyse PR.

Colonne 5 : ETP : % temps plein : Le pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé avec une activité temps-plein (au minimum 0.95 ETP) (pour les salariés et les indépendants).

Colonnes 6-10 : Âge

% <35 : Le pourcentage de professionnels actifs dans les soins de santé (PR) âgés de moins de 35 ans

% 35<50 : Le pourcentage de professionnels actifs dans les soins de santé (PR) âgés entre 35 et 50 ans

% 50+ : Le pourcentage de professionnels actifs dans les soins de santé (PR) âgés de 50 ans ou plus

% 55+ : Le pourcentage de professionnels actifs dans les soins de santé (PR) âgés de 55 ans ou plus

% 60+ : Le pourcentage de professionnels actifs dans les soins de santé (PR) âgés de 60 ans ou plus

Note : la somme des colonnes % <35, % 35<50 et % 50+ fait 100%.

Colonnes 11 et 12 : Nationalité

% N-BE : Le pourcentage de professionnels actifs dans les soins de santé (PR) disposant d'une nationalité non belge

% diplôme N-BE : Le pourcentage de professionnels actifs dans les soins de santé (PR) détenteur d'un diplôme non belge

Légende pour les couleurs :

Le code couleur permet de comparer l'évolution des pourcentages entre les années et entre les différents tableaux. Plus la couleur est foncée plus le pourcentage est élevé. Inversement, plus la couleur est claire plus le pourcentage est faible.

Tableau 26a. Évolution des effectifs et des ETPs par secteur d'activité pour les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) selon la région d'activité, 2019-2021

RF	Individus							ETP							
	Hôpital	MRS	Soins à domicile	Santé comm.	Tot.	INDEX	Dens.	Hôpital	MRS	Soins à dom. Sal.	Soins à dom. Ind.	Santé comm.	Tot.	INDEX	Dens.
'19	44.835	15.200	15.603	7.322	80.598	100	121,58	37.430,3	12.244,1	4.848,2	7.997,6	5.466,5	67.984,4	100	102,55
'20	45.335	15.316	15.928	7.458	81.557	101	122,59	37.830,1	12.362,6	4.806,0	9.790,7	5.614,0	70.403,1	104	105,82
'21	45.313	15.158	16.115	7.954	81.956	102	122,34	37.698,5	12.233,3	4.678,6	8.645,4	5.856,2	69.112,0	102	103,17

RW	Individus							ETP							
	Hôpital	MRS	Soins à domicile	Santé comm.	Tot.	INDEX	Dens.	Hôpital	MRS	Soins à dom. Sal.	Soins à dom. Ind.	Santé comm.	Tot.	INDEX	Dens.
'19	22.989	6.907	7.394	3.289	38.251	100	104,93	19.574,9	5.859,2	1.051,3	5.113,8	2.430,3	34.029,1	100	93,35
'20	23.264	6.864	7.523	3.398	38.549	101	105,67	19.831,6	5.857,4	997,3	6.058,9	2.511,4	35.255,5	104	96,64
'21	23.415	6.671	7.676	3.528	38.700	101	105,67	19.895,9	5.670,0	965,1	5.452,3	2.497,8	34.481,1	101	94,15

RBC	Individus							ETP							
	Hôpital	MRS	Soins à domicile	Santé comm.	Tot.	INDEX	Dens.	Hôpital	MRS	Soins à dom. Sal.	Soins à dom. Ind.	Santé comm.	Tot.	INDEX	Dens.
'19	9.908	1.794	927	1.803	13.505	100	110,86	8.418,8	1.597,3	171,4	467,9	1.334,9	11.990,4	100	98,42
'20	10.010	1.807	1.005	1.816	13.649	101	111,88	8.469,0	1.604,8	167,7	592,7	1.381,2	12.215,4	102	100,13
'21	9.946	1.754	1.002	1.960	13.656	101	111,69	8.409,5	1.551,2	154,0	544,5	1.442,8	12.102,0	101	98,98

Tableau 26b. Évolution des effectifs et des ETPs par secteur d'activité pour les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) selon la communauté, 2019-2021

FL	Individus							ETP							
	Hôpital	MRS	Soins à domicile	Santé comm.	Tot.	INDEX	Dens.	Hôpital	MRS	Soins à dom. Sal.	Soins à dom. Ind.	Santé comm.	Tot.	INDEX	Dens.
'19	46.014	14.691	14.790	7.603	80.708	100	117,43	38.492,5	11.856,0	4.635,1	7.488,6	5.710,6	68.180,7	100	99,20
'20	46.516	14.831	15.146	7.784	81.729	101	118,50	38.896,3	11.985,5	4.593,3	9.177,1	5.900,0	70.551,8	103	102,29
'21	46.476	14.661	15.310	8.372	82.177	102	118,35	38.765,6	11.845,8	4.473,9	8.071,6	6.180,5	69.337,3	102	99,86

FR	Individus							ETP							
	Hôpital	MRS	Soins à domicile	Santé comm.	Tot.	INDEX	Dens.	Hôpital	MRS	Soins à dom. Sal.	Soins à dom. Ind.	Santé comm.	Tot.	INDEX	Dens.
'19	31.718	9.210	9.229	4.811	51.741	100	112,00	26.931,5	7.844,6	1.435,8	6.173,1	3.521,1	45.905,5	100	99,37
'20	32.093	9.156	9.412	4.888	52.128	101	112,73	27.234,4	7.839,3	1.377,8	7.361,5	3.606,6	47.418,5	103	102,54
'21	32.198	8.922	9.584	5.070	52.236	101	112,56	27.238,4	7.608,7	1.323,7	6.653,0	3.616,4	46.440,2	101	100,07

Tableau 26c. Évolution des effectifs et des ETPs par secteur d'activité pour les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) pour la Belgique, 2019-2021

BEL	Individus							ETP							
	Hôpital	MRS	Soins à domicile	Santé comm.	Tot.	INDEX	Dens.	Hôpital	MRS	Soins à dom. Sal.	Soins à dom. Ind.	Santé comm.	Tot.	INDEX	Dens.
'19	77.732	23.901	24.019	12.414	132.449	100	115,25	65.424,0	19.700,6	6.070,9	13.661,7	9.231,7	114.086,2	100	99,27
'20	78.609	23.987	24.558	12.672	133.857	101	116,18	66.130,7	19.824,8	5.971,1	16.538,6	9.506,6	117.970,3	103	102,39
'21	78.674	23.583	24.894	13.442	134.413	101	116,03	66.004,0	19.454,5	5.797,6	14.724,6	9.796,8	115.777,5	101	99,95

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 26a, 26b et 26c

Les tableaux 26a, 26b et 26c présentent l'évolution des effectifs et des équivalents temps plein par secteur d'activité pour les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR = Practising) pour la période 2019-2021, pour chaque région d'activité (a), chaque communauté (b) et pour la Belgique (c).

Attention ! Certains infirmiers peuvent être actifs dans plusieurs secteurs d'activité. Ils sont repris dans chacun des secteurs à la hauteur de l'ETP presté dans le secteur concerné. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur 'Hôpital' avec une activité dans le secteur 'Soins à domicile' sera comptée une fois dans la colonne 'Individus Hôpital' et une fois à la colonne 'Individus Soins à domicile'. Par conséquent, la somme des quatre colonnes individus par secteur est supérieure à la colonne 'Individus Tot.'.

Pour ce qui est des ETP, l'ETP spécifique à chaque secteur est repris. Dans notre exemple, l'infirmier actif dans le secteur hospitalier et dans le secteur des soins à domicile pour un total de 0,8 ETP sera repris dans le secteur 'Hôpital' à hauteur de 0,5 ETP et dans le secteur 'Soins à domicile' à hauteur de 0,3 ETP. Par conséquent, la somme des cinq colonnes 'ETP' par secteur est égale à la colonne 'ETP tot.'.

Les 3 régions d'activité sont présentées dans le tableau 26a avec les abréviations suivantes :

- Région flamande : RF
- Région wallonne : RW
- Région de Bruxelles-Capitale : RBC

La région d'activité pour les infirmiers salariés ou sous statut combiné au 31 décembre est la région de l'implantation locale (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les infirmiers sous statut d'indépendant exclusif est la région du domicile.

Les 2 communautés sont présentées dans le tableau 26b avec les abréviations suivantes :

- Communauté flamande : FL
- Communauté française : FR

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonnes 2 et 9 : Hôpital : Nombre d'infirmiers en individus et en ETP qui exercent une activité (à temps plein ou à temps partiel) dans le secteur hospitalier.

Colonnes 3 et 10 : MRS. : Nombre d'infirmiers en individus et en ETP qui exercent une activité (à temps plein ou à temps partiel) dans le secteur des Maisons de repos et de soins.

Colonnes 4, 11 et 12 : Soins à domicile Sal. ou Ind. : Nombre d'infirmiers en individus quel que soit le statut professionnel et en ETP selon le statut professionnel salarié ou indépendant, qui exercent une activité (à temps plein ou à temps partiel) dans le secteur des soins à domicile.

Colonnes 5 et 13 : Santé comm. : Nombre d'infirmiers en individus et en ETP qui exercent une activité (à temps plein ou à temps partiel) dans le secteur Santé communautaire.

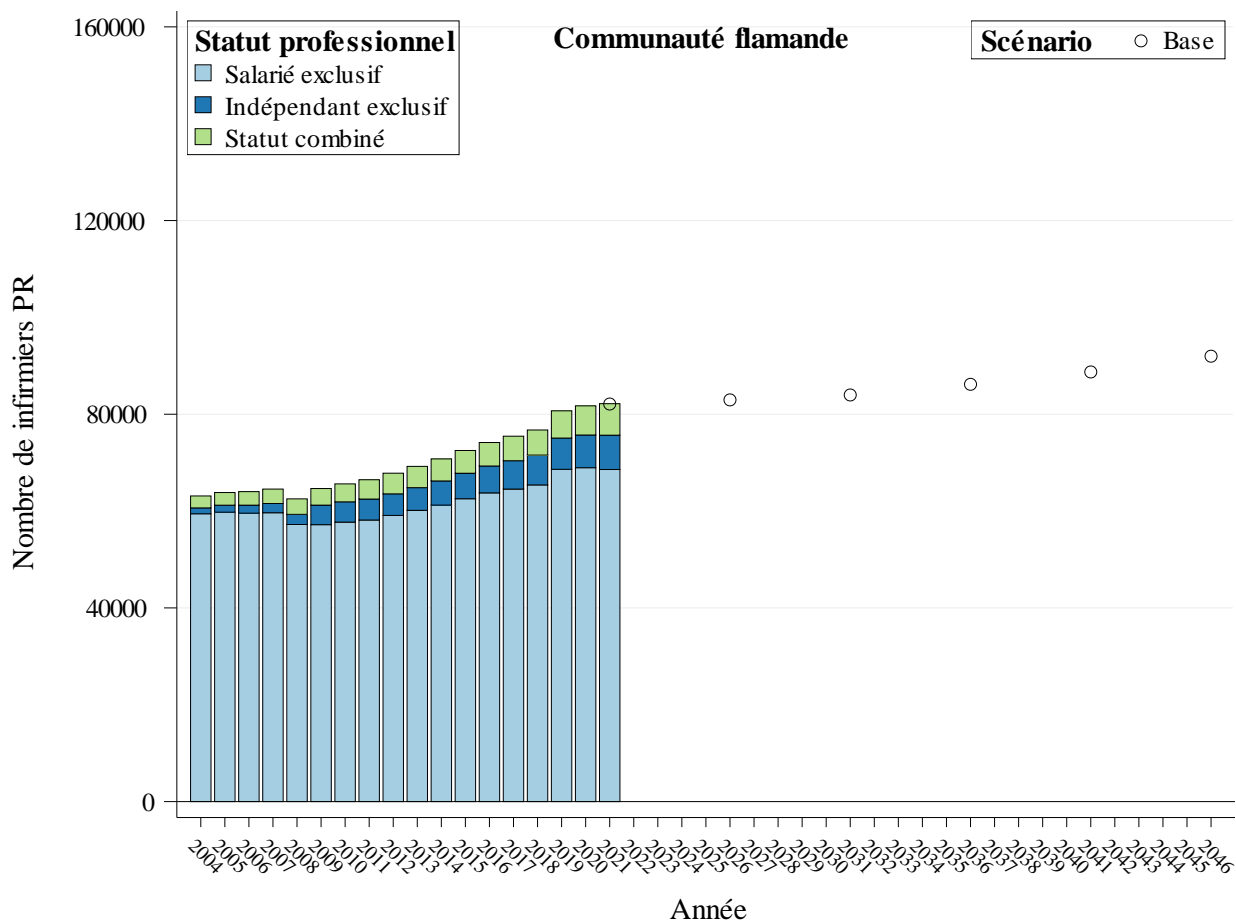
Colonnes 6 et 14 : Tot. : Nombre total d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) et Volume total d'ETP prestés par les infirmiers actifs dans les soins de santé.

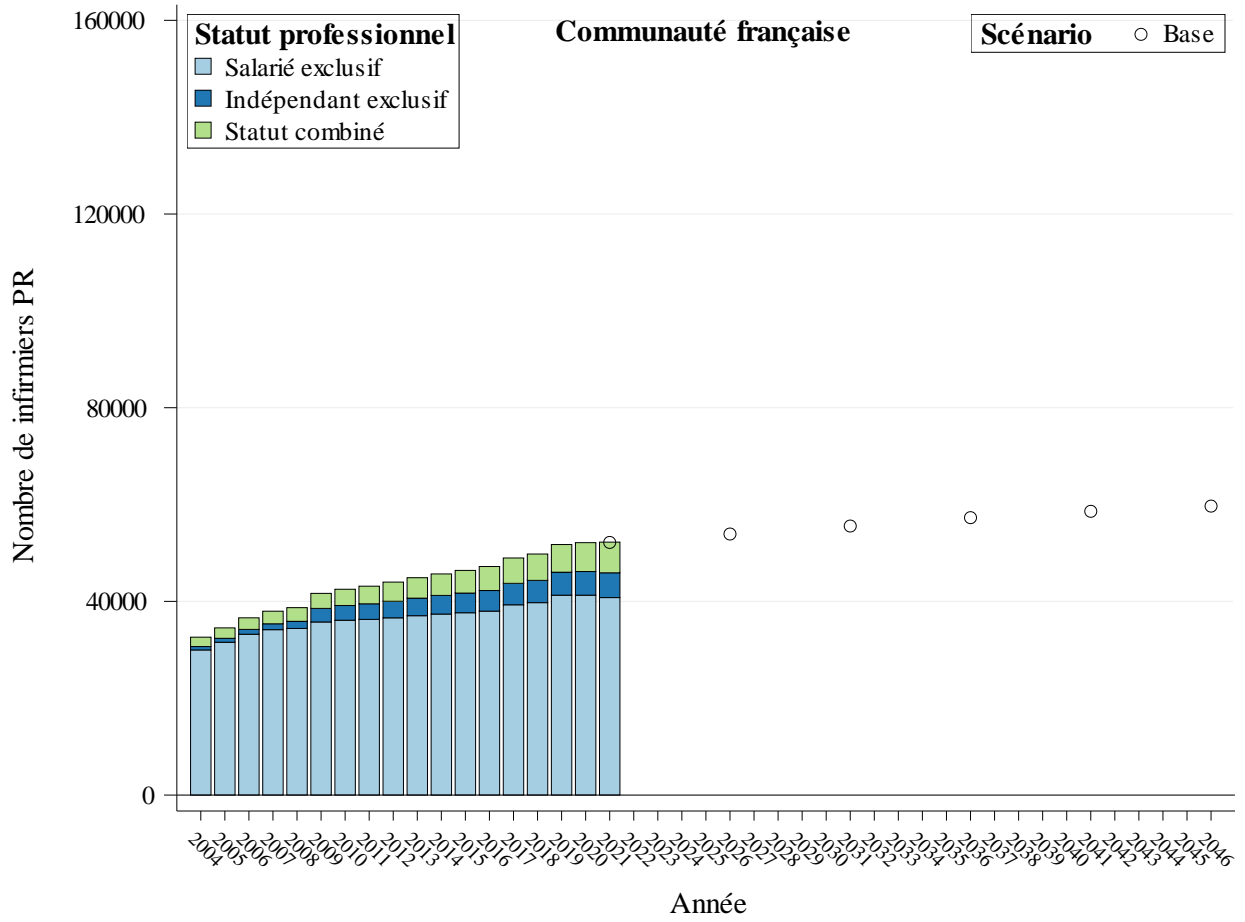
Colonnes 7 et 15 : INDEX : Le nombre total d'individus ou d'ETP en 2019 reçoit la valeur 100. Les totaux des années suivantes sont exprimés en fonction de cet index pour offrir au lecteur une évolution plus lisible (par exemple : un index de 120 indique une augmentation de 20% du nombre de professionnels par rapport à 2019).

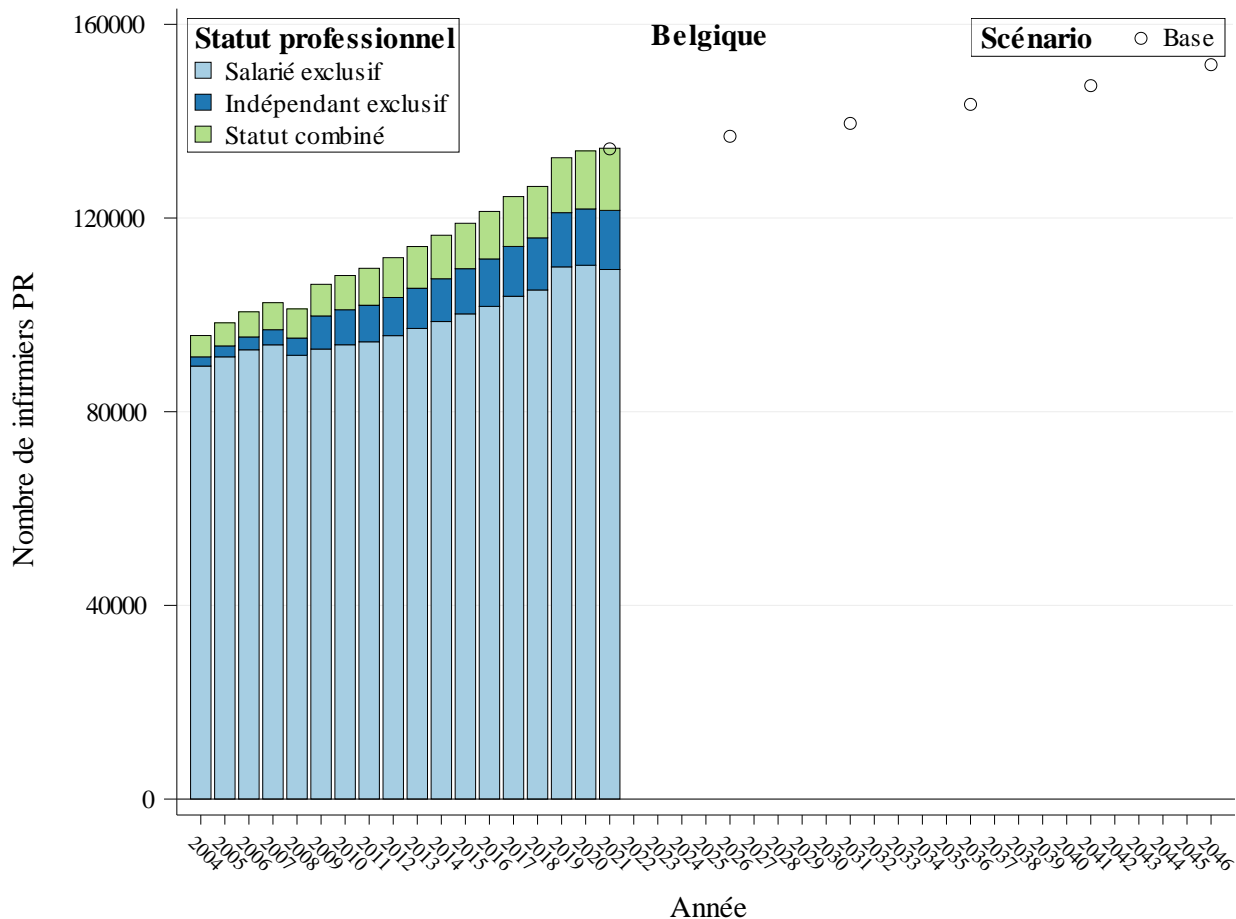
Colonnes 8 et 16 : Dens. : Densité : (Nombre total d'individus ou Volume total d'ETP prestés/ population 01/01/20xx) x 10.000.

SECTION VII. MISE EN PERSPECTIVE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE PLANIFICATION

Figure 2. Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par statut professionnel de 2004 à 2021 et projections du nombre total d'ici 2046, selon la communauté et pour la Belgique







Lignes directrices pour l'interprétation - Figure 2

Le diagramme en bâtons présente les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par statut professionnel de 2004 à 2021. Les points montrent l'évolution du nombre attendu d'infirmiers dans les soins de santé (PR) tous les cinq ans de 2021 à 2046. Cette évolution est basée sur le scénario de base.

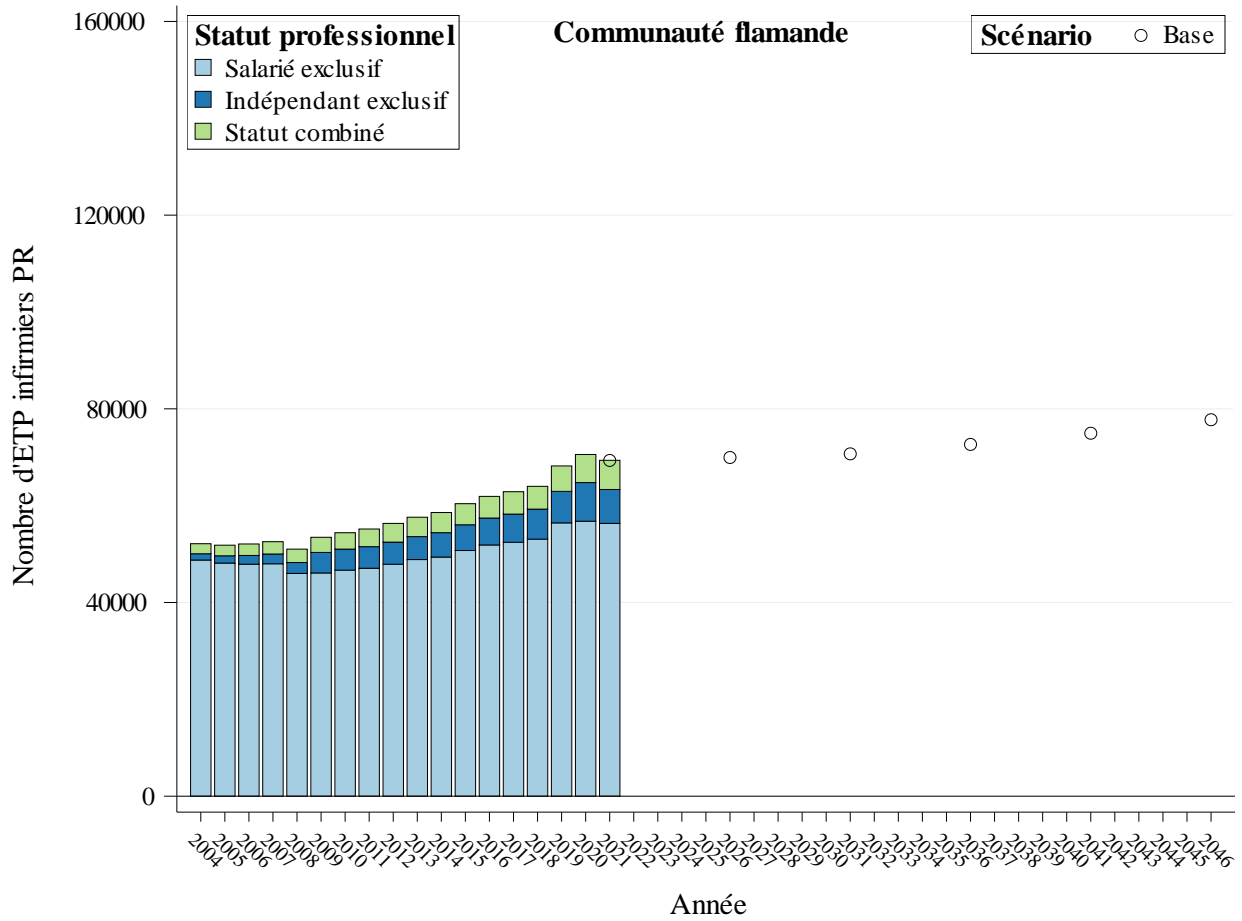
Explication

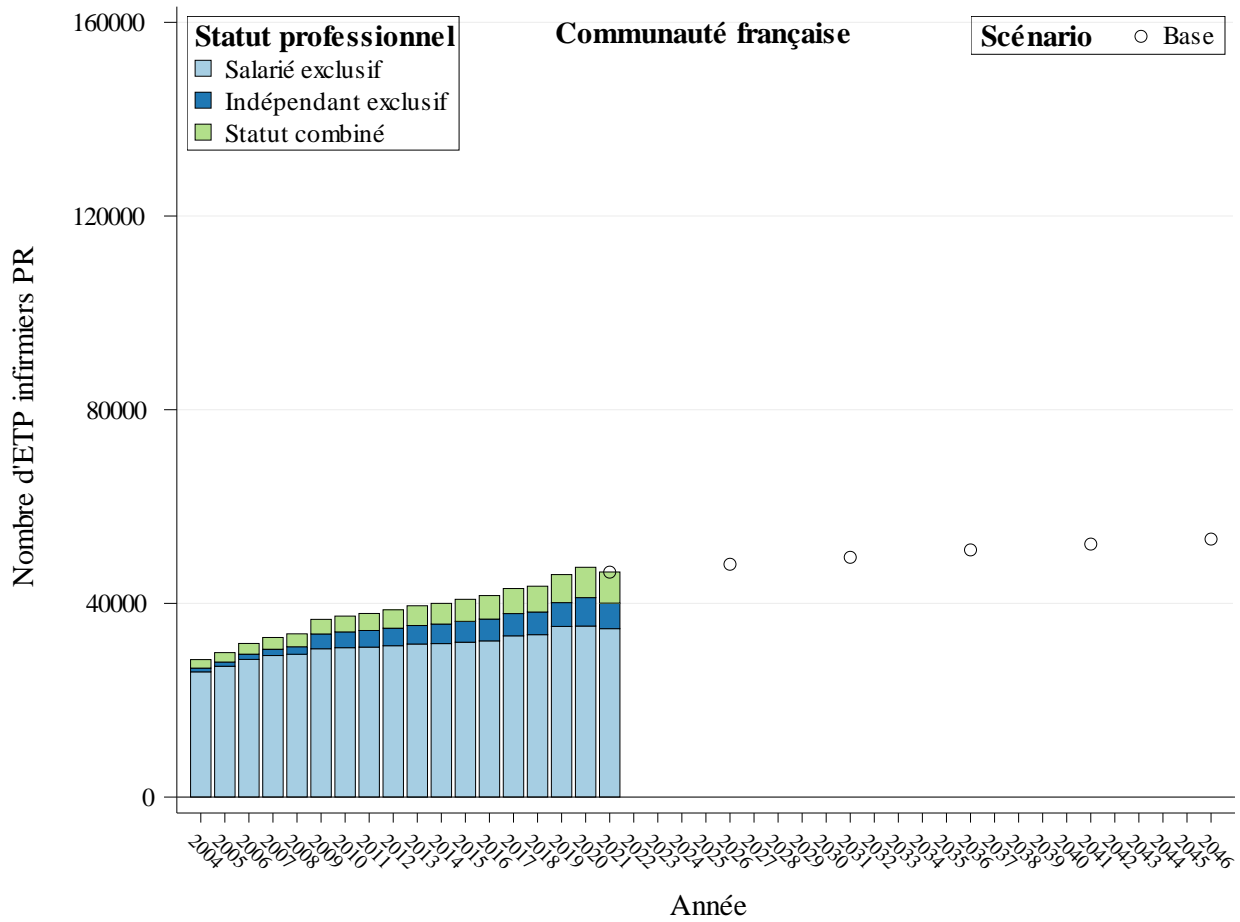
Les données du diagramme en bâtons proviennent des rapports PlanCad pour la période 2004-2018 et pour la période 2019-2021. Ces rapports décrivent la situation réelle des infirmiers sur le marché du travail belge.

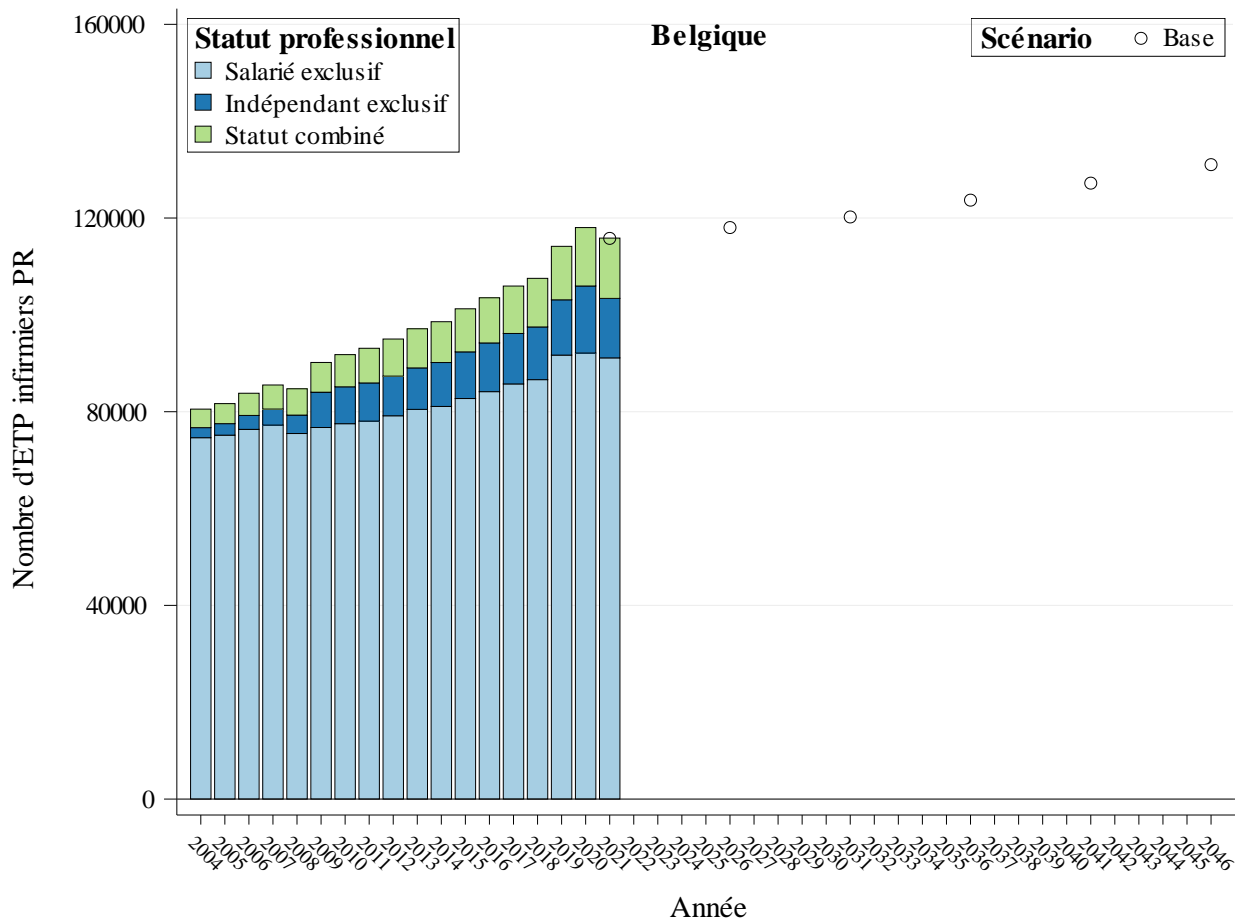
Les projections pour 2021-2046 ont été établies à partir du scénario de base. Ce scénario suppose la poursuite des tendances historiques.

Tous ces rapports sont disponibles sur le site www.health.belgium.be/hwf (=> Publications).

Figure 3. Nombre d'ETP des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par statut professionnel de 2004 à 2021 et projections du nombre total d'ici 2046, selon la communauté et pour la Belgique







Lignes directrices pour l'interprétation - Figure 3

Le diagramme en bâtons présente les ETPs des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par statut professionnel de 2004 à 2021. Les points montrent l'évolution du nombre attendu d'ETPs des infirmiers dans les soins de santé (PR) tous les cinq ans de 2021 à 2046. Cette évolution est basée sur le scénario de base.

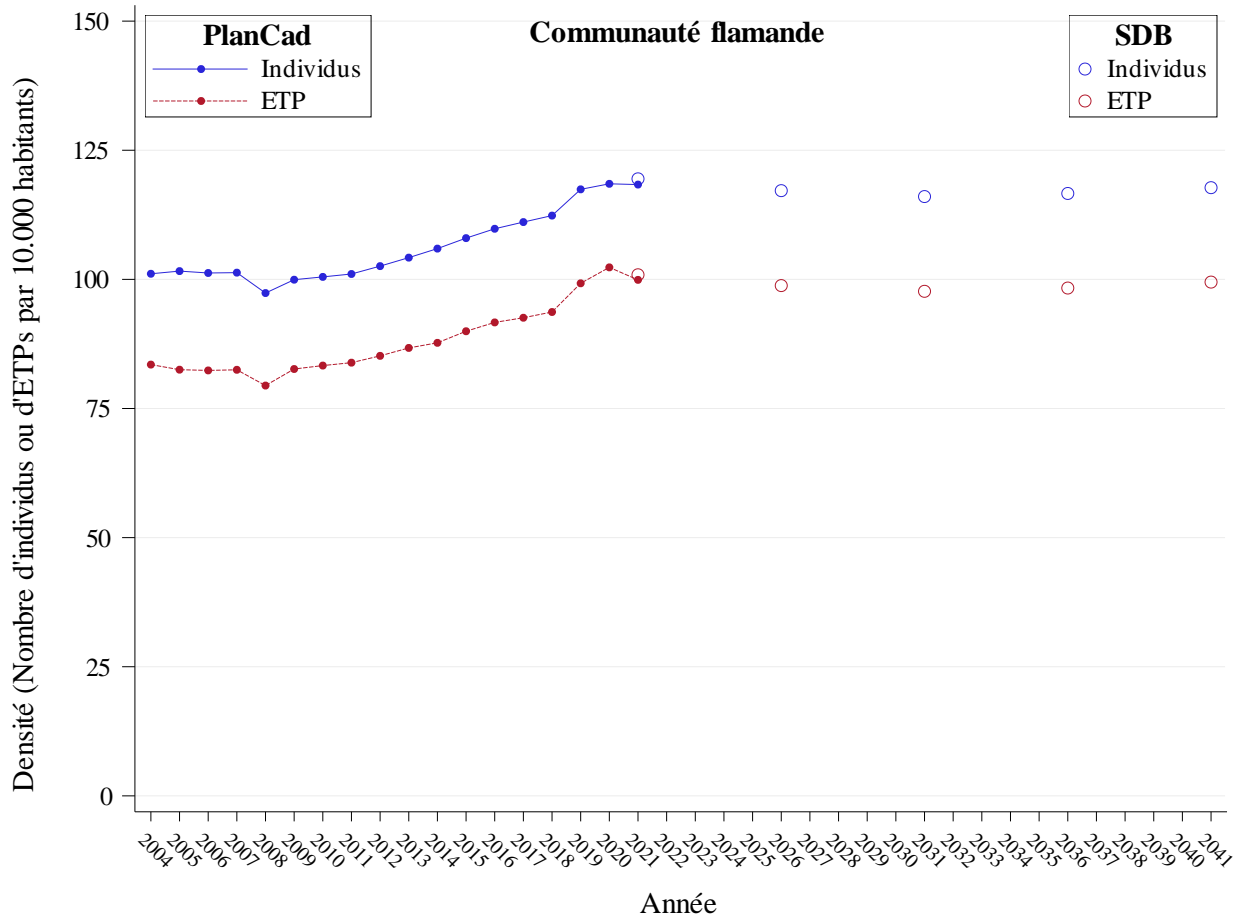
Explication

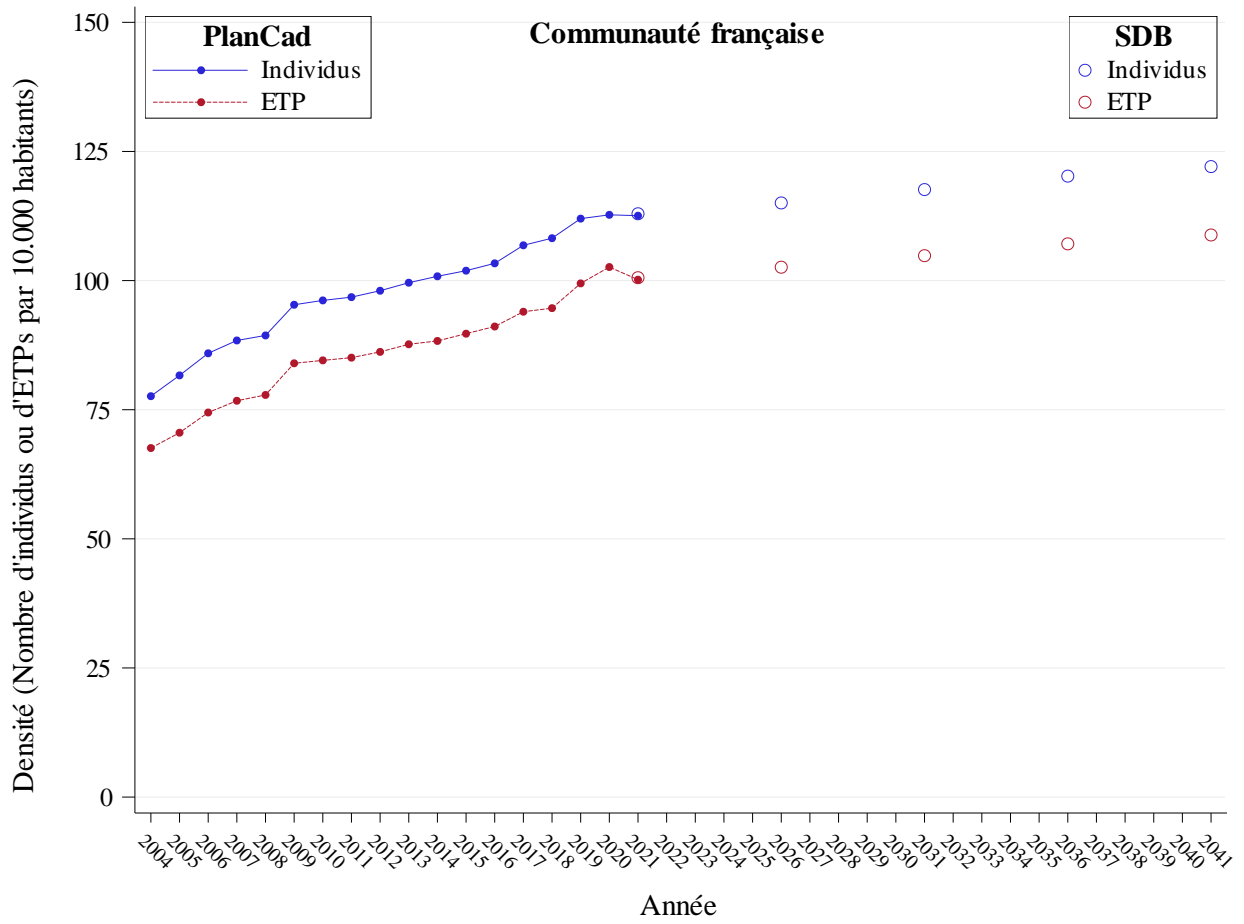
Les données du diagramme en bâtons proviennent des rapports PlanCad pour la période 2004-2018 et pour la période 2019-2021. Ces rapports décrivent la situation réelle des infirmiers sur le marché du travail belge.

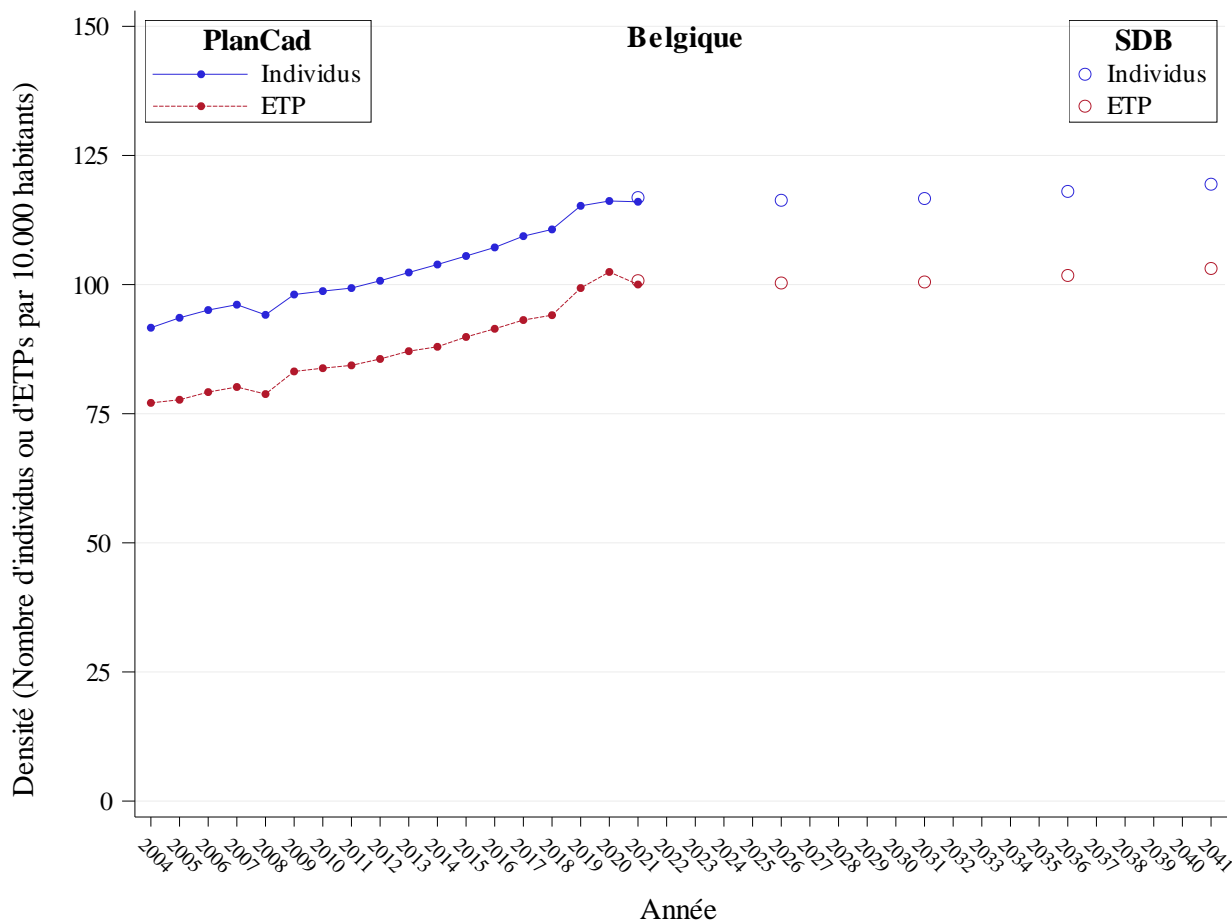
Les projections pour 2021-2046 ont été établies à partir du scénario de base. Ce scénario suppose la poursuite des tendances historiques.

Tous ces rapports sont disponibles sur le site www.health.belgium.be/hwf (=> Publications).

Figure 4. Densité des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) en individus et en ETP de 2004 à 2021 et les projections d'ici 2046, selon la communauté et pour la Belgique







Lignes directrices pour l'interprétation - Figure 4

Ce graphique montre l'évolution de la densité d'infirmiers (et de leurs ETP) actifs dans les soins de santé (PR) pour 10.000 habitants entre 2004 et 2046, par communauté et pour la Belgique.

Le graphique linéaire montre l'évolution des densités de 2004 à 2021 sur la base des données des rapports PlanCad.

Les symboles individuels indiquent les densités projetées tous les 5 ans de 2021 à 2046 sur la base du scénario de base.

La couleur bleue indique les densités du nombre d'infirmiers actifs tandis que la couleur rouge indique le nombre d'équivalents temps plein (ETP) exécutés par les infirmiers.

Explication

Densité : nombre d'infirmiers ou nombre d'ETP des infirmiers par 10.000 habitants.

Les données pour le graphique linéaire proviennent des données des PlanCad successifs 2004-2018 et 2017-2021. Ces rapports décrivent la situation effective des infirmiers sur le marché du travail en Belgique.

Les projections pour 2021-2046 ont été établies à partir du scénario de base (SDB). Ce scénario suppose la poursuite des tendances historiques.

Tous ces rapports sont disponibles sur le site www.health.belgium.be/hwf (=> Publications).

SECTION VIII. ANNEXE

Tableau 27. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, par lieu d'activité, 31/12/2021

Flandre occidentale										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	1.092	982	965		141	127	951	838		
25<30	2.561	2.448	2.319		348	314	2.213	2.005		
30<35	2.856	2.730	2.524		378	343	2.478	2.181		
35<40	2.616	2.521	2.237		293	262	2.323	1.975		
40<45	2.946	2.814	2.441		398	329	2.548	2.112		
45<50	2.830	2.680	2.316		343	291	2.487	2.025		
50<55	2.737	2.514	2.180		356	289	2.381	1.891		
55<60	3.283	2.839	2.395		411	330	2.872	2.065		
60<65	3.169	1.661	1.295		448	233	2.721	1.062		
65+	5.177	298	63		554	12	4.623	51		
Total	29.267	21.487	18.735		3.670	2.530	25.597	16.205		

Flandre orientale										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	1.131	1.010	982		133	115	998	867		
25<30	2.961	2.845	2.733		430	396	2.531	2.337		
30<35	2.834	2.677	2.485		416	352	2.418	2.133		
35<40	2.538	2.422	2.200		360	308	2.178	1.892		
40<45	2.995	2.839	2.519		407	348	2.588	2.171		
45<50	3.129	2.909	2.537		394	325	2.735	2.212		
50<55	3.209	2.908	2.536		412	329	2.797	2.207		
55<60	3.675	3.149	2.687		494	392	3.181	2.295		
60<65	3.412	1.920	1.565		524	280	2.888	1.285		
65+	5.402	271	101		584	33	4.818	68		
Total	31.286	22.950	20.345		4.154	2.878	27.132	17.467		

Anvers										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	1.001	909	887		108	95	893	792		
25<30	2.826	2.716	2.543		358	330	2.468	2.213		
30<35	2.913	2.752	2.458		411	342	2.502	2.116		
35<40	2.571	2.430	2.120		361	308	2.210	1.812		
40<45	3.137	2.943	2.488		422	332	2.715	2.156		
45<50	3.248	3.008	2.551		462	360	2.786	2.191		
50<55	3.492	3.172	2.673		481	343	3.011	2.330		
55<60	4.208	3.567	3.018		585	438	3.623	2.580		
60<65	3.873	2.226	1.872		618	320	3.255	1.552		
65+	5.354	231	94		600	21	4.754	73		
Total	32.623	23.954	20.704		4.406	2.889	28.217	17.815		

Limbourg										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	591	478	469		82	64	509	405		
25<30	1.685	1.553	1.476		266	235	1.419	1.241		
30<35	1.795	1.647	1.531		265	244	1.530	1.287		
35<40	1.829	1.663	1.512		271	234	1.558	1.278		
40<45	2.089	1.901	1.669		263	207	1.826	1.462		
45<50	1.947	1.769	1.495		254	200	1.693	1.295		
50<55	1.879	1.624	1.361		264	207	1.615	1.154		
55<60	2.047	1.667	1.419		295	211	1.752	1.208		
60<65	1.789	921	730		223	101	1.566	629		
65+	3.175	152	48		403	5	2.772	43		
Total	18.826	13.375	11.710		2.586	1.708	16.240	10.002		

Brabant flamand										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	541	401	389		87	58	454	331		
25<30	1.504	1.400	1.304		251	215	1.253	1.089		
30<35	1.445	1.348	1.211		253	203	1.192	1.008		
35<40	1.303	1.227	1.067		218	178	1.085	889		
40<45	1.561	1.442	1.204		244	181	1.317	1.023		
45<50	1.672	1.513	1.247		271	185	1.401	1.062		
50<55	1.796	1.583	1.327		258	173	1.538	1.154		
55<60	2.348	1.971	1.657		379	280	1.969	1.377		
60<65	2.384	1.283	1.004		391	171	1.993	833		
65+	3.925	213	52		537	15	3.388	37		
Total	18.479	12.381	10.462		2.889	1.659	15.590	8.803		

Région Bruxelles Capitale										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	439	337	321		59	48	380	273		
25<30	2.071	1.843	1.673		330	277	1.741	1.396		
30<35	2.175	2.008	1.779		438	363	1.737	1.416		
35<40	2.123	1.999	1.765		482	421	1.641	1.344		
40<45	2.147	2.036	1.699		408	342	1.739	1.357		
45<50	2.146	2.027	1.721		347	287	1.799	1.434		
50<55	1.999	1.874	1.594		331	270	1.668	1.324		
55<60	2.227	2.048	1.676		333	254	1.894	1.422		
60<65	1.936	1.605	1.326		300	228	1.636	1.098		
65+	1.741	166	102		100	31	1.641	71		
Total	19.004	15.943	13.656		3.128	2.521	15.876	11.135		

Brabant wallon										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	115	57	57		14	6	101	51		
25<30	327	280	262		42	38	285	224		
30<35	389	354	328		77	69	312	259		
35<40	359	317	294		76	69	283	225		
40<45	490	454	395		68	51	422	344		
45<50	519	467	388		68	49	451	339		
50<55	488	416	352		63	42	425	310		
55<60	579	431	371		47	32	532	339		
60<65	650	345	260		34	16	616	244		
65+	1.199	68	16		35	2	1.164	14		
Total	5.115	3.189	2.723		524	374	4.591	2.349		

Hainaut										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	579	458	449		71	55	508	394		
25<30	2.158	2.012	1.968		324	294	1.834	1.674		
30<35	2.522	2.363	2.290		442	407	2.080	1.883		
35<40	2.369	2.245	2.102		374	350	1.995	1.752		
40<45	2.584	2.427	2.263		417	386	2.167	1.877		
45<50	2.647	2.436	2.214		389	335	2.258	1.879		
50<55	2.279	2.013	1.770		262	220	2.017	1.550		
55<60	2.552	2.097	1.821		241	194	2.311	1.627		
60<65	2.355	1.341	1.132		279	156	2.076	976		
65+	3.466	227	90		183	12	3.283	78		
Total	23.511	17.619	16.099		2.982	2.409	20.529	13.690		

Namur										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	249	179	178		28	17	221	161		
25<30	746	658	640		128	108	618	532		
30<35	808	709	672		142	116	666	556		
35<40	779	715	657		127	106	652	551		
40<45	853	805	724		126	111	727	613		
45<50	850	770	679		143	125	707	554		
50<55	797	716	611		86	73	711	538		
55<60	861	716	595		80	61	781	534		
60<65	929	531	451		70	42	859	409		
65+	1.654	108	49		62	6	1.592	43		
Total	8.526	5.907	5.256		992	765	7.534	4.491		

Liège										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	422	311	308		34	27	388	281		
25<30	1.629	1.479	1.437		206	187	1.423	1.250		
30<35	1.878	1.697	1.617		293	260	1.585	1.357		
35<40	1.885	1.753	1.656		298	277	1.587	1.379		
40<45	2.075	1.923	1.743		325	288	1.750	1.455		
45<50	2.110	1.930	1.731		355	311	1.755	1.420		
50<55	1.783	1.601	1.399		210	163	1.573	1.236		
55<60	1.823	1.553	1.354		194	150	1.629	1.204		
60<65	1.868	1.097	955		207	124	1.661	831		
65+	3.041	189	79		199	8	2.842	71		
Total	18.514	13.533	12.279		2.321	1.795	16.193	10.484		

Luxembourg										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	128	76	74		11	6	117	68		
25<30	396	266	259		55	35	341	224		
30<35	445	324	310		74	50	371	260		
35<40	426	325	296		54	33	372	263		
40<45	561	380	339		79	44	482	295		
45<50	489	329	293		89	42	400	251		
50<55	444	306	263		33	18	411	245		
55<60	531	345	297		59	29	472	268		
60<65	501	243	201		48	21	453	180		
65+	699	43	11		42	2	657	9		
Total	4.620	2.637	2.343		544	280	4.076	2.063		

Étranger ou inconnu										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	334	4	3		47	0	287	3		
25<30	1.956	26	22		327	4	1.629	18		
30<35	2.410	35	21		506	3	1.904	18		
35<40	1.715	28	17		381	3	1.334	14		
40<45	1.276	22	14		269	6	1.007	8		
45<50	1.235	23	13		216	1	1.019	12		
50<55	1.011	19	6		170	1	841	5		
55<60	1.225	16	5		166	0	1.059	5		
60<65	1.154	9	0		137	0	1.017	0		
65+	1.537	10	0		136	0	1.401	0		
Total	13.853	192	101		2.355	18	11.498	83		

Total										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	6.622	5.202	5.082		815	618	5.807	4.464		
25<30	20.820	17.526	16.636		3.065	2.433	17.755	14.203		
30<35	22.470	18.644	17.226		3.695	2.752	18.775	14.474		
35<40	20.513	17.645	15.923		3.295	2.549	17.218	13.374		
40<45	22.714	19.986	17.498		3.426	2.625	19.288	14.873		
45<50	22.822	19.861	17.185		3.331	2.511	19.491	14.674		
50<55	21.914	18.746	16.072		2.926	2.128	18.988	13.944		
55<60	25.359	20.399	17.295		3.284	2.371	22.075	14.924		
60<65	24.020	13.182	10.791		3.279	1.692	20.741	9.099		
65+	36.370	1.976	705		3.435	147	32.935	558		
Total	223.624	153.167	134.413		30.551	19.826	193.073	114.587		

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 27

Le tableau 27 donne la répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour chaque province d'activité et la Belgique (au 31/12/2021).

Le graphique à gauche, avec les bâtonnets verts indique le pourcentage d'individus par groupe d'analyse (LTP, PA ou PR) par rapport au nombre total d'individus en droit de prêter (Total LTP) et ce dans chaque catégorie d'âge. En d'autres termes, au sein du groupe LTP ('Licensed To practice'), la proportion de PA ('Professionally Active') est donnée, et au sein du groupe PA, la proportion de PR ('Practising') est donnée. Les divers groupes d'analyse sont décrits en détail ci-dessous.

Dans le graphique de droite, ces populations sont réparties par âge et par sexe : la couleur bleue indique la partie des hommes par catégorie d'âge et la couleur rouge représente la partie des femmes par catégorie d'âge.

Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et groupes d'analyses.

La région d'activité pour les infirmiers sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2021 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier prêche le plus de temps de travail. La région d'activité pour les infirmiers sous statut d'indépendant exclusif ou pour les infirmiers inactifs en droit de prêter est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonnes 2, 6 et 8 : LTP (= Licensed to practice): Nombre de personnes disposant d'un visa en tant qu'infirmiers et sont donc autorisées à exercer la profession d'infirmiers selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 2), pour les hommes (colonne 6), pour les femmes (colonne 8). Tous les individus de la base de données du SPF SPSCAE qui sont titulaires d'un visa d'infirmiers sont repris dans le groupe d'analyse LTP. Il est à noter que les personnes titulaires à la fois d'un diplôme d'infirmier et d'un diplôme complémentaire de master de médecin, dentiste ou pharmacien, ne font pas partie de ce groupe d'analyse étant donné que l'on part du principe qu'elles exercent une profession liée à leur diplôme de master. .

Colonne 3 : PA (= Professionally active): Nombre d'infirmiers professionnellement actifs selon leur catégorie d'âge. Un infirmier en droit de prêter (LTP) est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31 décembre 2021 ou repris au 31 décembre 2021 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2021.

Colonnes 4, 7 et 9 : PR (= Practising): Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 4), pour les hommes (colonne 7) et pour les femmes (colonne 9). Font partis de ce groupe d'analyse les infirmiers actifs du groupe d'analyse PA exerçant une activité dans les soins de santé. Une personne est affectée au groupe d'analyse PR lorsqu'elle est inscrite à l'INASTI au 31/12/2021 et a atteint un niveau d'activité global d'au moins 10% d'un emploi d'indépendant à temps plein, OU est reprise au 31/12/2021 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2021 et dont au moins un employeur est dans le secteur des soins de santé. Un emploi d'indépendant à temps plein pour la nomenclature des infirmiers équivaut à un montant brut de remboursements de 86.753 € par an et à 8.048 prestations INAMI par an.

Tableau 28. Caractéristiques des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par province d'activité, 31/12/2021

Lieu d'activité	PR	Statut prof.			Nationalité		Sexe		INAMI
	N	% Sal.	% Comb.	% Ind.	% Belge	% diplôme belge	% homme	% femme	% au moins 804
Région flamande									
Flandre occidentale	18.735	81,9	8,4	9,6	98,8	98,8	13,5	86,5	22,1
Flandre orientale	20.345	85,8	6,8	7,4	98,3	98,4	14,1	85,9	17,5
Anvers	20.704	84,3	7,8	7,9	97,0	97,6	14,0	86,0	15,9
Limbourg	11.710	77,6	7,8	14,6	98,4	99,0	14,6	85,4	28,6
Brabant flamand	10.462	82,7	7,9	9,5	96,4	96,6	15,9	84,1	17,7
Région Bruxelles-Capitale									
Bruxelles	13.656	85,7	12,6	1,7	83,9	88,0	18,5	81,5	7,6
Région wallonne									
Brabant wallon	2.723	75,5	14,5	10,0	88,9	89,7	13,7	86,3	20,3
Hainaut	16.099	72,3	13,5	14,2	82,1	96,3	15,0	85,0	25,7
Namur	5.256	75,6	11,6	12,8	92,1	96,3	14,6	85,4	21,8
Liège	12.279	81,5	11,7	6,8	95,0	97,3	14,6	85,4	15,3
Luxembourg	2.343	84,6	8,5	6,8	82,5	90,0	12,0	88,0	18,5
Étranger ou inconnu									
Étranger ou inconnu	101	.	.	100,0	35,6	89,1	17,8	82,2	100,0
Total									
Belgique	134.413	81,4	9,5	9,1	93,6	96,4	14,8	85,2	19,0

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 28

Ce tableau décrit les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR = Practising) par province d'activité (au 31/12/2021). Outre le nombre absolu, la distribution selon le statut professionnel, la nationalité, le genre et l'activité INAMI est présentée.

Le lieu d'activité pour les infirmiers salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2021 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les infirmiers sous statut exclusif d'indépendant est le lieu du domicile.

Explication

Colonne 2 : PR N : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 3 : % Sal. : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé avec un statut de salarié au 31/12/2021.

Colonne 4 : % Comb. : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé combinant au moins une activité comme salarié et une activité comme indépendant au 31/12/2021.

Colonne 5 : % Ind. : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé ayant un statut professionnel indépendant au 31/12/2021.

Colonne 6 : % Belge : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé avec la nationalité belge.

Colonne 7 : % diplôme belge : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé disposant d'un diplôme d'origine belge.

Colonne 8 : % homme : Pourcentage d'hommes dans la population active dans les soins de santé.

Colonne 9 : % femme : Pourcentage de femmes dans la population active dans les soins de santé.

Colonne 10 : INAMI % au moins 804 prest. : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé ayant au minimum 804 prestations de l'article 8 de la nomenclature INAMI comptabilisées en 2021..

Les pourcentages sont calculés par ligne et expriment la fraction que chaque caractéristique représente au sein d'une province d'activité, ou de la Belgique.

Tableau 29. Répartition des infirmiers salariés actifs dans les soins de santé (PR) et des équivalents temps-plein selon le lieu d'activité, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2021

		ONSS													
		Secteur de soins de santé													
		Santé communautaire												Total santé	
		Hôpital		MR(S)		Soins à domicile		CPAS		Aide		Autre santé		Total santé	
	Age	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Région flamande															
Flandre occidentale	<30	1.930	0,93	507	0,89	272	0,85	1	0,75	113	0,87	186	0,78	2.976	0,92
	30<45	3.766	0,81	1.442	0,80	595	0,74	18	0,82	350	0,78	287	0,74	6.420	0,80
	45<60	3.459	0,79	1.665	0,77	598	0,70	24	0,84	342	0,75	250	0,65	6.269	0,78
	60+	643	0,72	330	0,71	98	0,59	6	0,80	97	0,63	54	0,45	1.218	0,70
	Tot	9.798	0,82	3.944	0,79	1.563	0,73	49	0,83	902	0,76	777	0,70	16.883	0,80
Flandre orientale	<30	2.386	0,94	397	0,89	371	0,86	2	0,82	101	0,91	252	0,83	3.487	0,93
	30<45	4.191	0,83	1.142	0,84	581	0,76	17	0,80	238	0,78	475	0,71	6.565	0,83
	45<60	4.042	0,82	1.757	0,80	711	0,72	47	0,80	321	0,79	438	0,66	7.220	0,80
	60+	880	0,74	334	0,73	111	0,62	18	0,86	92	0,73	127	0,47	1.543	0,72
	Tot	11.499	0,84	3.630	0,82	1.774	0,76	84	0,81	752	0,79	1.292	0,69	18.815	0,83
Anvers	<30	2.484	0,93	286	0,87	212	0,82	4	0,93	65	0,86	198	0,83	3.228	0,92
	30<45	4.200	0,82	1.111	0,83	374	0,73	26	0,77	277	0,78	399	0,72	6.329	0,82
	45<60	4.737	0,80	1.664	0,79	414	0,75	62	0,86	386	0,75	455	0,63	7.619	0,79
	60+	1.108	0,74	404	0,73	81	0,66	9	0,62	137	0,67	116	0,57	1.841	0,72
	Tot	12.529	0,83	3.465	0,80	1.081	0,75	101	0,82	865	0,76	1.168	0,69	19.017	0,81
Limbourg	<30	1.181	0,93	240	0,84	218	0,81	2	1,00	27	0,87	75	0,82	1.733	0,90
	30<45	2.320	0,83	681	0,79	511	0,72	14	0,76	140	0,75	255	0,75	3.896	0,81
	45<60	1.931	0,80	796	0,80	524	0,68	33	0,77	205	0,76	205	0,72	3.676	0,78
	60+	330	0,72	112	0,74	92	0,63	6	0,86	66	0,64	36	0,50	640	0,69
	Tot	5.762	0,84	1.829	0,80	1.345	0,71	55	0,78	438	0,75	571	0,73	9.945	0,81
Brabant flamand	<30	1.193	0,93	210	0,90	95	0,82	1	1,00	28	0,82	51	0,85	1.569	0,92
	30<45	1.863	0,84	746	0,86	174	0,76	17	0,89	133	0,74	149	0,79	3.060	0,84
	45<60	2.127	0,81	1.083	0,83	254	0,71	43	0,82	205	0,75	188	0,71	3.864	0,81
	60+	542	0,75	251	0,71	58	0,65	11	0,70	60	0,68	37	0,65	954	0,73
	Tot	5.725	0,84	2.290	0,83	581	0,73	72	0,82	426	0,75	425	0,75	9.447	0,83
Région Bruxelles-Capitale															
Bruxelles	<30	1.599	0,91	84	0,88	29	0,93	0	0	59	0,90	241	0,75	1.973	0,91
	30<45	3.789	0,85	696	0,88	96	0,76	13	0,89	218	0,79	561	0,71	5.135	0,87
	45<60	3.572	0,83	792	0,90	59	0,72	15	0,97	192	0,80	451	0,71	4.896	0,86
	60+	986	0,78	182	0,87	15	0,79	3	1,00	61	0,78	158	0,56	1.386	0,78
	Tot	9.946	0,85	1.754	0,88	199	0,77	31	0,94	530	0,80	1.411	0,70	13.390	0,86

		ONSS													
		Secteur de soins de santé													
		Santé communautaire													
		Hôpital		MR(S)		Soins à domicile		CPAS		Aide		Autre santé		Total santé	
	Age	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Région wallonne															
Brabant wallon	<30	231	0,93	34	0,86	23	0,69	0	0	8	0,87	14	0,59	303	0,91
	30<45	576	0,82	216	0,89	31	0,72	3	0,83	37	0,79	76	0,65	907	0,85
	45<60	603	0,81	272	0,86	54	0,66	3	0,93	33	0,72	55	0,67	1.000	0,82
	60+	140	0,74	61	0,73	17	0,60	2	0,75	5	0,61	12	0,70	234	0,73
	Tot	1.550	0,83	583	0,86	125	0,67	8	0,85	83	0,76	157	0,65	2.444	0,83
Hainaut	<30	1.711	0,94	248	0,89	107	0,83	1	1,00	80	0,84	70	0,67	2.187	0,93
	30<45	3.841	0,87	1.114	0,87	203	0,84	22	0,94	248	0,82	267	0,68	5.617	0,87
	45<60	3.254	0,84	1.148	0,87	107	0,73	30	0,88	226	0,78	203	0,71	4.905	0,85
	60+	733	0,78	156	0,79	18	0,67	17	0,80	42	0,73	54	0,60	1.003	0,78
	Tot	9.539	0,87	2.666	0,87	435	0,80	70	0,88	596	0,80	594	0,68	13.712	0,87
Namur	<30	585	0,93	80	0,89	33	0,83	1	1,00	21	0,77	31	0,57	740	0,92
	30<45	1.230	0,82	316	0,83	70	0,76	7	0,95	70	0,80	108	0,69	1.776	0,83
	45<60	1.048	0,81	356	0,84	61	0,76	7	0,91	57	0,79	132	0,67	1.638	0,81
	60+	264	0,75	62	0,78	13	0,55	2	0,40	22	0,73	43	0,52	405	0,72
	Tot	3.127	0,83	814	0,84	177	0,76	17	0,87	170	0,78	314	0,65	4.559	0,83
Liège	<30	1.318	0,92	167	0,89	54	0,74	2	1,00	74	0,89	102	0,49	1.674	0,91
	30<45	3.146	0,83	903	0,84	156	0,78	8	0,70	193	0,80	313	0,56	4.606	0,83
	45<60	2.823	0,82	912	0,84	142	0,72	6	1,00	136	0,82	273	0,59	4.184	0,83
	60+	633	0,76	172	0,76	31	0,61	3	0,65	47	0,67	81	0,46	953	0,74
	Tot	7.920	0,84	2.154	0,84	383	0,74	19	0,82	450	0,81	769	0,55	11.417	0,84
Luxembourg	<30	219	0,96	40	0,87	19	0,86	2	0,81	24	0,91	11	0,74	313	0,94
	30<45	526	0,88	176	0,81	56	0,69	10	0,77	66	0,73	41	0,85	871	0,84
	45<60	416	0,81	199	0,84	71	0,73	10	0,88	68	0,70	42	0,70	798	0,80
	60+	118	0,76	39	0,64	13	0,60	1	1,00	12	0,64	12	0,58	195	0,71
	Tot	1.279	0,86	454	0,81	159	0,72	23	0,83	170	0,74	106	0,75	2.177	0,83
Belgique															
Total	<30	14.837	0,93	2.293	0,88	1.433	0,83	16	0,92	600	0,87	1.231	0,76	20.183	0,92
	30<45	29.448	0,83	8.543	0,84	2.847	0,75	155	0,83	1.970	0,78	2.931	0,70	45.182	0,83
	45<60	28.012	0,81	10.644	0,82	2.995	0,71	280	0,85	2.171	0,77	2.692	0,67	46.069	0,81
	60+	6.377	0,75	2.103	0,74	547	0,63	78	0,78	641	0,68	730	0,53	10.372	0,73
	Tot	78.674	0,84	23.583	0,82	7.822	0,74	529	0,83	5.382	0,78	7.584	0,68	121.806	0,83

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 29

Ce tableau présente le nombre total d'infirmiers actifs (PA) dans le secteur des soins de santé ou practising (PR) et l'ETP moyen, pour chaque province d'activité et la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS.

Ce tableau donne un aperçu des différents sous-secteurs des soins de santé.

Le groupe d'analyse 'Practising' représente la force de travail du système de santé. Même si exercer comme enseignant infirmier est conceptuellement une forme d'exercice de l'art infirmier, il a été choisi de ne pas inclure les infirmiers salariés dans le secteur de l'enseignement dans ce groupe d'analyse.

Attention ! Certains infirmiers peuvent être actifs dans plusieurs sous-secteurs. Ils sont repris dans chacun des sous-secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur 'Hôpital' avec une activité dans le secteur 'Soins à domicile' sera comptée une fois dans la colonne 'Hôpital' et une fois à la colonne 'Soins à domicile'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total santé'. Par conséquent, la somme des sous-secteurs peut être supérieure au N du total.

Le lieu d'activité pour les infirmiers salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2021 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail.

La somme du nombre d'infirmiers salariés actifs en Région flamande, en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale est égale à la somme du nombre d'infirmiers salariés en Communauté flamande et en Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total d'infirmiers salariés actifs en Belgique.

Explication

ONSS : Information sur le nombre total des infirmiers actifs et l'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Regardons la composition des différents sous-secteurs des soins de santé ONSS ('salariés'), dont la délimitation est basée sur le code NACE de l'employeur. Pour chaque sous-secteur délimité, on reprend les principales composantes :

Hôpital : Hôpitaux généraux, gériatriques, spécialisés, psychiatriques et autres services hospitaliers y compris les hôpitaux du CPAS.

MRS : Maisons de repos et de soins, y compris les maisons de repos et de soins du CPAS.

Soins à domicile : Activités infirmiers y compris les soins à domicile du CPAS.

CPAS : Centres publics d'action sociale à l'exclusion des hôpitaux, des centres de soins résidentiels et des services de soins à domicile du CPAS.

Aide : Aide sociale: aide à la personne, institutions pour personnes handicapées (adultes ou mineures) avec ou sans logement, autres formes d'assistance sociale sans logement,...

Autre santé : Pratiques des dentistes ou spécialistes, activités laboratoires, activités sages-femmes,...

N : nombre d'infirmiers actifs ayant une activité professionnelle dans un sous-secteur.

ETP Moy. : L'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

! Les résultats de ce tableau diffèrent de ceux du même tableau du rapport PlanCad 'Infirmiers sur le marché du travail 2004-2018'. Dans ce précédent rapport, nous ne disposions pas d'informations sur le code NACE de l'unité locale de l'employeur, ce qui signifie que nous ne pouvions pas diviser correctement le secteur CPAS. Le secteur CPAS comprenait donc également les hôpitaux, les maisons de repos et de soins et les services de soins à domicile du CPAS. Ceci n'est pas le cas dans le rapport actuel: un hôpital du CPAS se trouve désormais dans le secteur 'Hôpital'.

Tableau 30 Evolution des caractéristiques des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, 2019-2021

Flandre occidentale												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	600	571,1	0,95	141	133,0	0,94	182	135,6	0,74	73	63,4	0,87
25<30	1.330	1.224,3	0,92	366	320,3	0,88	530	399,3	0,75	226	181,5	0,80
30<35	1.368	1.150,8	0,84	474	384,8	0,81	553	433,5	0,78	209	161,4	0,77
35<40	1.149	913,1	0,79	471	369,8	0,79	494	410,7	0,83	199	153,3	0,77
40<45	1.249	989,6	0,79	497	393,9	0,79	535	461,3	0,86	247	184,8	0,75
45<50	1.118	904,7	0,81	556	446,4	0,80	518	456,7	0,88	213	154,7	0,73
50<55	1.195	950,7	0,80	448	358,8	0,80	427	357,0	0,84	194	144,5	0,74
55<60	1.146	870,8	0,76	661	475,9	0,72	453	373,1	0,82	209	139,2	0,67
60<65	637	460,0	0,72	321	230,6	0,72	219	165,5	0,76	137	84,9	0,62
65+	6	4,6	0,77	9	4,1	0,45	28	18,7	0,67	20	5,0	0,25
	9.798	8.039,7	0,82	3.944	3.117,6	0,79	3.939	3.211,4	0,82	1.727	1.272,8	0,74

Flandre orientale												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	678	652,2	0,96	74	69,6	0,94	171	144,0	0,84	81	71,1	0,88
25<30	1.708	1.599,2	0,94	323	284,6	0,88	495	426,7	0,86	273	231,8	0,85
30<35	1.502	1.287,3	0,86	352	300,1	0,85	462	365,7	0,79	254	193,8	0,76
35<40	1.295	1.054,3	0,81	342	290,4	0,85	397	357,3	0,90	227	167,1	0,74
40<45	1.394	1.134,9	0,81	448	373,4	0,83	521	472,7	0,91	242	175,4	0,72
45<50	1.323	1.073,4	0,81	547	445,0	0,81	467	421,6	0,90	275	204,9	0,75
50<55	1.388	1.143,8	0,82	553	445,4	0,81	428	377,8	0,88	246	173,6	0,71
55<60	1.331	1.079,1	0,81	657	511,5	0,78	473	406,9	0,86	279	199,6	0,72
60<65	859	642,4	0,75	322	240,2	0,75	218	176,1	0,81	192	127,4	0,66
65+	21	12,5	0,59	12	5,3	0,44	25	13,7	0,55	44	14,1	0,32
	11.499	9.679,0	0,84	3.630	2.965,4	0,82	3.657	3.162,5	0,86	2.113	1.558,8	0,74

Anvers												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	706	675,6	0,96	41	34,5	0,84	106	77,6	0,73	62	52,9	0,85
25<30	1.778	1.640,2	0,92	245	214,5	0,88	406	310,7	0,77	205	171,8	0,84
30<35	1.513	1.290,7	0,85	352	302,9	0,86	473	362,2	0,77	214	167,1	0,78
35<40	1.275	1.029,7	0,81	325	263,5	0,81	396	337,5	0,85	202	151,6	0,75
40<45	1.412	1.117,8	0,79	434	357,6	0,82	462	399,3	0,86	285	206,1	0,72
45<50	1.469	1.182,2	0,80	469	387,2	0,83	407	365,8	0,90	293	210,7	0,72
50<55	1.574	1.253,0	0,80	504	409,0	0,81	395	351,8	0,89	292	206,7	0,71
55<60	1.694	1.351,7	0,80	691	523,3	0,76	404	337,6	0,84	315	212,7	0,68
60<65	1.089	806,6	0,74	381	281,0	0,74	198	157,1	0,79	232	151,3	0,65
65+	19	8,7	0,46	23	13,0	0,57	23	13,2	0,57	30	11,3	0,38
	12.529	10.356,3	0,83	3.465	2.786,4	0,80	3.270	2.712,8	0,83	2.130	1.542,3	0,72

Limbourg												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	319	302,1	0,95	36	31,3	0,87	101	78,1	0,77	22	19,3	0,88
25<30	862	797,2	0,92	204	169,7	0,83	385	277,6	0,72	82	68,2	0,83
30<35	816	703,1	0,86	217	175,4	0,81	430	323,8	0,75	111	82,7	0,75
35<40	767	630,5	0,82	213	171,3	0,80	475	372,4	0,78	114	87,4	0,77
40<45	737	595,0	0,81	251	192,2	0,77	548	451,1	0,82	184	136,1	0,74
45<50	653	533,7	0,82	281	227,7	0,81	458	388,7	0,85	154	118,9	0,77
50<55	664	536,8	0,81	232	189,5	0,82	376	298,4	0,79	146	108,4	0,74
55<60	614	480,9	0,78	283	216,4	0,76	404	311,7	0,77	142	101,5	0,72
60<65	326	232,9	0,71	111	81,8	0,74	206	151,2	0,73	100	63,6	0,64
65+	4	3,6	0,90	1	0,7	0,75	35	20,9	0,60	8	1,8	0,22
	5.762	4.815,7	0,84	1.829	1.455,9	0,80	3.418	2.673,7	0,78	1.063	787,9	0,74

Brabant flamand												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	295	279,9	0,95	37	34,1	0,92	48	36,9	0,77	17	14,7	0,87
25<30	898	834,2	0,93	173	154,2	0,89	210	169,7	0,81	63	52,3	0,83
30<35	702	613,1	0,87	251	219,4	0,87	203	163,7	0,81	90	67,6	0,75
35<40	562	465,0	0,83	229	194,9	0,85	237	212,6	0,90	75	59,2	0,79
40<45	599	483,9	0,81	266	224,3	0,84	246	225,2	0,92	134	104,6	0,78
45<50	585	475,4	0,81	331	283,3	0,86	238	208,9	0,88	137	104,0	0,76
50<55	695	567,0	0,82	340	284,0	0,84	205	185,5	0,90	130	96,4	0,74
55<60	847	683,6	0,81	412	336,2	0,82	270	225,3	0,83	167	122,9	0,74
60<65	533	399,6	0,75	234	167,9	0,72	151	119,0	0,79	102	69,4	0,68
65+	9	6,2	0,69	17	9,8	0,57	23	16,8	0,73	6	3,3	0,56
	5.725	4.807,9	0,84	2.290	1.908,1	0,83	1.831	1.563,6	0,85	921	694,4	0,75

Région Bruxelles Capitale												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	271	243,6	0,90	8	6,7	0,84	9	6,0	0,66	39	30,6	0,78
25<30	1.328	1.210,3	0,91	76	67,1	0,88	79	52,6	0,67	261	203,8	0,78
30<35	1.324	1.152,7	0,87	190	168,7	0,89	133	90,3	0,68	256	196,5	0,77
35<40	1.252	1.045,2	0,83	262	231,0	0,88	152	102,6	0,68	271	199,4	0,74
40<45	1.213	1.009,3	0,83	244	210,6	0,86	173	126,4	0,73	263	184,3	0,70
45<50	1.201	1.006,8	0,84	293	266,8	0,91	154	111,0	0,72	233	184,0	0,79
50<55	1.125	945,4	0,84	277	240,1	0,87	122	85,7	0,70	214	159,4	0,74
55<60	1.246	1.028,3	0,83	222	202,7	0,91	94	63,0	0,67	202	145,6	0,72
60<65	962	749,3	0,78	167	145,7	0,87	73	51,4	0,70	170	120,3	0,71
65+	24	18,6	0,78	15	11,7	0,78	13	9,4	0,72	51	19,1	0,37
	9.946	8.409,5	0,85	1.754	1.551,2	0,88	1.002	698,5	0,70	1.960	1.442,8	0,74

Brabant wallon												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	45	43,1	0,96	5	3,6	0,72	8	4,9	0,61	0	0,0	0
25<30	186	172,4	0,93	29	25,5	0,88	46	27,1	0,59	22	15,2	0,69
30<35	213	190,2	0,89	53	48,0	0,91	60	39,4	0,66	34	21,1	0,62
35<40	153	121,1	0,79	68	56,2	0,83	61	53,8	0,88	36	27,7	0,77
40<45	210	163,1	0,78	95	88,2	0,93	82	73,1	0,89	45	32,4	0,72
45<50	215	175,9	0,82	84	69,8	0,83	79	70,1	0,89	43	29,8	0,69
50<55	185	148,1	0,80	104	92,9	0,89	72	67,4	0,94	23	14,5	0,63
55<60	203	165,0	0,81	84	71,9	0,86	74	49,1	0,66	25	18,9	0,76
60<65	138	101,3	0,73	58	42,4	0,73	60	37,4	0,62	19	12,9	0,68
65+	2	1,8	0,90	3	2,0	0,66	12	7,7	0,65	0	0,0	0
	1.550	1.281,9	0,83	583	500,5	0,86	554	430,0	0,78	247	172,4	0,70

Hainaut												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	359	339,5	0,95	27	24,8	0,92	62	41,6	0,67	22	19,4	0,88
25<30	1.352	1.272,1	0,94	221	195,7	0,89	462	331,2	0,72	128	95,4	0,75
30<35	1.449	1.282,4	0,89	311	268,2	0,86	563	422,5	0,75	176	138,9	0,79
35<40	1.191	1.018,8	0,86	352	306,3	0,87	560	484,1	0,86	169	126,3	0,75
40<45	1.201	1.029,7	0,86	451	391,6	0,87	617	561,3	0,91	190	142,8	0,75
45<50	1.126	973,5	0,86	501	435,9	0,87	582	553,1	0,95	188	145,7	0,78
50<55	1.032	875,6	0,85	344	304,4	0,88	402	368,5	0,92	144	106,2	0,74
55<60	1.096	899,0	0,82	303	258,6	0,85	390	359,3	0,92	127	93,8	0,74
60<65	730	571,0	0,78	152	121,1	0,80	200	178,2	0,89	99	68,6	0,69
65+	3	3,0	1,00	4	2,7	0,67	71	52,2	0,74	13	8,1	0,62
	9.539	8.264,7	0,87	2.666	2.309,4	0,87	3.909	3.351,9	0,86	1.256	945,3	0,75

Namur												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	145	137,7	0,95	14	12,5	0,89	19	12,6	0,66	5	2,3	0,46
25<30	440	408,3	0,93	66	58,4	0,88	132	100,2	0,76	48	32,4	0,68
30<35	433	368,4	0,85	82	65,3	0,80	150	117,5	0,78	48	38,5	0,80
35<40	373	302,7	0,81	122	102,0	0,84	144	127,4	0,88	64	46,0	0,72
40<45	424	341,6	0,81	112	95,6	0,85	160	145,5	0,91	71	52,1	0,73
45<50	357	290,3	0,81	143	115,5	0,81	153	148,3	0,97	81	59,5	0,73
50<55	350	284,0	0,81	100	84,9	0,85	119	114,5	0,96	65	48,1	0,74
55<60	341	269,4	0,79	113	97,7	0,86	111	103,4	0,93	50	32,8	0,66
60<65	262	197,0	0,75	57	45,1	0,79	89	75,6	0,85	55	36,0	0,65
65+	2	1,3	0,66	5	3,5	0,70	30	17,6	0,59	12	3,4	0,29
	3.127	2.600,7	0,83	814	680,5	0,84	1.107	962,5	0,87	499	351,2	0,70

Liège												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	241	221,0	0,92	27	21,7	0,80	29	19,8	0,68	31	22,1	0,71
25<30	1.077	991,9	0,92	140	127,6	0,91	166	102,6	0,62	146	96,1	0,66
30<35	1.085	936,4	0,86	225	190,8	0,85	259	191,8	0,74	146	102,5	0,70
35<40	1.005	818,0	0,81	314	266,0	0,85	265	210,4	0,79	185	119,7	0,65
40<45	1.056	870,1	0,82	364	305,0	0,84	274	224,4	0,82	180	114,9	0,64
45<50	1.049	876,6	0,84	347	294,0	0,85	275	226,1	0,82	181	127,7	0,71
50<55	860	714,7	0,83	317	270,0	0,85	184	161,9	0,88	111	73,5	0,66
55<60	914	735,8	0,81	248	204,8	0,83	140	109,5	0,78	119	78,4	0,66
60<65	619	475,1	0,77	163	125,3	0,77	105	91,5	0,87	96	59,9	0,62
65+	14	9,1	0,65	9	5,6	0,63	22	12,5	0,57	35	11,0	0,31
	7.920	6.648,7	0,84	2.154	1.810,9	0,84	1.719	1.350,4	0,79	1.230	805,7	0,66

Luxembourg												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	54	53,5	0,99	5	4,0	0,80	11	8,4	0,76	6	4,8	0,79
25<30	165	156,8	0,95	35	30,6	0,87	34	32,3	0,95	31	26,9	0,87
30<35	187	169,4	0,91	54	42,9	0,80	47	37,9	0,81	33	26,7	0,81
35<40	170	148,3	0,87	56	46,9	0,84	50	35,8	0,72	33	25,3	0,77
40<45	169	147,1	0,87	66	52,3	0,79	67	57,6	0,86	50	38,5	0,77
45<50	130	108,6	0,84	79	67,9	0,86	44	37,2	0,85	49	34,8	0,71
50<55	141	112,2	0,80	55	46,2	0,84	54	44,3	0,82	22	17,8	0,81
55<60	145	114,6	0,79	65	53,0	0,82	47	48,3	1,03	47	32,8	0,70
60<65	117	89,0	0,76	34	21,6	0,63	30	18,8	0,63	23	13,5	0,59
65+	1	0,4	0,40	5	3,2	0,65	3	1,9	0,65	2	2,1	1,05
	1.279	1.099,9	0,86	454	368,7	0,81	387	322,5	0,83	296	223,2	0,75

Étranger ou inconnu												
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	0	0,0	0	0	0,0	0	3	2,4	0,81	0	0,0	0
25<30	0	0,0	0	0	0,0	0	22	14,8	0,67	0	0,0	0
30<35	0	0,0	0	0	0,0	0	21	18,1	0,86	0	0,0	0
35<40	0	0,0	0	0	0,0	0	17	14,4	0,85	0	0,0	0
40<45	0	0,0	0	0	0,0	0	14	11,6	0,83	0	0,0	0
45<50	0	0,0	0	0	0,0	0	13	9,4	0,73	0	0,0	0
50<55	0	0,0	0	0	0,0	0	6	6,7	1,12	0	0,0	0
55<60	0	0,0	0	0	0,0	0	5	4,9	0,98	0	0,0	0
60<65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0,0	0	0	0,0	0	101	82,4	0,82	0	0,0	0

	Total											
	Hôpital			Maisons de repos et de soins			Soins à domicile			Santé communautaire		
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.
<25	3.713	3.519,5	0,95	415	375,8	0,91	749	567,8	0,76	358	300,6	0,84
25<30	11.124	10.306,8	0,93	1.878	1.648,2	0,88	2.967	2.244,6	0,76	1.485	1.175,4	0,79
30<35	10.592	9.144,5	0,86	2.561	2.166,6	0,85	3.354	2.566,4	0,77	1.571	1.196,7	0,76
35<40	9.192	7.546,5	0,82	2.754	2.298,4	0,83	3.248	2.719,0	0,84	1.575	1.163,1	0,74
40<45	9.664	7.882,1	0,82	3.228	2.684,7	0,83	3.699	3.209,5	0,87	1.891	1.372,0	0,73
45<50	9.226	7.600,9	0,82	3.631	3.039,5	0,84	3.388	2.996,9	0,88	1.847	1.374,7	0,74
50<55	9.209	7.531,4	0,82	3.274	2.725,2	0,83	2.790	2.419,5	0,87	1.587	1.148,9	0,72
55<60	9.577	7.678,2	0,80	3.739	2.951,8	0,79	2.865	2.392,2	0,83	1.682	1.178,2	0,70
60<65	6.272	4.724,2	0,75	2.000	1.502,6	0,75	1.549	1.221,7	0,79	1.225	807,8	0,66
65+	105	69,9	0,67	103	61,6	0,60	285	184,8	0,65	221	79,3	0,36
	78.674	66.004,0	0,84	23.583	19.454,5	0,82	24.894	20.522,2	0,82	13.442	9.796,8	0,73

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 30

Le tableau 30 donne une image de l'activité des infirmiers actifs dans chaque secteur des soins de santé (PR = Practising) selon l'âge et le province d'activité (au 31/12/2021).

Attention ! Certains infirmiers peuvent être actifs dans plusieurs secteurs d'activité. Ils sont repris dans chacun des secteurs à la hauteur de l'ETP presté dans le secteur concerné. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur 'Hôpital' avec une activité dans le secteur 'Soins à domicile' sera comptée une fois dans la colonne 'Hôpital N pers.' et une fois à la colonne 'Soins à domicile N pers.'. Par conséquent, la somme des quatre colonnes 'N Pers.' est supérieure au nombre total d'infirmiers actifs dans les soins de santé.

Pour ce qui est des ETP, l'ETP spécifique à chaque secteur est repris. Dans notre exemple, l'infirmier actif dans le secteur hospitalier et dans le secteur des soins à domicile pour un total de 0,8 ETP sera repris dans le secteur 'Hôpital' à hauteur de 0,5 ETP et dans le secteur 'Soins à domicile' à hauteur de 0,3 ETP. Par conséquent, la somme des quatre colonnes 'ETP tot.' est égale au nombre total d'ETP infirmiers actifs dans les soins de santé.

Le lieu d'activité pour les infirmiers sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2021 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le infirmier preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les infirmiers sous statut exclusif d'indépendant est le lieu du domicile.

Explication

Colonnes 2, 5, 8 et 11 : N Pers. : Il s'agit du nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé pour chaque secteur (Hôpital, Maison de repos et de soins, Soins à domicile et Santé communautaire).

Colonnes 3, 6, 9 et 12 : ETP tot. : Il s'agit du volume d'ETPs total presté au sein de chaque secteur.

Colonnes 4, 7, 10 et 13 : ETP moy. : Il s'agit de la moyenne des ETPs prestés par les personnes actives dans les soins de santé au sein de chaque secteur.